

**Association Les Amis de Talleyrand**

**« 200ème anniversaire du congrès de  
Vienne,  
Talleyrand l'indispensable »**

**Actes du colloque des 8 et 9 juin 2015  
Hôtel de Talleyrand  
2, rue saint Florentin, Paris**

## **Mot de bienvenue, par Zeya Uzra.S**

Je suis ravie de pouvoir souhaiter la bienvenue aux Amis de Talleyrand en l'Hôtel de Talleyrand, où vécut Charles Maurice de Talleyrand-Périgord à l'époque du Congrès de Vienne. Je tiens à féliciter le président, Roland Martinet, pour la préparation et l'organisation du colloque auquel vous allez assister.

À l'époque de Talleyrand, cet Hôtel était élégamment décoré et meublé, arborant de superbes tableaux et rempli de tables couvertes de délicieux mets et d'excellents vins. Talleyrand usait de sa fortune et de son statut social pour exercer son influence - et cet Hôtel en était le cœur. Il est de coutume de citer Victor Hugo qui, à la mort de Talleyrand, écrivit dans *Choses Vues* : « Dans ce palais, comme une araignée dans sa toile, il avait successivement attiré et pris héros, penseurs, grands hommes, conquérants, rois, princes, empereurs, Bonaparte, Sieyès, Madame de Staël, Chateaubriand, Benjamin Constant, Alexandre de Russie, Guillaume de Prusse, François d'Autriche, Louis XVIII, Louis-Philippe, toutes les mouches dorées et rayonnantes qui bourdonnent dans l'histoire de ces quarante dernières années. »

Ces salons ont fait l'objet d'une campagne de restauration de 2000 à 2010. Pendant dix ans, un groupe d'expert s'est employé à restaurer les murs, les dorures, les tentures, et tous les éléments de cette enfilade de pièces, afin de leur rendre leur aspect originel à la construction du bâtiment par le Comte de Saint-Florentin, en 1769. Vous pouvez observer la différence avant et après restauration, grâce à un espace qui, dans presque chaque pièce, a été conservé en l'état à cet effet. Certaines pièces, comme la grande salle à manger par exemple, ont été ajoutées par la suite par la célèbre famille Rothschild. Elles ont donc été restaurées de manière à respecter leur style d'origine. Talleyrand, qui vécut ici de 1812 à 1838, n'apporta aucune transformation importante aux décors du XVIII<sup>e</sup> siècle.

Étant l'un des hommes politiques français les plus puissants et habiles de son temps, Talleyrand joua un rôle capital dans le Congrès de Vienne. Bien que le Congrès ait initialement

été centré sur le « premier cercle » constitué des quatre vainqueurs et leurs exigences, Talleyrand parvint à s'y imposer, et à y défendre les intérêts de la France.

L'hôtel où nous nous trouvons fut le théâtre des préparatifs de Talleyrand en perspective du Congrès de Vienne. Celui-ci fut l'une des premières réunions véritablement européennes, qui inspira par la suite le programme de redressement économique européen, baptisé « Plan Marshall ».

Aujourd'hui, ce bâtiment appartient au gouvernement américain, qu'il partage avec le cabinet d'avocats Jones Day et le siège européen du World Monuments Fund. Ses salons accueillent des événements très variés, visant à renforcer nos relations avec nos partenaires européens. À l'occasion d'un événement comme celui-ci, marquant une date anniversaire, ces salons ont été rebaptisés Centre George C. Marshall, en mémoire du travail accompli par les 17 nations qui se rassemblèrent ici pour élaborer les mesures du plan Marshall. Il s'agissait d'un travail semblable à celui qui avait été mené lors du Congrès de Vienne, en l'honneur duquel vous êtes aujourd'hui réunis.

L'Europe moderne est née de ces deux congrès, et d'autres comme ceux-là, qui ont donné à l'Hôtel de Talleyrand un rôle historique sur la scène politique. Aujourd'hui, vous allez entendre de nombreux intervenants et experts s'exprimer sur le Congrès de Vienne, avec pour cadre ce magnifique décor historique. Une fois encore, soyez les bienvenus ; je vous souhaite un excellent bicentenaire du Congrès de Vienne.

## **Accueil des participants et présentation du colloque, par Roland Martinet**

*Président*

*Association Les Amis de Talleyrand.*

Madame Zeya,  
Mesdames, Messieurs,

Merci pour votre présence à toutes et à tous.

Au titre des personnalités invitées, qui toutes ont répondues,  
mentionnons :

S.E. Madame Jane D. HARTLEY

Ambassadrice des Etats-Unis à Paris, représentée par Mme Uzra. S.ZEYA, Chef de mission adjointe, et Mme Babs AYCOCK Ministre Conseiller pour le Tri-Mission.

S.E. Sir Peter RICKETTS

Ambassadeur du Royaume Uni à Paris, excusé non disponible.

S.E. Monsieur Bernardino REGAZZONI, Ambassadeur de la Confédération Helvétique à Paris, représenté par Mr Jean-Philippe JUTZI, Conseiller Culturel de l'Ambassade.

S.E. Madame Ursula PLASSNIK

Ambassadrice d'Autriche à Paris, représentée par Mme Hélia SAMADZADEH, assistante au Forum Culturel de l'Ambassade.

S.E. Madame Susanne WASUM-RAINER

Ambassadrice de la République Fédérale d'Allemagne, excusée, non disponible.

Mr Laurent FABIUS

Ministre des Affaires Etrangères et du Développement International, qui a manifesté son intérêt pour les actes du colloque, et est représenté par Mr David GAUDILLERE, du cabinet du Ministre.

Mme Fleur PELLERIN

Ministre de la Culture et de la Communication, représentée par un membre de la Direction générale des Patrimoines.

Mme Candice NANCEL

Directrice du Département du Patrimoine Culturel de l'Ambassade des Etats-Unis d'Amérique

Mme Robin P. SMITH, Directrice de l'Hôtel Talleyrand George C. Marshall Center.

Mme Chantal MISTRAL-BERNARD, Collège, adjointe de Mme Smith, Hôtel de Talleyrand.

Mme Sophie HAGEGE, Partner in charge, Cabinet Avocats Jones Day

Mr Gaël SAINT OLIVE, Administrative Partner, Cabinet Avocats Jones Day

Mr le Pasteur JOLY

Mme Dominique BOULANGER, Journaliste Fréquence Protestante Paris.

### Remerciements :

A Madame l'Ambassadrice des EU d'Amérique à Paris

A Madame Candice NANCEL, qui nous a offert ce lieu prestigieux pour tenir notre colloque

A Madame Robin Smith et à sa collègue et adjointe Mme Chantal MISTRAL-BERNARD qui ont parfaitement organisé l'aménagement des salons de l'hôtel de Talleyrand, G. M. Center pour nous y accueillir.

Grands remerciements aussi aux onze oratrice et orateurs qui nous ont offert leur concours avec une grande et spontanée amitié, avec une mention pour ceux tout spécialement venus de 4 autres pays européens, afin que, comme nous le souhaitions, nous n'ayons pas une vision et une sensibilité exclusivement franco-française.

Parmi les participants à notre manifestation, remerciements à celles et ceux d'entre vous venus tout exprès d'Europe (Pays-Bas, Suisse, Allemagne, Belgique, Royaume-Uni, Italie,...).

Remerciements aux responsables et membres de la Fondation Napoléon et du Souvenir Napoléonien pour leur concours, et leur remarquable communication sur notre événement, en particulier Mr Etevenaux, Vice-Président du Souvenir Napoléonien, Gérard Moyaux, ancien Vice-Président, membre de son comité directeur, Monsieur Jean-Michel Lavaux,

délégué région Centre-Berry, Monsieur Thierry Lentz, directeur de la Fondation Napoléon et son équipe.

Pardon à celles et ceux que j'aurais ici oubliés.

Remerciements à Monsieur le Pasteur Joly, qui a bien amicalement fait participer votre serviteur à une émission radio « Fréquence Protestante » de présentation du colloque le 20 mai dernier.

Merci à Monsieur, et Madame, Claude DOUCET, Maire de Valençay et de la communauté de communes, Vice-Président du Conseil Général de l'Indre, Président du syndicat mixte d'exploitation du Château et du domaine de Valençay, membre fondateur de notre association.

Merci à Madame Sylvie GIROUX directrice du Château de Valençay (par ailleurs siège social de notre association)

Merci à toutes celles et ceux de notre Conseil d'Administration ou non, qui ont apporté leur concours pour la préparation, entièrement bénévole, de ce colloque.

Merci enfin à vous toutes et tous, participants qui nous honorez de votre présence.

Je voudrais vous signaler le plus jeune des participants à note manifestation, et tout nouveau membre de notre association : Guillaume BALDASSARRI âgé de 12 ans intéressé par l'histoire (fait assez rare de nos jours et à cet âge...) et tout particulièrement par Talleyrand ! Nous pouvons l'applaudir !

### Pourquoi ce colloque, à cette date, en ce lieu ?

Bicentenaire du Congrès de Vienne où, nous le verrons encore, Talleyrand, s'illustra tant. Notre association ne pouvait manquer à ce rendez-vous !

A cette date ?

La signature de l'acte de clôture du congrès eu lieu le 9 juin 1815 (signature du reste certainement hâtée par les 100 jours en cours, et que ce congrès « s'amuse et n'en finit pas » alors !)

En ce lieu ?

La dernière demeure parisienne de notre Prince qui y hébergea le Tsar de Russie Alexandre 1<sup>er</sup> entré en vainqueur dans Paris en 1814

Lieu où Talleyrand s'éteignit le 17 mai 1838 après y avoir reçu, le matin même, la visite du Roi Louis Philippe et de Madame Adélaïde,

Lieu si magnifiquement décoré et restauré et qui fut enfin le siège de l'Administration du Plan Marshall en Europe et donc appelé « Hôtel de Talleyrand, George C. Marshall Center »

Aucune autre date, aucun autre lieu ne pouvaient mieux convenir pour cette célébration !

### En quoi « Talleyrand l'indispensable » ?

Indispensable pour lui-même certainement.

Aurait-il pu, aurait-il supporté de, laisser cette place à la tête de la délégation française ... à quelqu'un d'autre ?

Indispensable pour la France :

N'a-t-il pas dit, écrit « qu'il n'y avait qu'un intérêt par-dessus tout : servir la France plus que l'une quelconque de ses régions ».

Indispensable pour les Bourbons :

Son père ayant servi Louis XV et menin du dauphin, sa mère étant alors à la cour. Lui qui s'était voulu d'une Monarchie parlementaire, qui ne fut point régicide et qui favorisa tant le retour des Bourbons par Louis XVIII.

Indispensable « par sa connaissance profonde des cours et le génie des traités » (p 358 du « Fouché : les silences de la pieuvre », de E. de Waresquiel)

Indispensable pour les alliés contre la France de Napoléon.

Tous le connaissaient bien et réciproquement comme indiqué, après tant de négociations, de traités signés par lui. Tous avaient pu apprécier la ligne de conduite permanente de Talleyrand, même avec diverses sinuosités : légitimité, équilibre des pays (sinon des peuples), souci de ne pas trop humilier les autres, les vaincus .... « Vous verrez que c'est avec l'Empereur que j'aurai le plus de difficulté à négocier... » disait-il déjà avant de signer le traité de Presbourg (actuel Bratislava) après Austerlitz.

Talleyrand indispensable donc pour que la France, défaite, et seule contre tous les pays d'Europe (situation unique dans l'histoire !), retrouve son rang de puissance, de suite ! A son

arrivée à Vienne la France n'était « qu'observatrice », le congrès réellement dirigé par le « conseil des Quatre » .... devenu rapidement « Conseil des cinq » avec et grâce à lui !

N'a-t-on point dit enfin : « A Vienne c'est Metternich qui décide ..... après accord de Talleyrand » ?

Indispensable enfin en tant qu'esprit constructif dans un monde dominé, à l'époque, par l'esprit de conquête et la hantise de l'autre.

Place aux spécialistes et érudits pour en exposer divers aspects !

Je vous remercie.

Nota : les textes suivants sont publiés dans l'ordre de leur présentation au colloque.



## **Talleyrand et l'invention de la diplomatie française, par Charles Zorgbibe**

*Agrégé de droit public, Charles Zorgbibe est professeur émérite à la Sorbonne, ex-doyen de la faculté de droit de Paris-Sud, ex-recteur de l'académie d'Aix-Marseille. Il a également été directeur de la Fondation pour les études de défense et avocat auprès de la Cour internationale de justice de La Haye. Il est l'auteur d'une quarantaine d'ouvrages de droit public et de science politique, traduits en quatorze langues, et de dix biographies. Derniers titres parus : « Le choc des Empires ; Napoléon et le Tsar Alexandre » (Grand prix d'Ouest-France), « Guillaume II, le dernier empereur allemand », « Kissinger » aux éditions de Fallois.*

L'action de Talleyrand au Congrès de Vienne a peu retenu ses premiers biographes. Giuglielmo Ferrero, par ailleurs grand historien de la Rome antique, a été l'un des premiers auteurs à s'arrêter sur cet épisode de la vie et de la carrière du « diable boiteux » : il est alors exilé de son Italie devenue mussolinienne ; dans son refuge genevois, il reprend espoir dans une société internationale qui pourrait être « constructive » - le qualificatif revient constamment sous sa plume -, en partant de l'exemple donné par la fin, si raisonnable et maîtrisée, des guerres de la Révolution et de l'Empire. Comme Henry Kissinger dans son « Chemin de la paix », il est prêt à opposer la réussite de Vienne à l'échec de Versailles, un siècle plus tard. Et il loue Talleyrand pour son « esprit constructif », il érige Talleyrand en « reconstruteur de l'Europe ».

Il est difficile d'adhérer à la thèse centrale de Ferrero : Talleyrand n'a pas « reconstruit » l'Europe ; sa tentative d'imposer aux Alliés sa conception du Congrès de Vienne a entraîné une réplique de Metternich au nom des quatre grandes puissances, et la part d'influence qu'il a pu acquérir sur le Congrès a été dissipée par le nouvel isolement de la France pendant les « Cent Jours ». L'invention du Concert européen, ce gouvernement international de fait de l'Europe qui a procuré un siècle de paix au continent, est l'œuvre de Metternich, de

Castlereagh, voire du tsar Alexandre, au-delà de ses élans de mysticisme. Ce que Talleyrand inaugura à Vienne fut différent : un style diplomatique français qui imprègne encore l'action internationale de la Vème République.

Lorsqu'il arrive à Vienne, le 23 septembre 1814, Talleyrand est animé d'une conviction : par le traité de paix de Paris, la France a « échappé à la destruction », mais elle n'a pas retrouvé son rang en Europe - les vainqueurs paraissant décidés à la réduire à un rôle secondaire. Le Congrès de Vienne sera un rendez-vous avec l'Histoire : le jeu de la France au congrès, les positions qu'elle adoptera seront décisives pour la détermination de la place de la France dans le concert des Etats.

Avec une merveilleuse modestie, Talleyrand s'est posé la question : qui serait le meilleur représentant de la France ? Les hommes de l'émigration, revenus avec Louis XVIII, sont encore étrangers aux dossiers, aux affaires courantes. Les nostalgiques de l'Empire ne peuvent comprendre les intérêts et la situation de la monarchie restaurée. Reste Talleyrand lui-même : il se propose à Louis XVIII, qui l'interrompt immédiatement et qui, en guise d'acquiescement, le charge de préparer un projet d'instructions afin d'encadrer sa future mission.

Les « instructions pour les ambassadeurs du roi au congrès », datées d'août 1814, ont été rédigées par La Besnardière, personnalité centrale de l'administration des affaires étrangères, sur une ligne directrice définie par Talleyrand et approuvée par Louis XVIII. Talleyrand veut transfigurer en force la faiblesse de la France, profiter de la plus grande liberté que lui donne paradoxalement sa position de puissance vaincue. Au fond, il se comporte en praticien des arts martiaux japonais -par anticipation, puisque les règles du judo ne seront codifiées que soixante-sept ans après le congrès de Vienne ... Le partenaire plaqué au sol veut user de sa posture de dominé pour déséquilibrer l'adversaire et le projeter, à son tour, au sol.

Les instructions - une trentaine de feuillets très denses- sont énoncées, commentées, analysées, autour de deux interrogations : Comment le congrès sera-t-il organisé ? Quels sont les principes du droit public européen qu'il devra appliquer ?

Les règles d'organisation du congrès relèvent, en apparence, de la pure procédure. (« Aucune assemblée investie

de pouvoirs ne peut rien faire de légitime qu'autant qu'elle est légitimement formée... Il est donc de nécessité que le congrès détermine : quels sont les Etats qui doivent y avoir leurs plénipotentiaires, quels objets devront ou pourront y être réglés, par quelle voie ils devront l'être... ») En réalité, ces règles procédurales, un peu grises, sont fondamentales car elles touchent au fond de la négociation : elles révèlent la vraie nature de la réunion diplomatique qui va s'ouvrir, voire, au-delà, la vraie nature de la société internationale, de la société des Etats, en 1814-1815. Les instructions vont jusqu'à envisager « les moyens d'exécution » des décisions qui seront prises par le congrès, « pour le cas où il se rencontrerait des obstacles quelconques » : elles posent ainsi la question centrale de tout système international, la question presque métaphysique, celle de l'existence ou de l'absence d'une fonction exécutive internationale, au-delà des Etats ...

De manière moins théorique, en préconisant la participation au congrès de tous les Etats européens, les instructions permettent de rassembler autour de la France les petits et moyens Etats. Des Etats que les vainqueurs souhaitent exclure... La preuve en est donnée par les « articles séparés et secrets » imposés par les quatre grands vainqueurs dans le traité de Paris, le traité de paix avec la France : le sort des territoires auxquels la France renonce et les modalités de la reconstruction d'un « système d'équilibre réel et durable en Europe » seront arrêtés par « les puissances alliées entre elles », c'est-à-dire les quatre grandes puissances.

Face à la détermination des Quatre de transformer leur coalition du temps de guerre en directoire du temps de paix, la France vaincue pourra se poser en chef de file des petites unités politiques souveraines qui constituent une sorte de Tiers état des nations et courent le risque de se retrouver sans voix, sans possibilité de s'exprimer : « le droit des plus petits d'envoyer un plénipotentiaire au congrès » est une question de justice à laquelle « se joint une raison d'utilité pour la France. Ce qui est de l'intérêt des petits Etats est aussi de son intérêt ». La politique de la France « doit être de les protéger et de les favoriser ».

Une limite, cependant, à cette détermination d'ouvrir le congrès au cercle d'Etats le plus large, celui des Etats engagés

dans la grande guerre européenne : les petits Etats ne pourront avoir le même poids que les grands dans les délibérations ; ils ne participeront à l'élaboration d'un nouvel ordre européen que dans le cadre du système particulier, du « système d'équilibre partiel » auquel ils appartiennent. « Les Etats d'Italie (participeront) aux arrangements de l'Italie, et les Etats allemands aux arrangements de l'Allemagne ». Au demeurant, « les plus petits Etats, ceux que l'on pourrait le plus vouloir exclure, à raison de leur faiblesse, sont tous ou presque tous en Allemagne ».

A quels principes de droit public faire appel pour reconstruire l'Europe ? Ici, Talleyrand et La Besnardière font montre d'une grande créativité car les principes dont ils attestent l'existence et préconisent l'application naissent en réalité sous leur plume !

Existe-t-il, en 1814, un ensemble de normes qu'on pourrait qualifier de droit international public, de « droit des gens » ? La réponse ne peut qu'être nuancée, hésitante. Parmi les précurseurs du droit international, on pourrait distinguer les « amants de la paix » qui frôlent l'utopie et jouent avec l'idée d'un pouvoir supranational qui éteindrait les conflits entre Etats : le théologien de Salamanque, Francisco de Vitoria, contempteur des excès des conquérants espagnols au Pérou et premier chantre d'une Société des nations, l'universitaire de Halle, Christian Wolff, le « maître à penser de l'Allemagne » selon Voltaire, qui ne craint pas de décrire le dépassement de l'Etat national et la naissance d'une grande cité ou société civile universelle, gérée par un « magistrat » supranational aux vertus exemplaires, l'abbé de Saint-Pierre et son « Sénat européen » qui imposerait des normes aux Etats et leur imposerait une paix perpétuelle, Kant, dont le projet de Société des nations et de paix perpétuelle vient d'éclorre...

Mais s'il s'agit de dégager des abstractions les éléments à retenir comme pouvant servir à la pratique, à la politique concrète, de mettre le droit des gens à la portée de tous les gouvernants, peu de noms peuvent être retenus - et peu de principes énoncés avec certitude : Hugo Grotius, qui dote les relations internationales d'un ordre juridique véritable, fondé sur le droit naturel ou la raison, au moment où s'effacent les règles du droit féodal, les anciennes coutumes guerrières, les

règlements ecclésiastiques, et qui est l'inspirateur et le rédacteur tacite des traités de Westphalie, l'autre grand rendez-vous des Etats européens ... plus d'un siècle et demi avant le congrès de Vienne ; Emmeric de Vattel, le diplomate de Neuchâtel, sujet du roi de Prusse, qui approfondit le principe d'indépendance des Etats, condamne l'ingérence dans les affaires internes, se défie de toute idée d'organisation supranationale... mais est conscient de la faiblesse des maximes qu'il édicte pour résoudre les conflits entre Etats.

Arrogance de la diplomatie française ? Les principes énoncés par les instructions comme autant d'évidences, comme une coutume fondée sur des faits et des précédents, viennent donc d'être fort opportunément imaginés. A quoi se ramène, à la veille de la Révolution, ce que Talleyrand dénomme le « droit public de l'Europe » ? Il ne signifie pas l'existence d'un ordre commun, de principes communs : il n'existe plus de « cité chrétienne » supranationale depuis la Renaissance et la Réforme. Le droit public se réduit à un code des rapports entre Etats, au constat, à la transcription des rapports existants : « dès qu'il y a des Etats, et qu'ils ont des rapports entre eux, il y a un droit public » constate sagement Albert Sorel ; et Montesquieu précisait, deux siècles plus tôt : « Les Iroquois même en ont un ».

Le droit public peut être considéré comme fondé sur le principe d'effectivité, le constat de l'effectivité des pouvoirs. Il n'existe pas de régime politique légitime : tous les régimes coexistent, dans une égale légitimité. Une conquête n'a pas à être légitimée : elle fait partie du grand jeu de la compétition entre monarques, et la raison d'Etat impose la légitimité d'une conquête. Ce qui domine implicitement le droit public jusqu'à la Révolution, c'est le principe d'effectivité : la nécessité d'établir des rapports avec les pouvoirs effectifs, qui contrôlent effectivement un territoire, gouvernent une population. Ce sont ces pouvoirs qui doivent être pris en considération et « reconnus » par les autres Etats européens. Comment trouver une meilleure illustration du principe d'effectivité que l'allocution prononcée par le plénipotentiaire de Louis XIV devant le parlement d'Angleterre, le 21 décembre 1652 ? L'envoyé du roi de France explique les raisons du maintien des

relations entre la monarchie française et le pouvoir révolutionnaire de Cromwell : « L'union qui doit être entre les Etats voisins ne se règle pas sur la forme de leur gouvernement ; c'est pourquoi, encore qu'il ait plu à Dieu, par sa providence, de changer celle qui était ci-devant établie en ce pays, il ne laisse pas d'y avoir une nécessité de commerce et intelligence entre la France et l'Angleterre ; ce royaume a pu changer de face, et de monarchie devenir république ; mais la situation des lieux ne change point ; les peuples demeurent toujours voisins et intéressés l'un avec l'autre par le commerce, et les traités qui sont entre les nations n'obligent pas tant les princes que les peuples, puisqu'ils ont pour principal objet leur utilité commune ».

A ce principe d'effectivité, un principe qui retrouvera toute sa force dans le système international hétérogène du XX<sup>ème</sup> siècle, les « instructions » tentent de substituer un principe de légitimité : doivent être pris en considération les pouvoirs légitimes, qui peuvent se prévaloir d'un titre « d'antique possession », même s'ils ne sont pas effectifs - ainsi un monarque en exil devrait être introduit au Congrès, au lieu et place d'un souverain de fait installé dans la mouvance de Napoléon ... C'est l'imprescriptibilité des droits des souverains légitimes qui est soutenue, ou inventée, ici-alors que dans les siècles précédant la Révolution, les monarques n'ont guère hésité à détrôner, à déposséder de sa souveraineté l'un d'entre eux. Un principe de légitimité qui répond à une intuition forte de Talleyrand : l'opinion publique européenne, au sortir des guerres de la Révolution et de l'Empire, aspire à une légitimité non pas démocratique mais monarchique -cette légitimité monarchique restaurée à travers l'ensemble du continent, qui unifie un système européen redevenu homogène.

Ces considérations théoriques fournissent en réalité une arme à Talleyrand et à la délégation française au Congrès : le principe de légitimité sera opposé au pur droit de conquête dont les vainqueurs entendent se prévaloir à Vienne. La machine de guerre - diplomatique - de la France est prête : le principe d'ouverture du Congrès au cercle le plus large des Etats permettra de rassembler autour de la France les petites et moyennes puissances ; le principe de légitimité devrait permettre de contenir les ambitions des vainqueurs, leur volonté éventuelle

de faire table rase dans l'élaboration de la nouvelle carte politique de l'Europe.

Une double imperfection imprègne les principes ainsi présentés.

D'abord, leur ésotérisme : ils sont incompréhensibles aux non-initiés, extérieurs au milieu diplomatique, ou plus simplement aux non-membres de la délégation française. Relisons les « Instructions » : « La souveraineté ne peut être acquise par le simple fait de la conquête, ni passer au conquérant, si le souverain ne la lui cède ... Toutes les fois qu'un pays conquis a un souverain, la cession est possible, et il suit... qu'elle ne peut être remplacée ni suppléée par rien ... Mais un pays conquis peut n'avoir pas de souverain, soit parce que celui qui l'était a, pour lui et ses héritiers, renoncé simplement à son droit, sans le céder, soit parce que la famille régnante vient à s'éteindre ... La cession par le souverain est alors impossible ... S'ensuit-il que le droit de conquête puisse se prolonger indéfiniment, ou se convertir lui-même en droit de souveraineté ? Nullement... Lorsque la cession par le souverain est impossible, il est de toute nécessité qu'elle soit suppléée. Donc, elle ne peut l'être que par la sanction de l'Europe ... Un souverain dont les Etats sont sous la conquête ne cessant point d'être souverain, à moins qu'il n'ait cédé son droit ou qu'il n'y ait renoncé, ne perd par la conquête que la possession de fait, et conserve conséquemment le droit de faire tout ce que ne suppose pas cette possession ». On comprend l'irritation de certains participants au Congrès de Vienne, particulièrement les Prussiens, à la simple allusion au droit public de l'Europe ... On croirait le discours des médecins de Molière sur les saignées ou celui de Giraudoux dans « la guerre de Troie n'aura pas lieu » sur les sentences à géométrie variable du « meilleur spécialiste mondial du droit des gens ». On se prend à louer la simplicité des principes des rassemblements diplomatiques des siècles qui suivront, qu'il s'agisse des divers « points » de Woodrow Wilson ou de la déclaration d'Helsinki sur la sécurité et la coopération en Europe !

Ensuite le soupçon que ces principes, loin de constituer un ensemble de normes abstraites, propres à régir toute situation, sont destinés à sauvegarder quelques intérêts très particuliers et

concrets, recouverts par la politique étrangère de la France. Intérêts familiaux des Bourbons, essentiellement : proclamer la légitimité du roi de Saxe, cousin de Louis XVIII, tenu en captivité et sans prise sur son royaume et l'illégitimité de « l'usurpateur » Murat, qu'il faut renverser afin de restituer le trône de Naples au roi Bourbon Ferdinand IV... Les principes sont plus évanescents quand on pourrait les appliquer à un dossier qui présente l'inconvénient d'être éloigné des préoccupations de la couronne de France : « le rétablissement du royaume de Pologne serait un bien et un très grand bien »... mais sous trois conditions, « qu'il fût indépendant, qu'il eût une constitution forte, qu'il ne faille pas compenser à la Prusse et à l'Autriche la part qui leur en était respectivement échue » ; mais ces conditions « sont toutes impossibles » et le sort de la Pologne est scellé sans phrase inutile.

Quelques analyses géopolitiques plus amples structurent, tout de même, les « Instructions ». Préoccupation de l'équilibre européen : l'Autriche ne doit pas dominer la péninsule italienne ; en Allemagne, la Prusse doit être contenue. Intérêts de sécurité de la France : à défaut de la maîtrise de la rive gauche du Rhin, les futures attributions de souveraineté sur Mayence et le Luxembourg doivent être surveillées de près et discutées. Surtout, « la France est dans l'heureuse situation de n'avoir point à désirer que la justice et l'utilité soient divisées » : la conviction apaisante prévaut que la France, ayant renoncé par le traité de Paris à ses ambitions, n'ayant aucune faim de territoire à assouvir, sera à Vienne au-dessus des passions et pourra jouer les arbitres ...

Les quatre grands vainqueurs permettront-ils à la France d'exercer une influence sur la marche du congrès - et d'appliquer les considérations théoriques développées dans les « Instructions » ?

Comme le pense Talleyrand, les Quatre ont fixé le rôle qu'ils s'assignent dans le nouveau système international et la reconstruction de l'Europe : ils se réservent les décisions essentielles, celles qui porteront sur le destin des territoires naguère conquis par la France de Napoléon. En vertu du pur et simple droit de conquête - ce même droit de conquête qu'a voulu imposer l'Empire napoléonien. Aux quatre vainqueurs, dont



l'effort de guerre a permis la reconquête des provinces annexées par la France de disposer des provinces récupérées...

Contrairement à ce qu'imagine Talleyrand, les Quatre ont réfléchi aux règles de procédure qui pourraient régir le congrès. Mais les divergences entre les vainqueurs n'ont pu être totalement surmontées ; des hésitations subsistent entre les positions respectives des Quatre. Des invitations sont, certes, envoyées à « toutes les puissances engagées dans la guerre dans un camp ou dans l'autre » : c'est l'article 32 du traité de Paris. Mais quelle partition laisser aux dites puissances si les Quatre se réservent une compétence exclusive sur l'essentiel ? La solution, les Quatre ont cru l'atteindre, le 23 septembre, le jour de l'arrivée de la délégation française à Vienne : ils concluront des accords entre eux, puis les soumettront, dans une ultime phase, à l'approbation de l'ensemble des participants -une approbation qui devrait être de pure forme.

Un cercle intermédiaire est esquissé entre les Quatre et l'ensemble des Etats présents au congrès, sur l'insistance de Castlereagh, qui devra rendre compte de son action à Vienne devant le parlement de Londres : une fois l'accord conclu entre eux, les Quatre pourront conférer avec les autres « puissances de première grandeur ». Lesquelles ? Les autres puissances signataires du traité de paix de Paris semblaient naturellement désignées : l'Espagne, le Portugal, la Suède... et la France. Finalement, seules la France et l'Espagne ont été retenues par les Quatre - sans justification véritable, sinon le souhait de ne pas trop étendre le nombre des puissances intermédiaires à consulter.

Metternich a donc invité, le 29 septembre, les représentants de la France et de l'Espagne, Talleyrand et Labrador, à une réunion « privée », informelle, pour le lendemain, dans sa villa du Rennweg - afin de leur présenter les décisions de procédure prises par les Quatre. Le billet de Metternich conviait ses deux destinataires à « assister » à la réunion des Quatre : il portait le caractère « d'une sorte de complaisance de la part des alliés ». Ainsi Metternich a-t-il ouvert, au nom des Quatre, et presque par inadvertance, par cette concession qui lui semblait légère, un espace au fameux coup d'éclat de Talleyrand, que le ministre français relate dans ses Mémoires et dans sa correspondance avec Louis XVIII.

Talleyrand a reçu l'invitation le 30 septembre, au matin. Il se présente, en début d'après-midi, au Rennweg et trouve les ministres des Quatre déjà en séance, autour d'une longue table. Le ministre français semble de fort méchante humeur. A peine installé entre Metternich et Castlereagh, il demande, d'un ton rogue, pourquoi il a été convié seul, sans le concours d'aucun plénipotentiaire français.

- Parce que seuls les chefs de délégation ont été invités.

- Mais je vois deux représentants de la Prusse.

- C'est une exception. Vous connaissez la surdité presque complète du prince de Hardenberg. Il lui faut l'assistance du ministre Humboldt...

- Mais chacun a son infirmité. Vous connaissez la mienne...

Une autre question préalable surgit, plus gênante pour les Quatre. L'ambassadeur du Portugal, Palmella, a protesté par écrit contre son exclusion de la réunion - qu'il juge humiliante pour la couronne portugaise. Il fait valoir que les huit signataires du traité de Paris auraient dûs être conviés. La Suède n'a pas pris position : son représentant n'est pas encore arrivé à Vienne. Les Quatre semblent sensibles à l'argumentation de Palmella et disposés à accéder à sa demande.

On en arrive à l'objet de la réunion : le procès-verbal des séances précédentes des Quatre et des décisions de procédure qu'ils ont prises doit être communiqué à Talleyrand et à Labrador... Castlereagh se tourne vers Metternich, qui détient le document. Quelques mots en guise de bienvenue sont prononcés par Metternich, puis par Hardenberg, sur la nécessaire instauration d'une paix solide en Europe et sur l'intention des alliés de tenir leurs engagements... et ce même qualificatif de puissances alliées resurgit tout au long du procès-verbal. Talleyrand rebondit sur ce terme et feint l'étonnement.

- Alliés ... et contre qui ? Ce n'est plus contre Napoléon : il est à l'île d'Elbe. Ce n'est plus contre la France : la paix est faite. Ce n'est sûrement pas contre le roi de France : il est le garant de la durée de cette paix. Messieurs, parlons franchement, s'il y a encore des puissances alliées, je suis de trop ici ...

Le silence s'est fait. Les ministres « alliés » ne s'attendaient pas à cette sortie de Talleyrand. Cette séance devait être une simple formalité, une réunion d'information des représentants de

la France et de l'Espagne. En bout de table, le secrétaire du colloque et rédacteur du fameux procès-verbal, le brillant Gentz, juriste et politologue avant que cette spécialisation ne soit imaginée, ne quitte plus Talleyrand du regard.

Le ministre français entend pousser son avantage :

- Et cependant, si je n'étais pas ici, je vous manquerais. Je suis peut-être, messieurs, le seul qui ne demande rien. La France ne demande rien, seulement de grands égards. Elle est assez puissante par ses ressources, son étendue, le nombre de ses habitants, la contiguïté de ses provinces, l'unité de son administration, les défenses de ses frontières ... Je ne veux rien, je vous le répète. Et je vous apporte immensément. La présence d'un ministre de Louis XVIII consacre les principes nécessaires au futur ordre social européen. Le premier besoin de l'Europe est de bannir à jamais l'opinion qu'on peut acquérir des droits par la seule conquête. Et de faire revivre le principe sacré de légitimité, qui engendrera ordre et stabilité...

Talleyrand perçoit un désarroi autour de la longue table. Il veut achever de défaire le travail préliminaire des Quatre en posant la question de l'organisation du congrès, des règles de procédure entendues au sens strict :

De quel droit, vous, représentants des puissances, vous autorisez-vous à siéger, à rédiger des protocoles, alors que le congrès n'est pas encore officiellement ouvert ? Pour moi, il n'y a que deux dates qui comptent, entre lesquelles il n'y a rien : le 30 mai, le traité de Paris, qui stipule la convocation du congrès ; le 1er octobre, où le congrès doit se réunir. Tout ce qui s'est fait entre ces deux dates m'est étranger et n'existe pas.

Il en vient à se répéter, comme s'il n'était pas sûr de sa tentative d'obstruction :

- Quand le congrès en séance plénière va-t-il s'ouvrir ? Quelles sont les difficultés qui retardent son ouverture ? En attendant l'ouverture officielle du congrès, les décisions des Quatre ne peuvent être prises en considération. Si, comme déjà on le répand, quelques puissances privilégiées veulent exercer un pouvoir dictatorial sur le congrès, je dois dire que je ne pourrai reconnaître aucune force aux décisions prises par quelques-uns dans des questions qui relèvent de la compétence du congrès...

Après un nouveau silence, Labrador intervient et assène à

son tour aux ministres des Quatre, point par point, les divers arguments avancés par Talleyrand. L'embarras est maintenant général ... Talleyrand a alors l'habileté d'esquisser une concession : certes, le congrès en séance plénière ne pourra peut-être pas mener complètement les négociations envisagées. Il faudra imaginer des procédures de compromis. La France est prête à s'associer à cette recherche. Encore faudra-t-il procéder à l'ouverture officielle du congrès, fixer une date pour la convocation de sa session plénière... Devant cette main à demi tendue par le représentant de la France, les ministres des Quatre semblent soudainement prêts à un véritable examen de conscience - une manière d'autocritique. Ils sont prêts à revenir sur tout ce qu'ils ont fait, à considérer comme nulles et non avenues les décisions qu'ils ont prises dans l'opacité de leurs réunions précédentes. Dans un grand geste théâtral, Gentz déchire les protocoles des séances des Quatre depuis leur arrivée à Vienne ; le procès-verbal du 30 septembre sera celui de la première séance des Quatre- plus la France et l'Espagne !

Les Quatre ont capitulé : « les observations du prince de Talleyrand sur l'illégitimité et la nullité de tout ce qui aurait pu être convenu entre quelques puissances particulières... depuis le traité de Paris et avant la réunion du congrès, ont amené les ministres des quatre cours à dire qu'ils ne tenaient pas à cette pièce et qu'ils ne demandaient pas mieux que de la retirer, ce qu'ils ont fait ». Gentz n'oubliera pas la scène : « L'intervention de Talleyrand a renversé tous nos plans ». Metternich soupire : « Nous aurions mieux fait de traiter nos affaires entre nous ! »

Talleyrand, principal refondateur de l'ordre européen, reconstruteur de l'Europe sur les ruines de l'Empire napoléonien ? On a déjà dit combien il est difficile de suivre Guglielmo Ferrero dans ses conclusions enthousiastes. Le système européen né à Vienne - la Sainte-Alliance devenue Concert européen après s'être dépouillée de ses contraintes idéologiques originaires - a constitué un très efficace gouvernement international de fait de l'Europe : l'instrument de défense des souverains légitimes en 1815, puis le simple garant de l'intégrité territoriale des Etats européens, sans droit de regard sur les régimes politiques internes, à partir du Congrès de Vérone de 1822. Un « concert des puissances » sans structures juridiques, au contraire des

organisations de sécurité collective qui ont suivi, à commencer par l'ambitieuse et peu efficace création de Woodrow Wilson, la Société des Nations, ce système de normes suspendues dans le vide ... Un « concert » qui acquit une profonde légitimité et apporta un siècle de paix à l'Europe.

Mais Talleyrand n'eut guère de part à sa création. Le « système des conférences », les lignes de force du nouvel ordre européen, ont été conçus par Castlereagh : le secrétaire au Foreign office eut la vision d'une entreprise commune des gouvernements européens qui resteraient en contact permanent - alors que, jusqu'à la veille de la Révolution, les monarques européens ne se rencontraient guère et entretenaient de lointaines relations par ambassadeurs interposés. Le tsar Alexandre a tenté de doter ce nouveau concert d'une idéologie commune, fruit de son mysticisme - l'ensemble inter-Etats transfiguré en une « alliance sainte ». Metternich a été l'animateur des nouvelles institutions européennes, qu'il a su interpréter de manière mobile, non statique - les congrès et conférences étant une fin en eux-mêmes pour Castlereagh, le site d'une nouvelle compétition entre intérêts nationaux pour Metternich. L'imagination et l'enthousiasme étaient du côté des diplomaties britannique et russe, l'organisation, l'inscription d'un grand dessein dans les réalités furent l'apport du chancelier autrichien. Le jeu de Talleyrand se limita à l'esquisse d'une contestation de la volonté des principales puissances : l'ancien ministre de Napoléon eut la tentation de s'ériger en un international « tribun de la plèbe », en porte-parole des petites et moyennes puissances, non admises dans le cercle des Grands.

Au-delà du Congrès de Vienne, le coup d'éclat de Talleyrand, son coup de poing asséné sur la table des négociateurs au Rennweg, ce 30 septembre 1814, devant les représentants surpris et effarés des quatre Etats vainqueurs, a un autre sens : il peut être considéré comme la matrice de la diplomatie française d'aujourd'hui. Gilles Andréani, ancien directeur du Centre d'Analyse et de prévision du Quai d'Orsay, décrit les diplomates français en « âpres négociateurs, qui privilégient la rigueur d'analyse et la cohérence interne de leurs positions au prix d'une certaine rigidité ».

De fait, il existe bien un style diplomatique français, un

mode français de négociation, qui résulte de l'histoire, de la culture et peut-être du tempérament français - et surtout du pli donné par Charles de Gaulle au début de la Vème République. Ce style diplomatique nous semble présenter deux caractères dominants : il se manifeste, de manière heurtée, par des coups de boutoir, une certaine arrogance et un certain goût du panache, une démonstration de cartésianisme, un discours logique, la place faite au raisonnement déductif ; il exprime la nostalgie d'une ancienne grande puissance, au statut diminué, mais qui éprouve toujours le désir d'être traitée comme un Grand et qui s'essaie à une stratégie de rassemblement des petits et moyens Etats contre la puissance dominante.

Un style qui comporte le défaut relevé par Gilles Andreani : la rigidité. En fait, un désintérêt français pour le compromis, donc pour la suite de la négociation, pour le « processus », qui peut altérer l'impact de la décision initiale. Le défi lancé par Talleyrand aux vainqueurs a entraîné sa mise à l'écart, du fait de la réplique imaginée par Metternich, la « voie confidentielle », la poursuite, à l'extérieur du Congrès, de la concertation des « Grands ». De même, le retrait français de l'organisation atlantique en 1966 a eu pour conséquence, non le retour à « l'alliance des premiers temps », mais l'isolement relatif de la France. Nouvelle version de la « voie confidentielle » : une sorte de dédoublement de l'alliance s'est produit, la France et ses alliés constituant une alliance rudimentaire, conforme à la lettre du traité de Washington, mais les partenaires de la France restant toujours membres de l'organisation militaire atlantique intégrée. Trente ans plus tard, c'est l'absence de « plan B », de solution de rechange dans le cours d'une négociation, d'une position de repli, qui provoque l'échec du dessein de Jacques Chirac, exprimé le 15 mars 1995, en pleine campagne pour la présidence, d'un retour de la France au sein de l'organisation : le refus par les Etats-Unis de l'attribution « à un Européen » du commandement sud de Naples - une revendication de la France présentée comme la condition de la réintégration française - sembla frapper d'immobilité le gouvernement français.

Le mode français de négociation reflète une vision du monde, une culture d'opposition aux normes dominantes. La nostalgie d'avoir appartenu au cercle des principales puissances.

Une susceptibilité exacerbée, la volonté d'être traité en égal par la ou les puissances dominantes, d'être reconnu comme une grande puissance. Il s'agit de surmonter la faiblesse par l'intransigeance. Talleyrand, même s'il a lutté contre la recherche sans fin de la « monarchie universelle » par Napoléon, ne se console pas de ne plus représenter la « Grande Nation » et d'être provisoirement écarté du cercle des vainqueurs. Charles de Gaulle lance à Winston Churchill, pendant ces années londoniennes de la seconde guerre mondiale où sa légitimité est si précaire : « Je suis trop pauvre pour pouvoir me courber ». Revenu aux affaires en 1958, de Gaulle tente immédiatement de faire admettre la France dans un « club des Grands » à constituer : huit ans avant d'annoncer le retrait français de l'organisation militaire atlantique, il veut obtenir une nouvelle répartition du pouvoir au sein de l'alliance ; par son fameux mémorandum au président Eisenhower du 24 septembre 1958, il demande la création d'un directoire à trois de l'Occident, dont la France serait membre, avec la Grande-Bretagne et les Etats-Unis ...

La revendication aura plus de poids si l'Etat-candidat à l'entrée dans le cercle des Grands peut s'ériger en porte-parole des petites et moyennes puissances, en héraut du « Tiers état » des nations, en « tribun de la plèbe » international : on pourrait parler de « diplomatie tribunitienne ». Cette stratégie prévaut dans les instructions dont Talleyrand est porteur à Vienne. Elle finit par s'imposer dans le discours diplomatique de Charles de Gaulle. La requête française du 24 septembre 1958 a éveillé la méfiance des autres gouvernements européens : la revendication de « décisions conjointes » en matière stratégique paraît exorbitante ; et la signification de la demande française n'apparaît pas clairement -la France tente-t-elle de s'insérer dans le système décisionnel atlantique au nom d'une Europe qui n'existe pas encore politiquement, ou le général de Gaulle parle-t-il au nom de la France seule ? De fait, la posture de la France va changer de nature en cinq années : en 1958, le débat qu'elle souhaite ouvrir doit porter sur l'aménagement interne de l'alliance occidentale ; sur le fond, le « front atlantique » reste intangible, comme le prouvent les positions françaises sur la question de Berlin ou l'affaire de Cuba. A partir de 1963, l'attention portée au « tiers Etat » planétaire, la tentation d'une

alliance avec le Tiers monde sont manifestes -en même temps que l'accent mis, dans le cadre occidental, sur l'Europe géographique, cette prophétique « Europe de l'Atlantique à l'Oural ».

On soulignera le caractère nécessairement public de la diplomatie tribunitienne : l'appel au soutien du « Tiers état » planétaire entraîne le choix de la confrontation publique -au détriment d'une négociation préalable en privé, et au prix de blessures à l'amour-propre des alliés. C'est grâce à l'attention que portent Metternich et Castlereagh à la France de la Restauration, à la place qu'ils veulent lui ménager dans le nouveau système européen, que Talleyrand peut s'asseoir à la table des négociateurs, au Rennweg ... mais le ministre français use de cette concession pour agir par surprise et prendre de court les plénipotentiaires des Quatre. De même, Dominique de Villepin impose, par surprise, son discours-réquisitoire du 20 janvier 2003 : le secrétaire d'Etat américain Colin Powell aura le sentiment d'avoir été manipulé et piégé pour avoir accepté une réunion spéciale du Conseil de Sécurité, convoquée par la France... pour discuter du terrorisme.

Cette culture d'opposition aux normes dominantes, certains l'érigent même en caractère immuable de la diplomatie française à travers les siècles... Ainsi de l'analyse de Régis Debray : « Royaume ou république, la France s'est bâtie contre l'idée d'Empire et ses incarnations successives ... Elle n'a dû son existence qu'en s'alliant au faible contre le fort du moment ».

La réalité est différente. La France a elle-même été la puissance dominante, ne serait-ce que sous Louis XIV puis sous Napoléon. Elle a su, à la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle, en concurrence avec les autres nations dites « civilisées », les principales puissances européennes, projeter sa souveraineté sur d'autres continents et rebâtir un empire outre-mer. De grandes nations européennes se sont construites en réaction aux conquêtes napoléoniennes, comme de nombreuses nations du Tiers monde ne sont sorties de la nuit coloniale qu'en desserrant l'emprise de la France. Même dans les périodes d'intense action internationale, un style diplomatique apaisé a pu prévaloir : en donne preuve l'extraordinaire entreprise de Delcassé qui, sous la Troisième République, rompit avec l'isolement de la France en



tissant autour d'elle un réseau d'alliances qui la mit à égalité avec son vainqueur de 1870, l'Empire allemand. Et la Quatrième République, si critiquée pour l'image de servilité apparente à l'égard du grand protecteur américain qu'elle porta parfois, sut mettre en place les premières assises d'une union économique et politique de l'Europe -dans un esprit de consensus nouveau, celui qui prévalait entre les grandes familles politiques, libérale, socialiste et démocrate-chrétienne, portées à la tête des divers gouvernements européens au sortir de la seconde guerre mondiale.

Le style diplomatique français peut donc être daté : il apparaît bien avec Talleyrand, au Congrès de Vienne -pour réapparaître et triompher, avec un effet-retard de près d'un siècle et demi, sous la Cinquième République. Cette culture de l'anti-compromis subsistera-t-elle immuable ? De nouvelles générations pourront imaginer d'autres méthodes pour la gestion des intérêts français à l'heure de la mondialisation. Le mode français de négociation suppose des certitudes, une vision claire des intérêts nationaux - alors que la défense des dits intérêts est parfois contredite par la poursuite de la construction européenne ou de la mondialisation de la démocratie à travers un incertain droit d'ingérence ou de protection des populations.

A Vienne, la diplomatie tribunitienne de Talleyrand n'a pas connu le succès : les petits et moyens Etats n'ont pas forcé les portes du Congrès, et le système européen puis international, mis en place pour un siècle, est resté aristocratique. Doublement aristocratique : il unit des Etats monarchiques ; il est fondé exclusivement sur les grandes puissances.

Pourtant, les « petits », les Etats « secondaires », peuvent s'insurger. En 1822, en marge du Congrès de Vérone, un manifeste « protestataire » est publié, sur l'initiative du Wurtemberg, par les délégations des Etats condamnés à une présence muette, à un rôle d'observateurs de fait : les intérêts généraux de l'Europe sont discutés sans leur participation, constatent-elles. Et les signataires du manifeste de s'indigner : ces intérêts, les principales puissances s'arrogent le droit de les régler sans même que les Etats secondaires puissent intervenir sur les dossiers qui les concernent directement !

Metternich répond au nom des « Grands », et sa réponse

constitue un grand moment de l'histoire diplomatique, généralement ignoré. En homme d'intuition, le chancelier autrichien a la vision de la société inter-étatique de l'avenir : une sorte de parlement mondial, à la manière des futures assemblées de la Société des Nations et de l'organisation des Nations Unies - le secrétaire d'Etat de Lyndon Johnson, Dean Rusk, n'inventerait-il pas le concept de « diplomatie parlementaire » ? Metternich feint de s'interroger : « La politique européenne doit-elle être soumise à un système représentatif diplomatique ? Les affaires les plus compliquées, les plus délicates, gagneraient-elles par hasard à être traitées dans des réunions de quarante ou cinquante ministres-députés indépendants l'un de l'autre, votant par assis et levé, prononçant à une majorité souvent problématique, sur des questions que trois ou quatre cabinets à la prudence éprouvée ne réussissent qu'avec peine à régler ? » Le verdict négatif tombe : « Quel est l'homme, connaissant la marche des grandes affaires, qui balancerait un instant à protester contre une innovation pareille ? ». L'Histoire en décidera autrement - n'en déplaît à celui qui se considérait comme « un vieux médecin dans le grand hôpital du monde ».

## **La première dame de France au Congrès de Vienne : Dorothee de Courlande, par M. Joachim Below-Dünnow**

*Professeur des Universités de mathématiques, FR CNRS Math. 2956, directeur du département de mathématiques de l'ULCO, Université Lille Nord de France*

Le 8 juin 1841 la duchesse de Dino écrit dans sa *Chronique* lors de son premier retour à Vienne 26 ans après le congrès de Vienne.

*« Il me semble bien étrange de me retrouver à Vienne. Vienne ! ... Toute ma destinée est dans ce mot ! C'est ici que ma vie dévouée à M. de Talleyrand a commencé, que s'est formée cette association singulière, unique, qui n'a pu se rompre que par la mort, et quand je dis se rompre, j'ai tort ; je devrais dire suspendre, car je sens mille fois dans l'année que nous nous retrouverons ailleurs. C'est à Vienne que j'ai débuté dans cette célébrité fâcheuse, quoique enivrante, qui me persécute bien plus qu'elle me flatte. Je me suis prodigieusement amusée ici, j'y ai abondamment pleuré ; ma vie s'y est compliquée, j'y suis entrée dans les orages qui ont longtemps grondé autour de moi. De tout ce qui m'a tourné la tête, égarée, exaltée, il ne reste plus personne ; les jeunes, les vieux, les hommes, les femmes, tout a disparu. Eh ! mon Dieu ! Le monde n'a-t-il pas changé tout à fait deux fois depuis ? Et ma pauvre sœur, chez laquelle je devais demeurer ? morte aussi ! ... Je ne suis pas sûre de dormir cette nuit ; je suis fort troublée de tous ces fantômes que les lieux évoquent, et qui me parlent tous le même langage, celui de la profonde vanité des choses de ce monde. »<sup>1</sup>*

---

<sup>1</sup> Dorothee Duchesse de Dino [Dino, Chronique]: *Chronique 1831 – 1862*. En 4 tomes publiés par sa petite-fille la princesse (Marie) Radziwiłł, née de Castellane, Plon, Paris 1909.



**Figure 1 :** portrait de Dorothee de Périgord, 1815, gravure d'après une miniature de Filippo Agricola faite pendant le Congrès de Vienne, frontispice du tome 1 de la *Chronique*.

Ayant juste 21 ans Dorothee fut choisie par son oncle Charles Maurice de Talleyrand comme première dame de son ambassade au Congrès de Vienne. Sa nièce bien aimée, et non son épouse la Princesse de Talleyrand, l'énigmatique Catherine Grand. Cette alternative ne semblait même pas exister dans ses pensées. Et lui-même écrit sur son choix dans ses mémoires : « *Il me paraît aussi qu'il fallait faire revenir la haute et influente société de Vienne des préventions hostiles que la France impériale lui avait inspirées. Il était nécessaire pour cela de lui rendre l'ambassade française agréable ; je demandai donc ma*

*nièce, madame la comtesse Edmond de Périgord, de vouloir bien m'accompagner et faire les honneurs de ma maison. Par son esprit supérieur et par son tact, elle sut attirer et plaire, et me fut fort utile. »<sup>2</sup>*

Comment et pourquoi notre héroïne se retrouvait dans ce rôle exquis ? Comme son oncle Talleyrand, Dorothee de Courlande était un personnage d'exception, et au-delà une femme extraordinaire. Elle vivait durant des tournants et des époques importants, par naissance et prédisposition d'un esprit européen exceptionnel, d'après Etienne Lamy *la plus européenne femme du 19<sup>e</sup> siècle*<sup>3</sup>, et seulement en second lieu prussienne et française, et détestait toute forme de nationalisme. Dotée de talents extraordinaires, mais également d'une dévotion religieuse pragmatique, elle vivait plongée dans une Europe gouvernée seulement par quelques centaines de familles au 18<sup>e</sup> et 19<sup>e</sup> siècle.

## **Dorothee et la maison Biron de Courlande**

Dorothee naquit le 21 août 1793 - l'année de la terreur comme Talleyrand la taquinait souvent - au château de Friedrichsfelde près de Berlin loin de la Courlande, propriété de son père, le duc Pierre de Courlande, entre 1785 et 1797. Le choix du lieu d'accouchement, déjà fort politisé, s'expliquait par nécessité stratégique : l'appétit de la tsarine Catherine II jeté sur la Courlande, surtout après le deuxième partage de la Pologne en janvier 1793, faisait craindre à Pierre qu'un fils éventuel né proche des frontières avec la Russie, risquât d'être enlevé tout en étant le plus légitime héritier de la Courlande. La mère en état de grossesse avancée arriva juste au bon moment en Prusse.

---

<sup>2</sup> Mémoires du Prince de Talleyrand [TM], éd. par Emanuel de Waresquiel, Editions Robert Laffont, Paris 2007, p.452.

<sup>3</sup> Etienne Lamy (1908), dans la préface aux *Souvenirs*, voir ci-dessus.

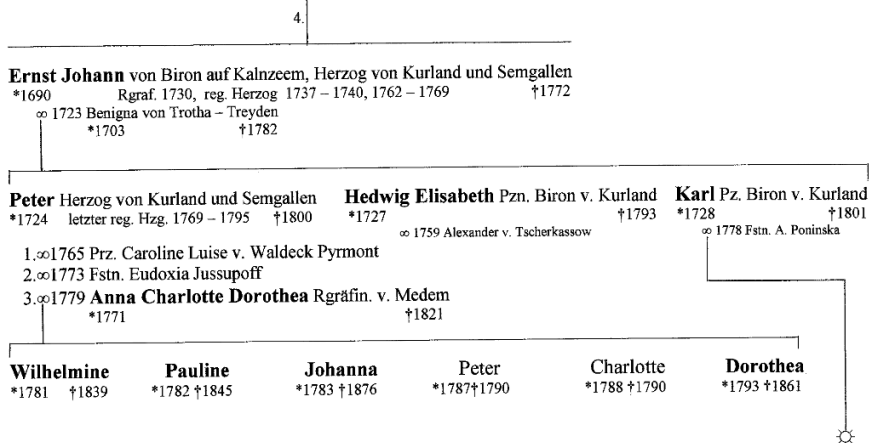
*La première dame de France au Congrès de Vienne : Dorothee de Courlande*

Carl von Bühren, urkundl. 1573 – 1608 auf Kalnzeem, † 1612 (?), ∞ 1573 Odila Krey

Johann von Bühren, \*1585 – †1618 auf Kalnzeem, ∞ 1610 Anna Blunck

Carl von Bühren, \*1614 – †1674 auf Kalnzeem, ∞ 1641/42 N. Goeteke †1688

Carl von Biron auf Kalnzeem, \*1653 – †1733, ∞ 1680 Catherina von Raab - Thülen, \*1660, †1740



**Figure 2 :** ancêtres de la famille des Biron de Dorothee de Courlande.<sup>4</sup>

Sur les origines des Biron beaucoup de médisances, d’erreurs et d’absurdités furent écrites, ainsi que sur les membres de cette famille des pays baltes, en fait d’origine westphalienne. Ainsi s’accomplit leur devise « Croyez Biron constant dans l’infortune » au moins par médisance. Dorothee elle-même se trompe dans ses Souvenirs lorsqu’elle écrit qu’il suffise de s’arrêter à son grand-père Ernest-Jean de Biron pour remonter à l’origine des Biron. Avant Ernest-Jean, les Biron ou Bühren étaient des nobles de robe, des nobliaux polonais en Courlande et Semgalle.<sup>5</sup> Sous le règne de Sigismond August II (roi 1548 - 1572) Carl de Bühren fut inféodé avec Kalnzeem en Courlande. En 1638 le roi Wladislaw IV confirma l’indégnat polonais, c’est-à-dire l’immatriculation dans la noblesse polonaise et les armes des Biron avec le corbeau regardant en arrière. Au début

<sup>4</sup> Voir [JB] Joachim von Below – Dünnow : Dorothea Prinzessin von Kurland (1793 – 1862), ein wahrhaft europäisches Leben, *Kurland*, éd. par les Vereinigte Kurländische Stiftungen, no. 21, 2014, p. 28.

<sup>5</sup> En 1889 Edmund de Fircks établit la généalogie complète et correcte des Biron jusqu’à Carl von Bühren, documenté entre 1573 et 1608 et mort vers 1612.

du 18e siècle le nom Bühren se transforme en Biron, un phénomène bien normal de l'époque. Bien sûr il n'y a aucun lien avec la famille des Biron en France. Certes, la carrière fabuleuse et l'ascension-éclair d'Ernest-Jean du Stallmeister de la tsarine au duc de Courlande faisaient bien des envieux, accompagnées des médisances monstrueuses, comme sa fonction de palefrenier de la tsarine Anna Iwanovna. Non, la fonction du Stallmeister correspondait à une sorte de ministre de la cavalerie.



**Figure 3** : les parents de Dorothee, à gauche le portrait huile sur toile du duc Pierre de Courlande par Friedrich Hartmann Barisien, 1781, aujourd'hui à Ruhenthal. Reproduction avec l'aimable autorisation des Collections du Château de Rundāles Pils, Lettonie; à droite portrait de la duchesse Anne Charlotte Dorothee de Courlande, née comtesse de Medem, gravure sur cuivre de G. Scheffner d'après Johann Heinrich Schröder, Berlin 1793.

Son fils aîné, le duc Pierre épouse en 3èmes noces le 6 novembre 1779 la comtesse Anna Charlotte Dorothea (Anne Charlotte Dorothee) de Medem (\*3.II.1761 - †20.VIII.1821)<sup>6</sup>,

---

<sup>6</sup> Désormais, par souci de distinction, la mère de Dorothee sera nommée Anne Dorothee.

filles du comte du Saint Empire Johann Friedrich de Medem (Elley) et de Charlotte Luise de Szöge-Manteuffel, tous les deux descendants des meilleures familles de la Ritterschaft (chevalerie) des barons de Courlande. Par ce mariage, Pierre comptait apaiser les relations continuellement tendues entre la cour ducale et la Ritterschaft. En outre il n'était pas insensible aux charmes de la jeune femme. De leurs noces naquirent six enfants entre 1781 et 1793, à savoir Wilhelmine (\*1781 - †1839), Pauline (\*1782 - †1845), Johanna (Jeanne, \*1783 - †1876), Peter (Pierre, \*1787 - †1790), Charlotte (\*1788 - †1790) et Dorothea (Dorothee, \*21. VIII.1793 - †19.IX.1862).

L'on prétend souvent que le père naturel de Dorothee ne soit pas le duc Pierre, mais le comte Alexandre de Batowski, un des amants d'Anne Dorothee<sup>7</sup> et avocat de la cause courlandaise au Sejm. Il n'y a pas de preuve de cet énoncé, et parmi des arguments présentés nous en mentionnons les trois plus fréquents qui se déplument vite, et donnent lieu à des indices en faveur de la paternité du duc Pierre :

1. La lacune soupçonnée dans la cadence des enfants de Pierre et Anne Dorothee entre Jeanne et Dorothee n'existe pas. L'on oublie souvent les deux enfants Pierre et Charlotte décédés jeunes.

2. Le prétendu manque d'attention de Pierre pour la petite Dorothee se réduit à néant par la précaution de Pierre pour assurer un accouchement et son attention intense pour la jeune Dorothee jusqu'à sa mort. Dorothee fut aussi une de deux héritières principales, l'autre était Wilhelmine.

3. La disparité des allures entre Dorothee et ses trois sœurs aînées durant leurs jeunessees respectives se transforme en une ressemblance évidente avec l'âge adulte.

De plus, Batowski étant bien l'ami d'Anne Dorothee depuis nombre d'années, il n'est pas clair qu'il était déjà son amant en 1793. Bien sûr, à titre général, une paternité n'est jamais absolument vérifiable, à moins que l'on n'applique des tests génétiques totaux.

---

<sup>7</sup> Encore récemment dans l'article de Johan A. Lynbeck, *Courrier du Prince*, no. 7, 2015.





**Figure 4** : la ressemblance entre les grâces de Courlande : Wilhelmine, détail de la lithographie de Josef Kriehuber 1841 d'après une miniature de Moritz Daffinger 1827; Pauline, détail d'une lithographie de Melegli 1845 d'après Ender; Jeanne, détail d'une lithographie de Kriehuber 1840 d'après un tableau de Schrotzberg; Dorothee, détail de la lithographie de Hermann Eichens, voir Figure 9.

Pierre régnait durant 26 années en Courlande et garantissait une paix relative à son duché, un phénomène bien exceptionnel dans une région fortement troublée par les grandes puissances, à savoir la Russie, la Prusse, l'Autriche et la Suède. Le troisième partage en 1795 efface la Pologne de la carte d'Europe. Le suzerain de la Courlande, le roi Stanislas August II de Poniatowski de la Pologne et de la Lituanie, se voit obligé d'abdiquer, ainsi que Pierre en tant que duc de Courlande. La Courlande devient alors partie des provinces baltes de la Russie.

Mais Pierre restait fidèle à lui-même et obtint un dédommagement énorme pour son duché de la part de la tsarine Catherine II, qui s'ajouta à sa fortune et ses propriétés déjà immenses en Prusse, Moravie et Bohême. En fait, il était le plus grand prêteur privé de la couronne prussienne. En août 1795 les Biron quittent la Courlande pour toujours en direction de Sagan en Silésie, où Pierre passait ses dernières années jusqu'à sa mort le 13 février 1800. Dans les Souvenirs de Dorothee nous lisons un jugement sur son père qui contraste avec celui des historiographes : « Mon père avait été dans sa jeunesse d'une

figure agréable; il avait gardé une tournure élégante; ses manières étaient nobles, ... d'une santé parfaite, il ne sentit les infirmités d'un âge avancé que dans sa dernière maladie ... Ses mœurs étaient douces. Il aimait les arts et les encourageait. Mais le plus grand ornement de Sagan était, sans doute, ma mère charmante encore. »<sup>8</sup>

Dorothee hérita de quelques domaines étendus en Basse Silésie et du palais courlandais Unter den Linden Nr.7, aujourd'hui et depuis 1839/40 ambassade de la Russie à Berlin. Durant ses premières années Dorothee vivait à Sagan avec une éducation plutôt laxiste avant que le Versen d'Anne Dorothee, le comte suédois Gustaf-Maurice Armfeldt ne s'en aperçoive en 1798. Après la mort de son père et sous la tutelle de sa mère, Dorothee vivait à Berlin dans son palais jusqu'à 1809, où elle obtenait finalement une éducation conforme à ses talents : parmi ses professeurs nous trouvons l'abbé Scipion Piattoli S.J., Henriette Hertz en anglais, Amalie Sebald en chant et musique, le mathématicien et directeur de l'observatoire berlinois Johann Elert Bode (1747 – 1826) e.a. A l'âge de 10 ans elle savait traiter des équations algébriques d'ordre supérieur avec les moyens de son temps. C'est ainsi que sa personnalité exquise pouvait se développer. Parmi ses camarades de jeu comptaient les futurs rois Frédéric-Guillaume IV et Guillaume I. Ces années heureuses à Berlin furent interrompues par la fuite de Dorothee devant les troupes françaises en 1806/1807 en Prusse orientale et en Courlande. Contrairement à sa mère, Dorothee était prussienne convaincue et fervente antibonapartiste. A Memel elle rencontre la reine Louise après l'entrevue de Tilsit entre Napoléon et la reine, nous y reviendrons. A Mitau elle rencontre le futur roi Louis XVIII. Les rapports entre Dorothee et sa mère étaient souvent gouvernés par des désaccords, même jusqu'à la mort d'Anne Dorothee. Quelquefois il y avait même deux salons concurrents au palais courlandais, à Sagan, Löbichau ou Karlsbad, celui de la mère plus élégant, celui de la fille plus académique. Se comptaient parmi les hôtes de leurs salons Goethe, Friedrich Schiller, l'acteur August Wilhelm Iffland,

---

<sup>8</sup> Dorothee Duchesse de Dino [Dino, Souvenirs] : Souvenirs, éd. par Dorothee Comtesse de Castellane, Calman- Lévy Paris, 1908, pp. 105-111.

l'acteur Ludwig Devrient, J. E. Bode, l'écrivain Johann Gottfried Schink, les frères Humboldt. Surtout avec Alexander von Humboldt, Dorothee entretenait une longue correspondance, à Sagan existaient 114 lettres d'Humboldt jusqu'en 1945.



**Figure 5** : Edmond de Périgord, tableau huile sur toile par Joseph Chabard entre 1810 et 1816, aujourd'hui au Château de Valençay. Reproduction avec l'aimable autorisation des Collections du Château de Valençay. Copyright Michel Chassat - Château de Valençay.

## **Le mariage avec Edmond de Périgord**

Le tournant décisif dans la vie de Dorothee est certainement son mariage de raison avec Edmond de Périgord en 1809. Mais raison pour qui ? Son inspirateur est Talleyrand en personne, qui en profitait pour sa famille et qui, à cette occasion, entra dans une relation très cordiale avec Anne Dorothee. Comme Napoléon réservait les belles dots françaises à ses maréchaux, généraux et son entourage, un beau parti conforme au rang pour son neveu Edmond sans fortune contraignait Talleyrand à chercher ailleurs. L'entrevue d'Erfurt du 25 septembre au 12 octobre 1808 offrit à Talleyrand l'occasion idéale de demander à son allié intime et sauveur de l'Europe, le tsar Alexandre Ier de bien vouloir, au nom de son neveu, se porter demandeur en mariage de Dorothee auprès de sa mère. Le tsar accomplit sa mission à merveille non sans utiliser un peu de force sur Anne Dorothee à cause de sa pension versée par la couronne russe. Mais la mère, encore bonapartiste, approuve le projet sans réserve et donne son accord sans demander à sa fille. Mais Dorothee désapprouve le projet totalement pour ses convictions politiques, mais surtout parce qu'elle se sent liée aux fiançailles en secret avec le prince polonais Adam Czartoryski, qui furent arrangées par l'abbé Scipio Piattoli, ultime secrétaire du roi Stanislas II et précepteur d'Adam et de Dorothee. Piattoli qui se meurt, est dupé par de fausses lettres sur le prétendu refus par la mère d'Adam qui choisît une fiancée polonaise pour Adam. Et l'agonisant Piattoli en personne doit annoncer cette triste supercherie à sa protégée. Dorothee se résigne et donne son consentement au mariage avec Edmond après une visite de Talleyrand à Löbichau et Sagan. Le premier entretien entre Dorothee âgée de 15 ans et Edmond âgé de 21 ans se déroule comme suit selon ses Souvenirs :

*Et que pouvions-nous dire? Assis en face l'un de l'autre nous fûmes longtemps dans le plus profond silence. Je le rompis en disant : « J'espère, monsieur, que vous serez heureux dans le mariage que l'on a arrangé pour nous. Mais je dois vous dire, moi-même, ce que vous savez sans doute déjà, c'est que je cède au désir de ma mère, sans répugnance à la vérité, mais avec la plus parfaite indifférence pour vous. Peut-être serai-je heureuse,*

*je veux le croire, mais vous trouverez, je pense, mes regrets de quitter ma patrie et mes amis tout simples et ne m'en voudrez pas de la tristesse que vous pourrez, dans les premiers temps du moins, remarquer en moi. - Mon Dieu, me répondit M. Edmond, cela me paraît tout naturel. D'ailleurs, moi aussi, je ne me marie que parce [que] mon oncle le veut, car, à mon âge, on aime bien mieux la vie de garçon. » Cette réponse ne me parut ni bien sensible ni bien flatteuse ; mais en ce moment j'aurais été désolée de trouver un empressement auquel je n'aurais pas répondu et cette indifférence annoncée de part et d'autre était ce qui pouvait le mieux me convenir.*<sup>9</sup>

Le mariage fut célébré à Francfort par le primat prince Charles de Dalberg le 24 avril 1809. Et c'est seulement au congrès de Vienne que la vérité de l'intrigue fût présentée à Dorothee. Beaucoup fut et est encore aujourd'hui écrit sur leur mariage, notamment beaucoup de bêtises. Les époux ne vivaient jamais ensemble, l'indifférence totale et les devoirs dynastiques étaient leurs seuls liens. En 1816 ils séparèrent leurs biens à cause des dettes au jeu d'Edmond, en 1824 le divorce civil fut arrêté. Après le mariage, le jeune couple s'installa officiellement à Rosny (1810 - 1814) dans le sud de Paris, mais Dorothee préférait vivre auprès de son oncle Talleyrand (dans ce palais depuis 1812) et sa mère Anne Dorothee là-même. Trois enfants naquirent des noces d'Edmond et de Dorothee entre 1811 et 1813 : Napoléon Louis (\*1811 - †1898), Dorothee Charlotte Emilie (\*1812 - †1814) et Alexandre Edmond (\*1813 - †1894). La fille Pauline Joséphine (\*1820 - †1890), est fort probablement, fille naturelle de Talleyrand, ce qui expliquerait aussi son affection particulière pour Pauline et un héritage non sans importance pour elle. Aussi son comportement envers Pauline contraste fortement avec celui envers la fille illégitime, Marie-Henriette Lassalles, née en 1816, avec peut-être comme père le comte Carl Clam-Martinitz.

Les quatre années de maternité difficile, surtout la mort de la petite Dorothee Charlotte, épuisaient Dorothee qui avait à peine 21 ans en 1814. Et c'est Talleyrand qui lui apportait son soutien presque quotidien dans ses souffrances, aussi durant son

---

<sup>9</sup> [Dino, Souvenirs] pp. 259 – 261.

apogée de pouvoir en 1814 en tant que président du gouvernement provisoire par le Sénat, autre exemple de son esprit de famille plein de fidélité. De plus, les deux se rapprochaient dans tant d'affinités d'esprit qu'il en résultait cette affection et entente raffinée à ne plus jamais se rompre. En 1811, Dorothee se convertit au catholicisme, sous l'influence de la doctrine de Jacques Bénigne Bossuet. Entre décembre 1810 et 1814 l'antibonapartiste Dorothee était dame d'honneur de l'impératrice Marie-Louise. C'est elle qui annonça à l'impératrice le retour précipité de Napoléon de Russie en 1812.



**Figure 6** : Talleyrand, gravure en acier E. Finden à Londres le 17 janvier 1831, avec signature autographe de Talleyrand, d'après le tableau à l'huile de François Gérard vers 1808.

## **Congrès de Vienne**

Avec le Congrès de Vienne en tant que première dame de l'ambassade de la France, Dorothee, pleine d'ambition comme sa sœur Wilhelmine, entre dans la grande politique à côté de son oncle. Le 23 septembre 1814 la délégation française s'installe dans le palais Kaunitz-Questenburg dans la Johannesgasse.

Muni des instructions rédigées à sa guise et à celle du Roi, Talleyrand arriva à Vienne et y retrouva une ambiance altérée et hostile envers la France, notamment de la part de la Russie et de la Prusse. Les quatre grands alliés, l'Autriche, la Russie, l'Angleterre et la Prusse, avaient déjà signé une convention visant à régler entre eux les problèmes majeurs - notamment ceux de la Saxe, de la Pologne et du royaume de Naples - sans consulter les autres plénipotentiaires et en compromettant ainsi le Traité de Paris, et en essayant de reporter une assemblée générale le plus longtemps possible. Surtout la France se vit exclue du cercle des grandes puissances. Dorothee aida Talleyrand surtout à dissiper les réserves de la Russie et de l'Autriche, mais surtout celles de la délégation prussienne contre lui. Analysons en détail comment Dorothee débloque la réserve prussienne, notamment celle de Wilhelm von Humboldt. Talleyrand accompagna l'Empereur durant la campagne en Prusse et en Pologne 1806/07, il signa le traité de Tilsit entre la France et la Prusse. Il était le seul témoin de l'entretien tragique entre la reine Louise de Prusse et l'empereur Napoléon le 6 juillet 1807 à la veille des négociations de paix de Tilsit du 7 au 9 juillet 1807, la grande humiliation napoléonienne à la Prusse. Talleyrand donne quelques détails de l'entretien dans ses mémoires : Napoléon s'adressa à la reine Louise : *« Comment avez-vous osé me faire la guerre, madame, avec d'aussi faibles moyens que ceux que vous aviez ? – Sire, je dois le dire à Votre Majesté, la gloire de Frédéric II nous avait égarés sur notre puissance. » Ce mot de gloire, si heureusement placé, et à Tilsitt dans le salon de l'empereur, me parut superbe. Je répétais assez souvent cette belle réponse de la reine, pour que l'empereur me dit un jour : « Je ne sais pas ce que vous trouvez de si beau à ce mot de la reine de Prusse ; vous feriez tout aussi bien de parler d'autre chose. » J'étais indigné de tout ce que je voyais, de tout*

*ce que j'entendais, mais j'étais obligé de cacher mon indignation. Aussi, serai-je toute ma vie reconnaissant de ce que la reine de Prusse, reine d'un autre temps, voulut bien s'en apercevoir. Si, dans les retours que je fais sur ma vie, plusieurs nécessairement sont pénibles, je me rappelle du moins avec une grande douceur les choses qu'alors elle eut la bonté de me dire, et celles qu'elle m'a presque confiées : « Monsieur le prince de Bénévent, me dit-elle la dernière fois que j'eus l'honneur de la conduire à sa voiture, il n'y a que deux personnes qui regrettent que je sois venue ici : c'est moi et vous. Vous n'êtes pas fâché, n'est-ce pas, que j'emporte cette opinion ? » Les larmes d'attendrissement et de d'orgueil que j'avais dans les yeux furent ma réponse.<sup>10</sup>*

Rappelons que, doutant du (trop) Grand Empire en train de naître, Talleyrand annonça déjà sa démission en tant que ministre des relations extérieures encore à Tilsit et la déclara officiellement le 10 août 1807 avec le célèbre commentaire « *je ne veux pas être le bourreau de l'Europe* ». Notons bien que Talleyrand quitte Napoléon au moment où celui-ci est à son apogée de pouvoir et de gloire. Un opportuniste l'aurait quitté en 1812 ou 1813. Toutefois, Napoléon le nomma vice-grand-électeur de l'Empire une semaine après sans pouvoir empêcher que Talleyrand ne s'oppose désormais à sa politique qui n'était plus celle de la France, mais celle de l'Empereur.

Bien sûr, la délégation de la Prusse à Vienne se méfie du récit et de l'émotion de Talleyrand. Or, durant une soirée chez le prince de Ligne, Dorothee le confirme à Wilhelm von Humboldt et lui raconte sa rencontre avec la reine Louise après l'entrevue de Tilsit à Memel durant sa fuite de Berlin. Louise elle-même lui raconta les événements et conclût « *Seul Monsieur de Talleyrand se comportait comme un être humain.* » [„Nur Herr von Talleyrand hat sich wie ein menschliches Wesen aufgeführt.“] Depuis Talleyrand et Humboldt, bien d'esprit égal, s'entendaient à merveille.<sup>11</sup>

---

<sup>10</sup> [TM] pp.256 – 257.

<sup>11</sup> [TM] pp. 252, 256 – 258, 299 sqq. ; Georges Lacour-Gayet : *Talleyrand*, en 4 tomes, Payot Paris, 1930; tome 2 p. 213 sqq.



Pour sa part Talleyrand se met à la tête des états secondaires et revendique en leur nom l'ouverture officielle du congrès, tout en ne demandant rien que l'application du principe de la légitimité des régimes et frontières à instaurer. La réponse ne se fait pas attendre. Déjà le 30 septembre 1814 les quatre Alliés invitent Talleyrand à une conférence préparatoire, sur laquelle nous sommes très bien renseignés grâce au travail du secrétaire général du congrès, Friedrich von Gentz et de la Geheime Staatspolizei de l'Empereur François I<sup>er</sup>. Durant la séance Talleyrand déplume complètement leurs manigances et les rappelle à leurs intentions préalables : « *La présence d'un ministre de Louis XVIII consacre ici le principe sur lequel repose tout ordre social. Le premier besoin de l'Europe est de bannir à jamais l'opinion qu'on peut acquérir des droits par la seule conquête, et de faire revivre le principe sacré de la légitimité d'où découlent l'ordre et la stabilité. Montrer aujourd'hui que la France gêne vos délibérations serait dire que les vrais principes seuls ne vous conduisent plus et que vous ne voulez pas être justes !* » Les Alliés ne sont plus alliés : dès lors la France se retrouve parmi les grandes puissances, participe à la direction du congrès, il n'y a plus ni de vainqueurs, ni de vaincus.

Au-delà de la diplomatie, de leur affection mutuelle et de leur entente raffinée, un amour plutôt complexe entre Dorothee et Talleyrand grandissait avec tous les hauts et les bas. Il ne s'agit pas d'une affaire simple, et Dorothee ne prend pas le rôle d'une maîtresse de Talleyrand. Sa maîtresse officielle était sa mère Anne Dorothee. Lors de sa mort le 20 août 1821 Talleyrand dit à Dorothee : « *Je ne crois pas qu'il y ait eu sur terre une femme plus digne d'être adorée.* »

Au-delà du succès diplomatique Dorothee brillait également dans les salons, cérémonies et fêtes. Le comte Carl Clam-Martinitz était son amant à la fin du congrès et probablement jusqu'à 1816 avec une paternité en conséquence, voir ci-dessus. Cette affaire semble avoir beaucoup contrarié Talleyrand. Mais, tous les tourbillons et bruits inclus - rappelons par exemple les médisances de George Sand à propos, entre autres, de leur différence d'âge - l'on ne peut que constater l'amour profond et l'affinité presque totale d'esprit entre Talleyrand et Dorothee. Dorothee laisse très bien entendre

l'impact du Congrès de Vienne sur sa vie. D'ailleurs, tous les deux supportaient les calomnies et médisances avec un sang-froid inouï.

Talleyrand et Dorothee, Metternich et Wilhelmine de Sagan à Vienne avec toutes les ramifications sentimentales comprises, fournissent aussi le sujet principal du roman historique *De pourpre et d'azur* ou dans son édition allemande *Venus am Abendhimmel*, dont l'édition originale en anglais de Ruth Waldeck parut sous le titre *Lustre in the sky* en 1946.<sup>12</sup> A l'exception de quelques incohérences pardonnables et de fausses associations historiques, Waldeck a parfaitement travaillé, notamment en consultant les procès-verbaux de la Wiener Geheime Staatspolizei sous la direction du Baron Hager. Par exemple, son récit de la dispersion du conseil des quatre grandes puissances par Talleyrand est correct et plaisant. Le roman connût un grand succès, surtout en Allemagne et en France.

Le 5 novembre 1815 le roi Ferdinand Ier des Deux-Siciles, Ferdinand de Bourbon IV de Naples, confère à Talleyrand le titre de duc de ses Etats pour service rendu à Vienne, qui se précise le 1<sup>er</sup> novembre 1815 en titre de duc de Dino, une petite île calabraise et rocheuse, avec la faculté de libre cession. Ironie de l'histoire : les revenus du duché furent d'abord payés par le pape, en compensation pour la principauté de Bénévent. Le 2 décembre 1817 Talleyrand cède le titre de duc de Dino à Edmond et Dorothee, titre de référence pour Dorothee, surtout en France.

## **Sagan**

Dorothee vivait chez et avec Talleyrand jusqu'à sa mort le 17 mai 1838. Elle l'accompagna à Londres en tant qu'ambassadeur de Louis-Philippe entre 1830 et 1834, où il s'exprime de la même façon élogieuse sur Dorothee que sur sa présence à Vienne<sup>13</sup>. A Londres nous assistons à sa solution de la crise belge, qui se termine avec le traité de Londres du 15 novembre 1831 portant reconnaissance du royaume belge et du

---

<sup>12</sup> Comtesse Rosie Waldeck : *Lustre in the sky*, Doubleday & Cie. New York, 1946.

<sup>13</sup> [TM] p.773.

roi Léopold I<sup>er</sup>, et à la naissance de la quadruple alliance entre l'Angleterre, l'Espagne, le Portugal et la France, signée le 22 avril 1834 à son instigation. Il démissionna le 13 novembre 1834 ayant plus de 80 ans. Katherine Kleikamp<sup>14</sup> définit les talents de Dorothee exclusivement par le personnage de Talleyrand, ce qui doit être réfuté. Bien sûr elle était son protégé durant ses premières années à Paris. Mais, c'est juste par ses talents, son jugement sûr et son indépendance que Dorothee fascinait Talleyrand, au-delà de ses charmes féminins. Avec Pauline, elle s'engage beaucoup dans la réconciliation de Talleyrand avec l'église qui réussit par le fameux savoir mourir de Talleyrand<sup>15</sup>. Après sa mort le 17 mai 1838, Dorothee hérite de l'Hôtel Talleyrand dans la rue St. Florentin, qu'elle vend à la famille Rothschild en 1839. La même année elle vend également le palais courlandais Unter den Linden 7 au tsar Nicolas Ier. Après le mariage de son fils Alexandre en 1839 elle se sentait déchirée entre la France et la Prusse. L'hostilité de la société parisienne envers elle, l'accueil chaleureux par la famille royale en Prusse<sup>16</sup>, le bon état de ses terres en Silésie<sup>17</sup> et un peu plus tard la perspective de reprendre le duché de Sagan, tous ces éléments font pencher la balance en faveur de la Prusse. Après la mort de Wilhemine de 29 novembre 1839<sup>18</sup>, Sagan revint à sa sœur Pauline, princesse de Hohenzollern-Hechingen, qui ne s'en occupait guère. Dorothee dû constater l'état triste du château et des terres lors de son premier retour le 21 juin 1840. Après trois années de négociations avec son neveu Constantin de Hohenzollern-Hechingen, le contrat fut conclu le 16 octobre

---

<sup>14</sup>Katherine Kleikamp: *Das letzte Jahrhundert des Herzogtums Sagan*, Schlesien, no. 14, 1969, pp. 204 – 209.

<sup>15</sup> Emanuel de Waresquiel : *Talleyrand, le prince immobile*. Ed. rev. augm. Librairie Arthène Fayard 2006, pp. 613 – 614.

<sup>16</sup> [Dino, Chronique].

<sup>17</sup> Ses domaines en Basse-Silésie comprenaient Deutsch-Wartenberg avec Zauche et Kunersdorf, Kleinitz, Plothow et Schertendorf(?) hérité de son père 1800, Drentkau (1807), Günthersdorf (1808), Heydau (1807) et Schwarmitz (1806), également Petershof, Dorotheenaue acquis par Dorothee. De plus, elle obtint la reconnaissance de ses terres dans la région de Grünberg comme Standesherrschaft (seigneurie libre) Deutsch-Wartenberg.

<sup>18</sup> D'ailleurs, les quatre sœurs entretenaient toujours une correspondance régulière.

1843 qui déclarait Dorothee propriétaire des terres (23000 ha, 20300 ha bois) du duché de Sagan à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1844. Finalement, le 6 janvier 1845 le roi Frédéric-Guillaume IV la reconnaît pour duchesse de Sagan avec droit de succession du fief pour ses fils.

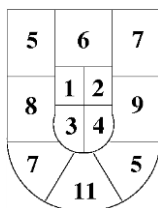


Figure 7 : blason ducal de Dorothee du 6 janvier 1845 d'après le nouveau Siebmacher<sup>19</sup>. Description de l'écu de cœur 1 – 4 : (1) S + A symbolise la suzeraineté du roi polonais Sigismond August (roi 1548 - 1572) qui accorda à Carl von Bühren le fief Kalnzeem. (2) trois chevrons couronnés symbolisant Biron (3) corbeau regardant en arrière avec trois rameaux de chêne dorés au bec sur une clef placée sur un tronc symbolisant Biron comme membre de la fraternité d'armes polonaise Niezcuja, peut – être aussi Trotha - Treyden (4) roi August III de Pologne (1733 – 1763) (5) = (12) lion courlandais couronné (6) aigle de la Basse Silésie avec couronne prussienne royale avec croissant de lune (7) = (10) la

<sup>19</sup> J. Siebmachers großes und allgemeines Wappenbuch. Bauer & Raspe Nuremberg, 1854-1961,

Semgalle symbolisée par un élan (marron) couronné croissant de gauche ou parfois de droite (8) ange doré sur fond rouge symbolisant Sagan (9) probablement Pernstein et propriétés associées en Moravie symbolisé par une tête de buffle noir (11) blason divisé par une poutre rouge avec trois boules rouges sur fond argenté symbolisant probablement la seigneur ielbre (freie Standesherrschaft) Deutsch Wartenberg. Devise des Biron: Croyez Biron constant dans l'infortune.

Nota : les chiffres réfèrent à des zones du blason, selon les repères du schéma ci-dessous.



De sa propre plume, Dorothee nous laisse ses *Souvenirs* traitant de son enfance, de sa jeunesse et de son mariage, écrits en 1822 et édités par sa petite-fille Dorothee de Castellane<sup>20</sup>, épouse du comte Jean de Castellane en secondes noces. Sa *Chronique* comprend la correspondance avec Adolphe Fourier de Bacourt<sup>21</sup> entre 1831 – 1862 et nous présente un témoignage inouï, bien que subjectif, mais bien franc de son époque et de la société, notamment de la société française. Entre 1909 et 1911, sa petite-fille Marie-Dorothee de Castellane, princesse Antoine de Radziwiłł, les publiait en 4 tomes chez Plon à Paris. Des extraits furent publiés en allemand en 1911<sup>22</sup>. Les lacunes chronologiques s'expliquent bien par la présence fréquente de Bacourt auprès de l'auteur.

Dorothee nous laisse beaucoup de témoignages de son goût, de ses talents et de sa charité en France et en Prusse. Sous son règne le duché de Sagan connût une ère de bonheur et de

<sup>20</sup> 1861 Louis épousa en 2<sup>e</sup> noces Pauline de Castellane (1823 – 1895), veuve du duc de Hatzfeldt, dont la seule enfant fut Dorothee (1862 – 1948), en 1<sup>ère</sup> noces mariée au prince Charles – Egon de Fürstenberg.

<sup>21</sup> Exécuteur testamentaire de Talleyrand et ami des Talleyrand.

<sup>22</sup> *Aus der Chronik der Herzogin von Dino, späteren Herzogin von Talleyrand und Sagan, 1840 - 1862*, éd. par la princesse Anton Radziwiłł, trad. par le baron von Cramm, C.A.Schwetschke Berlin, 1911.

bienfaisance, malgré les circonstances politiques et économiques mouvementées. Nous mentionnons ici seulement sa fondation de l'hôpital *Dorotheenstift* à Sagan en 1851 qui fut achevé en 1859 et qui sert encore aujourd'hui d'hôpital.<sup>23</sup> Dorothee était une grande passionnée d'horticulture et de parcs. Le jardin de la duchesse à Valençay, le parc de Rochecotte et le parc à Günthersdorf d'après Peter Joseph Lenné en témoignent amplement.



**Figure 8** : le château de Sagan vu du nord, chromolithographie de Th. Henricke vers 1847.

Le parc du château de Sagan fortement abimé et délaissé jusqu'en 1844 fut agrandi à 230 ha et bien entretenu après la prise de possession du duché par Dorothee. La restauration dura 15 années sous la direction du paysagiste Friedrich Teichert et son successeur F.A.H. Gireoud. Le parc se distinguait par son accès généreux pour le public, sa richesse florale et sa désignation originale comme *Valençay-Platz* etc.<sup>24</sup>

---

<sup>23</sup> Pour plus de détails, voir [JB] ou Werner Bein [WB] (éd.) : Sagan und Sprottau in der schlesischen Geschichte, « Les vues de Sagan ». Bergstadtverlag W. G. Korn Würzburg, 1992.

<sup>24</sup> Voir aussi l'article de Friederike Gleich dans [WB], pp.63 - 70. Il convient aussi de consulter la carte du parc ducal à Sagan conçue F. W. Lœillot, éditée et imprimée par F. A. Julien à Sagan et Sprottau, 1860 – 1875. Finalement, voir aussi le no. 7 du *Courrier du Prince*.

En juin 1861 Dorothee eut un accident de carrosse durant une averse de grêle près de Sagan. Elle ne s'en remit jamais<sup>25</sup> et montrait de plus en plus d'amertume. Elle désapprouvait le cours de la politique dans toute l'Europe. Par exemple, sur les préparatifs du couronnement de Guillaume Ier en tant que roi de Prusse le 18 octobre 1861 elle écrit le 6 octobre 1861 à Sagan<sup>26</sup> : « *Il y a de mauvais symptomes dans l'esprit démocratique, si absurdement encouragé par le Ministère prussien, qui est incapable, terriblement court et borné dans ses vues. Nous voici, ayant Turner-Fest [fête de gymnastes] dans toutes les petites villes avec de fort mauvais discours, de fort mauvais drapeaux, etc. .. etc. .. Les villes s'endettent pour ces dangereuses fêtes, et quand on demande ce qui se fera pour fêter le couronnement, on répond qu'on n'a pas d'argent. La Huldigung [hommage] ne convenait pas au système constitution(n)el et la Kroenung [couronnement] ne plaît pas à l'esprit aristocratique ; bref, on ne satisfait plus personne.*<sup>27</sup> *Mais le Ministère est coupable d'avoir encouragé le Turner-Verein [société de gymnastique], le Saenger-Verein [société de orphéonique], le Schuetzen-Verein [société de tireurs] et surtout le National-Verein [société de patriotes]. Il faut vouloir être aveugle pour n'en pas connaître le danger qui saute aux yeux des moins clairvoyants. C'est quand on habite la province ou la campagne qu'on discerne les ravages de ces associations.* » Ainsi un témoignage presque actuel d'une trivialisatation de notre société s'impose ... Et le 2 novembre 1861 elle continue : « .. ; *je ne puis m'empêcher d'y voir le chant du cygne des monarchies. Dieu veuille que je n'aie pas le sens commun et que je ne voie si noir qu'à cause de ma lunette de malade.* »

La dernière fois sa plume s'inscrit dans la Chronique le 1<sup>er</sup> mai 1862, où elle ressent le soleil de printemps comme dérision de ses souffrances. Après une dernière cure sans succès Dorothee rentre à Sagan le 3 septembre 1862 *pour mourir*. Elle meurt en

---

<sup>25</sup> [Dino, Chronique] 24 juin 1861

<sup>26</sup> [Dino, Chronique] 6 octobre 1861 à Sagan.

<sup>27</sup> Dorothee se réfère aux discussions précédant le couronnement à cause du droit divin réclamé par Guillaume Ier pour sa royauté et de son refus d'une monarchie constitutionnelle.

présence de son fils Louis et de sa petite-fille Marie le 19 septembre 1862 à l'âge de 69 ans. Son sarcophage, comme celui de sa sœur Wilhelmine, se trouve dans la Kreuzkirche dans le parc du château de Sagan et porte l'épithaphe conçue par elle-même, dont la transcription se lit comme suit :

Hic iacet Serenissima et Celsissima Domina Domina Dorothea Maria, Curlandiae, Semigalliae et Sagani, Principissa in Silesia, Sagani Ducissa, S.[acri] R.[omani] I.[mperii] Comitessa de Biron, Ducissa de Talleyrand et de Dino etc, etc, Domina in Wartenberg, S.[acri] et Hosp.[italis] Ordinis S.[acri] Joannis Hierosolimitani Baillitus, Serenissimi et Potentissimi Principis Domini Domini Petri, Dei gratia in Livonia, Curlandiae et Semigalliae Ducis, in Silesia Sagani Ducis, Dynastis de Wartenberg, Bralin et Goschütz, S.R.I. Comitis de Biron, Insignis Ordonis Aquilae Nigrae et Ordonis Andreae necnon Aquilae Albae Equitis inclytæ stirpis suae ultimi Principis filia, Nata 21.Aug.1793, obiit 19. Septembri 1862 quae vivens mortisque memor post recuperatum Majorum Ducatum ac aedificatum stirpis suae Mausoleum funebre hoc sibi posuit monumentum.<sup>28</sup>

---

<sup>28</sup> Traduction personnelle : Ci-gît la sérénissime et noblissime princesse Dorothee Marie de Courlande, de Sémgalle et de Sagan, princesse en Silésie, Duchesse de Sagan, comtesse du Saint Empire Romain de Biron, duchesse de Talleyrand et de Dino etc. etc., dame en Wartenberg, bailli de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, du sérénissime et très puissant prince Pierre, par la grâce de Dieu duc de Courlande et de Sémgalle, duc en Livonie, duc en Silésie, duc de Sagan, seigneur souveraine de Wartenberg, Bralin et Goschütz, comte du Saint Empire Romain de Biron, décoré de l'Ordre de l'Aigle Noir et de l'Ordre de Saint-André et aussi de l'Ordre de l'Aigle Blanc, du dernier prince de son illustre dynastie fille, née le 21 août 1793, décédée le 19 septembre 1862, qui de son vivant et compte tenu de la mort après la récupération du duché agrandi et de plus, après l'édification d'un mausolée pour sa famille, érigea pour elle-même ce monument funèbre.





**Figure 9** : lithographie d'Hermann Eichens d'après le tableau de Claude -Marie Dubufe 1841 jadis au château de Sagan.

Remerciement : l'auteur témoigne sa reconnaissance pour l'autorisation de reproduire les figures provenant des sources publiques ou privées, qu'elles soient mentionnées ou non.

## **Du bon usage d'une délégation suisse en ordre dispersé au Congrès de Vienne, par Alain-Jacques Czouz-Tornare**

*Docteur en histoire Franco-Suisse. Chargé de cours émérite, Université de Fribourg (CH). Vice-président de la fondation pour l'histoire des Suisses dans le monde. Collaborateur scientifique auprès des Archives de la Ville de Fribourg.*

Rien d'étonnant que ce Congrès de Vienne qui a joué un rôle si essentiel pour la Suisse soit si mal connu du grand public en Suisse<sup>1</sup>. Les Confédérés y ont surjoué une Suisse profondément divisée jusqu'à la caricature. Bien peu y défendirent une vision commune, les intérêts supérieurs de la Confédération se résumant à en défendre les particularismes. C'est sous la pression des grandes puissances européennes, soucieuses d'édifier une Suisse crédible, viable et neutre au centre de l'Europe, que l'Helvétie est devenue la Suisse.

### **En quoi consistait la Confédération de 1815 ?**

Le 29 décembre 1813, une Diète réunie à Zurich par le Landammann von Reinhard décrète, en l'absence pourtant de sept cantons, ce qui, en droit, est anticonstitutionnel, que l'Acte de Médiation ne saurait « durer plus longtemps ».

En 1814, le régime de la Médiation, entraîné dans la chute de Napoléon, fait place à une dangereuse période d'incertitude. En Suisse, tout n'est alors que confusion politique. « Presque tout fut mesquin, et la Confédération, disloquée, souffreteuse, ne sut ni se souvenir de son origine, ni se faire un avenir »<sup>2</sup>. « La Confédération n'était donc plus, selon le mot de l'ambassadeur

---

<sup>1</sup> Cf. Nicolas Starembeg, commissaire de l'exposition « La Suisse redessinée. De Napoléon au Congrès de Vienne », Château de Prangins, Musée national suisse, du 13 mars au 13 septembre 2015.

<sup>2</sup> Charles Monnard, *Histoire de la Confédération suisse*, Paris, Genève, 1846, XVIII, p. 258.

d'Autriche, qu'une masse confuse de cantons, sans aucun lien politique ; prêts à se jeter les uns sur les autres du jour au lendemain »<sup>3</sup>. Gagliardi nous rappelle que Schwytz, le Nidwald et Appenzell, Rhodes-Intérieures projetaient même le retour des choses de 1315<sup>4</sup> du temps de Morgarten et des prémisses de la Suisse. En proie à ses vieux démons, la Suisse en pleine régression mentale semble définitivement reprendre la forme évasive d'une Confédération, c'est-à-dire une ligue d'Etats à peu près indépendants, comme du temps de l'ancien Corps helvétique d'avant 1798, sans parvenir à annihiler l'œuvre territoriale réalisée précédemment. La Confédération suisse venait de connaître dix paisibles années d'existence qui avait permis l'assimilation des idées nouvelles sur lesquelles il sera en définitive difficile de revenir : les principes fédéralistes, celui du plurilinguisme, de la souveraineté populaire, théoriquement du moins, celui surtout de l'égalité entre toutes les composantes de la nouvelle Confédération. Les dix ans de la Médiation ont permis de démontrer la viabilité des nouveaux cantons institués en 1803, et nul ne parvint, malgré les efforts de Berne associé à d'autres anciens Villes-Etats et une conjoncture apparemment favorable, à indiquer la sortie à ces cantons issus de la Médiation. Ces résultats ne furent pas obtenus en raison du seul vouloir vivre des nouvelles entités et il fallut le bon vouloir de grandes puissances comme la Russie pour faire un peu plus que l'appoint. Comme le rappelle en 1824 un mémoire du ministère des affaires étrangères, en 1814, les « Puissances ne rétablirent ni les souverains légitimes ni leur territoire légitime (...) Les 19 cantons sont conservés avec leurs gouvernements, dans leur étendue prescrite par Buonaparte et cela, quoique son acte de Médiation fut aboli ». Le 2 mars 1814, les souverains alliés reconnaissent les 19 cantons<sup>5</sup>. A ce stade, Talleyrand n'étant pas encore revenu aux affaires n'a aucune prise sur les événements. Cette longue période de désordre constitutionnel durera jusqu'en

---

<sup>3</sup> Ernest Gagliardi, *Histoire de la Suisse*, trad. Auguste Reymond, Lausanne 1925, p. 94.

<sup>4</sup> Gagliardi, *ouvr. cit.*, p. 91 et 95.

<sup>5</sup> J.-R. SURATTEAU, article La Harpe Frédéric-César de in Albert SOBOUL, *Dictionnaire historique de la Révolution française*, PUF, Paris, 1989, p. 629.

1815 et le règlement définitif de la question suisse au Congrès de Vienne.

### **La formation de la Suisse des vingt-deux cantons**

Des Suisses s'avèrent être les pires ennemis de la Suisse comme le démontrent les mois de palabres, de secousses, de coup de théâtre pitoyable. Il faudra le déploiement de toute la diplomatie européenne pour forcer les Suisses à s'entendre, pour s'engager à maintenir une nation *a minima* gorgée de symboles et vide de structures. Il reviendra à la Restauration (ce nom a été trouvé par le penseur bernois Charles-Louis de Haller) - bien mal nommée en la circonstance - avec l'entrée dans la Confédération de Genève, de Neuchâtel et du Valais comme cantons à part entière, d'intégrer à la Maison suisse ces territoires périphériques, instaurant ainsi un meilleur équilibre entre les communautés linguistiques. Le Pacte fédéral du 7 août 1815 qui crée la Confédération des vingt-deux Cantons réduit la Suisse à un assemblage de vingt-deux «Etats-pygénées» qui s'entendent par contrat pour défendre en commun leur indépendance vis-à-vis de l'étranger et maintenir l'ordre à l'intérieur de la Confédération. On ne peut pas faire moins! On se croirait revenu sous l'Ancien Régime avec cette fédération d'Etats, dépourvue d'autorités centrales indépendantes des cantons. Le canton directeur n'est qu'un secrétariat de coordination et une boîte aux lettres. Quant à la Diète fédérale, elle continue à n'être ni un parlement ni un gouvernement, mais une simple conférence de délégués des Etats cantonaux souverains.

Les idées révolutionnaires de liberté, d'égalité, de démocratie et de droits de l'homme sont proscrites, ainsi que la liberté de culte et de pensée. La torture est réintroduite et un protestant n'a, par exemple, plus le droit de s'établir dans un des cantons primitifs. Ailleurs, comme à Fribourg, il faut acheter le droit de s'installer en versant une lourde caution. En fait, on est bel et bien un étranger en dehors de sa commune. L'Eglise et l'Etat travaillent main dans la main, comme sous l'Ancien Régime.

## **En avant la neutralité**

Pour couronner le tout, une solidifiante et édifiante neutralité officialisée qui va lui servir dorénavant de fil rouge collectif. L'idée de la nécessité de la neutralité suisse s'était imposée lors de la domination napoléonienne. L'empereur des Français en avait pourtant fait un usage détourné et démontré *a contrario* la nécessité d'en assoir le principe sur une base multilatérale.

Les puissances signataires de l'acte final du Congrès de Vienne reconnaissent, le 20 novembre 1815, que « l'inviolabilité et la neutralité de la Suisse ainsi que son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière ». C'est l'Europe tout entière et non plus seulement l'Empire français qui était devenu le Médiateur de la Suisse. Ce que Napoléon avait esquissé pour la Suisse ses ennemis le finalisèrent, préservant même plusieurs aspects de son Acte de Médiation comme la recomposition intérieure de la Confédération.

## **Comment en est-on arrivé là ?**

Nous l'avons dit en 2010 lors du précédent colloque où le titre même de notre communication rappelait le casse-tête qu'avait représenté la Suisse, même pour un Talleyrand, pourtant revenu de tout et qui, lui-même, ne savait pas trop comment appréhender l'impressionnant dossier d'une Suisse a priori si modeste : « Il y a cinq continents : l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et ... la Suisse ! » : Talleyrand et la Confédération helvétique de 1797 à 1815 »<sup>6</sup>.

---

<sup>6</sup> Colloque organisé par l'Association des amis de Talleyrand : « Talleyrand, Prince de la médiation », Paris, Hôtel de Clermont, Ministère des Relations avec le Parlement. Les Actes du colloque éponyme ont paru en 2010 sous l'égide de l'Association des Amis de Talleyrand, 93 pages. Le texte de la contribution se trouve aux pages 41-72. [www.amis-talleyrand.fr/fr](http://www.amis-talleyrand.fr/fr) Une version numérique de cet article est disponible sur la toile depuis janvier 2013, avec une présentation de Pierre Guimbretière : [www.talleyrand.org](http://www.talleyrand.org)  
<http://www.talleyrand.org/politique/suisse.htm>

Le prince de Bénévent peut compter sur un autre Talleyrand en Suisse même : le méconnu ambassadeur Auguste-Louis (Augustin), Talleyrand-Périgord (1770-1832), ministre de France en Suisse qui était aussi avenant qu'habile, « modeste cousin du fameux ministre Charles-Maurice de Talleyrand (...) pénétré de sentiments humains et conciliants »<sup>7</sup>. Guillon a écrit à son sujet : « Tout en servant à contrecœur, car ses sympathies restaient à la royauté, on le voit docile et respectueux, attentif à ménager l'Empereur et les ministres autant que poli et déférent avec les autorités helvétiques. Homme de Cour dans les manières et le langage, il fut très goûté du milieu simple où il fut appelé à vivre »<sup>8</sup>. Le comte Auguste de Talleyrand avait été nommé Ministre plénipotentiaire le 16 juin 1808 et envoyé extraordinaire le 7 juillet suivant auprès de la Confédération helvétique. Arrêté par les Autrichiens, le 22 décembre 1813, il est expulsé hors de la Confédération. Sous la Restauration, Auguste de Talleyrand est confirmé à son poste par Louis XVIII le 31 mai 1814. Durant les Cent-Jours, Talleyrand reste comme son cousin fidèle au roi et demeure à son poste où il s'efforce de restaurer l'influence de la France. Pair de France le 17 août 1815, il obtient de la plupart des Cantons des capitulations militaires en faveur de la France. Il sert habilement la politique douanière protectionniste du Gouvernement de Louis XVIII à l'encontre de la Suisse et avec ses collègues de la Sainte-Alliance fait pression sur la Confédération pour qu'elle prenne des sanctions contre la presse libérale. « Ne bénéficiant plus de la confiance du cabinet Villèle, il est rappelé le 9.6.1823 et remplacé par C.-E. de Moustier »<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> Johannes Dierauer, *Histoire de la Confédération suisse*. Trad. de l'allemand par Aug. Reymond, Lausanne Payot, 1918, tome V, livre XI, p. 317.

<sup>8</sup> E. Guillon, *Napoléon et la Suisse*, Paris 1910, chap. V, p. 160.

<sup>9</sup> Article Auguste de Talleyrand par Victor Monnier pour le *Dictionnaire Historique de la Suisse* [DHS], Ed. Victor Attinger, Neuchâtel, vol. 12, 2014, p. 300. Voir à son sujet : G. Steiner, *Napoléon I. Politik und Diplomatie in der Schweiz*, 1906. G. Guillon, *Napoléon et la Suisse*, 1910, 158-324. I. Delgado, *La diplomatie française en Suisse pendant les années 1814 et 1815*, mém. lic. Neuchâtel 1983, dactyl.

## **Les objectifs de Talleyrand ?**

Pour Talleyrand, la Suisse c'est d'abord une longue et délicate frontière avec la France qu'il convient de préserver au mieux des intérêts français. Comme il convient de ne rien céder ou presque aux Genevois, de conserver le col de la Faucille, le saillant de l'Ajoie dans l'Ancien évêché de Bâle, et Mulhouse, il joue la carte bernoise contre le canton de Vaud. En clair, en laissant Berne récupérer Vaud, il sera possible pour la France d'obtenir une bonne frontière en échange. C'était sans compter sur la détermination « des Vaudois qui, grâce au dynamisme de leur gouvernement et à l'habileté du vieux révolutionnaire Frédéric-César de La Harpe, ancien précepteur du Tsar, parviendront à sauver leur indépendance »<sup>10</sup>. Un empereur peut en cacher un autre. Ce sont la Suisse et le canton de Vaud qui bénéficièrent de la protection de Frédéric César de La Harpe, ancien précepteur et confident du tsar Alexandre. Talleyrand déplora l'influence exercée par l'empereur de Russie : « sa main protégeant partout ce qui tient à des libertés mal conçues ou mal exercées est assez puissante pour empêcher de suivre les principes qui ramèneraient une véritable restauration »<sup>11</sup>.

Le premier traité de Paris du 30 mai 1814 garantit l'indépendance de la Confédération. Mais c'est encore une coquille vide. On revenait de loin puisqu'on avait été jusqu'à envisager de réunir la Confédération à l'Allemagne ou de placer un prince anglais -le duc de Kent - à la tête du pays. Inutile de chercher à diviser les Suisses, pour régner sur eux ; ils s'en chargent fort bien eux-mêmes. Comme le remarque François Walter : « Faible et pusillanime, la Diète suisse n'est par ailleurs pas vraiment apte à définir une politique territoriale, d'autant que chacun des cantons se méfie d'agrandissements au bénéfice des

---

<sup>10</sup> Olivier MEUWLY, *Armée vaudoise. Evolution et démocratisation au XIXe siècle*, Cabédita, 1995, p. 27-28.

<sup>11</sup> *Mémoires de Talleyrand*, édition Broglie, 1891, tome III, p. 17. Vienne, le 19 janvier 1815.

autres ! »<sup>12</sup>. Le «cas suisse», décident les grandes puissances, sera réglé au Congrès de Vienne, prévu pour l'automne 1814.

## **Les délégués suisses au Congrès de Vienne**

L'un des objets des négociations était la Suisse qui avait réussi à conclure à temps, le 9 septembre 1814, le Pacte fédéral, sous la pression des grandes puissances. Trois jours plus tard, la Diète envoya à Vienne une délégation dirigée par le Zurichois Hans von Reinhard, encadré par le patricien fribourgeois Jean de Montenach, favorable à la Restauration, et le modéré Johann Heinrich Wieland, de Bâle. A la tête de la délégation suisse au congrès de Vienne, Hans von Reinhard (1755-1835) de Zurich, ancien opposant de l'Etat centralisé de la République helvétique, fut délégué de la ville de Zurich à la Consulta (1802-1803), où il défendit les intérêts fédéralistes. En alternance annuelle bourgmestre ou vice-bourgmestre (1803-1831), il exerça de ce fait une influence notable sur le plan confédéral. Il fut à plusieurs reprises envoyé de la Diète fédérale à l'étranger, Landamman de la Suisse en 1807 et 1813, ainsi que président de la Longue Diète en 1814-1815, 1816, 1822 et 1828<sup>13</sup>.

Restaurateur du Patriciat fribourgeois en 1814, Jean de Montenach second délégué au Congrès de Vienne, représente la fraction la plus réactionnaire de la Diète fédérale et n'a d'autre désir que d'arrimer la Suisse à l'Autriche, en s'alignant sur Berne, dont les dirigeants rêvent d'une restauration pure et simple. Montenach nous a laissé des mémoires assez caustiques de sa mission au Congrès de Vienne<sup>14</sup>. Une édition critique du Journal de Jean de Montenach au Congrès de Vienne a été établie par le professeur Benoît Challand, l'Archiviste cantonal Alexandre Dafflon et Jim Walker. Elle est couplée à celle du Journal de la Genevoise Anna Eynard-Lullin, épouse et nièce des

---

<sup>12</sup> François Walter, *Histoire de la Suisse*. Tome 3, *Le temps des révolutions (1750-1830)*, Editions Alphil, Collection Focus 3, 2010, p. 109.

<sup>13</sup> Voir sa notice dans le DHS par Meinrad Suter, vol. 10, 2011, p. 318-319.

<sup>14</sup> Alexandre Daguët, « Souvenirs du Congrès de Vienne par M. Jean de Montenach, second député à ce Congrès » in *L'Emulation. Nouvelle revue fribourgeoise*, tome 3<sup>e</sup>, Fribourg, 1854, p. 16. Montenach, dit le Turc, séjourna à Vienne du 1<sup>er</sup> octobre 1814 au 28 mars 1815.



négociateurs genevois<sup>15</sup>. Johann Heinrich Wieland (1758-1838) de Bâle, avait servi la République helvétique puis le régime de la Médiation comme président de la Chambre administrative (1798-1801), préfet national (1801), chancelier (1803-1812), bourgmestre et plusieurs fois délégué à la Diète (1812-1832). Cet ancien ministre des finances de la République helvétique en 1802, fut membre de la députation envoyée à Paris en 1813 pour présenter à l'empereur Napoléon la déclaration de neutralité de la Suisse. Ce politicien libéral sera même fait baron autrichien en 1816<sup>16</sup>.

La députation officielle suisse déjà peu unie que la Diète de Zurich envoie à Vienne voit son action entravée par les cantons souverains. Plusieurs d'entre eux nomment des représentants, et sur la lancée plusieurs contrées et villes en font autant pour faire bon (contre)poids. Cet ensemble hétéroclite de plus de vingt délégués d'accord sur rien offre au congrès l'image d'une Confédération déchirée. Outre Vaud, F.-C. de Laharpe représente également le Tessin et St-Gall en compagnie de Rengger, l'ancien ministre de l'Helvétique, représentant les intérêts de l'Argovie. La toute puissante Berne a mandaté Ludwig Zerdeler, ligué avec le réactionnaire fribourgeois Montenach, que Talleyrand « décrit, à dessein, comme le député de Berne »<sup>17</sup>. Pendant qu'on y est, le conseiller Zerdeler représentait également l'Argovie (avec Rengger), Uri et Zoug. Ludwig Zerdeler, mandaté par Berne y est moqué pour sa supposée suffisance. Pour représenter les Grisons, voici Salis-Sils, Daniel de Salis et plus tard Albertini et Toggenbourg. Suisse nouvelle, présente et future se superposent à Vienne. Le

---

<sup>15</sup> Montenach Jean de et Anna Eynard-Lullin, *Journaux du Congrès. Vienne 1814-1815. « J'ai choisi la fête... »*, Textes établis et introduits par Benoît Challand, Alexandre Dafflon et Jim Walker, avec la collaboration de Bernard Lescaze, Fribourg : Société d'histoire du canton de Fribourg, 2015. *Archives de la Société d'histoire du canton de Fribourg*, nouvelle série, 18. 360 pages.

<sup>16</sup> Voir sa notice dans le DHS par Hermann Wichers, vol. 13, 2014, p. 482.

<sup>17</sup> Jim Walker, « Un Fribourgeois au Congrès », *Journaux du Congrès*, Fribourg 2015, p. 76. AN, Caran, Archiv. 314, 18 septembre 1814, extrait d'un document copié dans les notes de Marius Michaud pour son ouvrage : *La contre-révolution dans le Canton de Fribourg (1789-1815)*, Fribourg, Editions universitaires, 1978.

Jura, qu'aimerait récupérer le prince-évêque de Bâle, Mgr de Neveu, pour se constituer en canton, mise à Vienne sur deux délégués : Billieux et Déléfil. La ville de Bienne -indépendante avant 1798 - avait député Georg Friedrich Heilmann. S'y ajoutent le Neuchâtelois Chambrier d'Oleyres et Vincent de Salis-Sils pour les Grisons. La Valteline avait deux délégations composées chacune de deux personnes aux intentions différentes. « Ce grand nombre d'envoyés spéciaux, porteurs de mandats contradictoires, fut naturellement une entrave pour la députation fédérale »<sup>18</sup> et du pain bénit pour Talleyrand qui n'en demandait pas tant. Tous sont là avec le mandat de récupérer terres, indépendance, voire indemnités. Mais qui y défend la Suisse elle-même ? Parmi les trop nombreux délégués des cantons défendant souvent des intérêts contradictoires, seule une poignée possède les aptitudes indispensables pour mener à bien, ou plutôt tant bien que mal, leur mission. L'un d'entre eux -le moins Suisse d'entre eux à priori- domine le lot : Charles Pictet de Rochemont (1755-1824). La famille Pictet, genevoise depuis 1474, a fourni à la République un grand nombre de syndics et autres conseillers Héritier du patriotisme éclairé des Lumières, il participe avec modération à la révolution genevoise, avant de cofonder en 1796 la Bibliothèque britannique. Il élève avec succès des moutons mérinos importés de Rambouillet à Lancy, qu'il exporte jusqu'à Odessa (domaine de Novoï Lancy) en Ukraine où le duc Richelieu officiait précisément comme gouverneur, ce qui va lui être fort utile à Vienne. Le 30 décembre 1813, au lendemain de l'abandon de Genève par la garnison française, Pictet rédige en partie la proclamation du gouvernement provisoire. Son activité lui vaut dès lors, à Genève, le statut de père de la patrie. Diplomate attitré de la République genevoise, puis de la Confédération aux congrès internationaux qui changent la carte de l'Europe (dès 1814), il sera présent aux deux congrès de Paris et à celui de Vienne (1814-1815), ainsi qu'à Turin (1816)<sup>19</sup>. « Lors de la première

---

<sup>18</sup> Berthold van Muyden, *La Suisse sous le Pacte de 1815*, Lausanne, Paris 1890, vol. 1, p. 143-144.

<sup>19</sup> Voir sa notice dans le DHS par Barbara Roth, vol. 9, 2010, p. 778-779. L. Cramer, éd., Genève et les traités de 1815: correspondance diplomatique de

conférence de Paris (avril-juin 1814), il n'obtient presque rien, mais il sut capter la bienveillance et la confiance de ceux qui négociaient ».<sup>20</sup> Mais comment raisonnablement réclamer la cession du Pays de Gex qui appartenait à la France depuis 1601 face à un Talleyrand qui se montrait intraitable dès lors qu'il s'agissait de céder le moindre pouce d'un ancien territoire français. Charles Pictet de Rochemont s'est constitué à Vienne un excellent réseau, dont les ramifications se prolongent jusqu'aux familles régnautes des grandes puissances. L'obstacle à surmonter restait l'inébranlable Talleyrand qui refusait obstinément toute concession territoriale. C'est en tant que citoyen suisse - Genève est officiellement suisse depuis le 19 mai- que Pictet se rend à Paris en août 1815. Désigné comme plénipotentiaire par la Diète, Pictet n'a plus de Talleyrand sur sa route mais le duc de Richelieu. Quand les négociations reprennent à Vienne en octobre 1814, Pictet de Rochemont, soutenu par Capo d'Istria, chargé du dossier suisse par le Tsar, s'adjoint les services de son neveu Jean-Gabriel Eynard (1775-1863), le futur philhellène, ami de Capo d'Istria, comme secrétaire<sup>21</sup>. Jean-Gabriel Eynard, appointé par Genève, est accessoirement chargé par la reine d'Etrurie, l'infante Marie-Louise de Bourbon, de récupérer son trône toscan moyennant finance. Pictet peut aussi compter sur les talents de Sir Francis d'Ivernois, fin connaisseur de l'Angleterre, sur qui l'on comptait afin de sensibiliser les plénipotentiaires britanniques à la cause genevoise, traitée jusqu'alors avec dédain. Le Genevois - mais très Anglais - d'Ivernois est toujours fourré auprès du Britannique Castlereagh. « D'Ivernois est comme les Anglais. Il

---

Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois, 2 vol., 1914. E. Pictet, Biogr., travaux et correspondance diplomatique de Charles Pictet de Rochemont, 1892. J.-D. Candaux, Hist. de la famille Pictet, 1474-1974, 2, 1974, 287-310. P. Widmer, Schweizer Aussenpolitik und Diplomatie, 2003, 36-95.

<sup>20</sup> Olivier Reverdin, « Charles Pictet de Rochemont 1755-1824 » in *Citoyens de Genève-citoyens suisses*, Editions Suzanne Hurter, 1998, p. 20. *Au Congrès de Vienne. Journal de Jean-Gabriel Eynard*, publié avec une introduction et des notes par Édouard Chapuisat, Paris Plon-Nourrit, 1914. *Journal de Jean-Gabriel Eynard*, Paris Plon-Nourrit, 1924.

<sup>21</sup> Voir sa notice dans le DHS par Michelle Bouvier-Bron, vol. 4, 2005, p. 661-662.

parvient à éviter le ridicule en l'affrontant sans crainte », se moque le patricien Montenach.

Pictet lui-même entretenait d'excellentes relations avec des membres de la haute société russe. Secondé par leurs épouses sur le front mondain du Congrès de Vienne où elles fréquentent assidument les fêtes de la Cour, ces hommes travaillèrent main dans la main. Anna Eynard, l'épouse du banquier genevois, - « un tourbillon de jeunesse » selon Talleyrand - démontrera plus tard dans ses écrits qu'elle savait bien des choses<sup>22</sup>. Elle remarque ainsi avec cruauté que les souverains négligent les séances du « Comité des affaires de Suisse », lui préférant les symphonies de Beethoven, les concerts de l'Apollosaal, et les galeries de l'Albertina flanquées de « dix mille bougies dans des lustres d'argent ». Vienne lui apparaîtra comme un grand théâtre de la « mesquinerie »<sup>23</sup>.

## **La pagaille suisse au Congrès de Vienne**

On peut raisonnablement parler du grand désordre helvétique au cœur d'un grand marchandage européen. L'attitude compréhensive de la Suisse à l'égard des forces alliées influença favorablement le Congrès de Vienne à son égard et les envoyés confédérés reçurent de nombreuses louanges à ce sujet<sup>24</sup>. Il en alla tout autrement en ce qui les concerne. Les délégués suisses se sont employés à s'annuler les uns des autres. Nombre de négociateurs suisses s'activaient à leurs frais, se la jouait perso comme l'on dit de nos jours, ne défendant que leurs cantons voire leurs fiefs. En pure perte le plus souvent, les délégués helvétiques, peu au fait des codes aristocratiques des salons viennois, n'ayant d'autre choix que de faire antichambre. Aucun ne siège dans un quelconque organe de la conférence, y

---

<sup>22</sup> Voir à son sujet Bernard Lescaze, « Le monde perdu et retrouvée d'Anna » in *Journaux du Congrès*, Fribourg 2015, p. 173-183.

<sup>23</sup> « Anna Eynard-Lullin, Notes prises journallement sur le Congrès de Vienne, 1814-1815 (copie). Bibliothèque de Genève, Ms. Suppl. 1959 » in *Journaux du Congrès*, Fribourg 2015, p. 185-325.

<sup>24</sup> C. von Muralt, *Hans von Reinhard, Bürgermeister des eidgenössischen Standes Zürich und Landamann der Schweiz*, Zürich 1939, S. 338.

compris les membres de la délégation de la Diète. Aucun ne figure sur le grand tableau d'Isabey.

Comme en ce qui concerne le traité de Westphalie, il a été de bon ton, du point de vue suisse, de mettre en exergue voire d'exagérer la place de la représentation diplomatique suisse. « Lors de ces négociations décisives pour l'avenir du continent, la Confédération brille par son absentéisme diplomatique, alors que la multiplication des chargés de mission envoyés par les cantons accroît le sentiment d'indécision par l'expression d'intérêts contradictoires. La Diète, qui s'est empressée d'envoyer une délégation à Paris pour féliciter Louis XVIII de son accession au trône, n'entreprend qu'une seule démarche officielle à Vienne : demander le démantèlement de la forteresse de Huningue, une menace permanente sur la sécurité du pays ; celle-ci sera effectivement rasée en 1815. »<sup>25</sup> Les dissensions sont telles que Johann Heinrich Wieland, bourgmestre de Bâle et membre de la délégation helvétique au Congrès de Vienne, déclare sans ambages : « Laisser résoudre leurs querelles par les Suisses eux-mêmes signifie l'éclatement d'une guerre civile dont les conséquences sont incalculables. » Soucieux avant tout de défendre le pré carré dont ils avaient la responsabilité, les délégués s'employèrent bien plus sûrement à se paralyser les uns les autres, n'exerçant qu'une influence limitée sur tel ou tel délégué des grandes puissances parfois gênés par leur agitation stérile. Les Suisses se méfient les uns des autres. « On ne leur dit rien, ni aux uns ni aux autres », relève Charles Pictet de Rochemont.

Le propre frère de Charles Pictet de Rochemont, Marc Auguste ne cachait pas ses sympathies pour un retour pur et simple à la République aristocratique d'avant 1798. Spécialiste de la délégation genevoise, l'historienne Irène Hermann met à juste titre l'accent sur la pagaille et la cacophonie: « Ce qui choque, c'est qu'ils n'arrivent pas à se mettre d'accord entre eux, explique-t-elle. Des mots comme indépendance, ou neutralité n'ont pas du tout le même sens selon qui les prononce. (...) A Vienne, le cantonalisme étroit triomphe, estime Irène Hermann.

---

<sup>25</sup> François Walter, *Histoire de la Suisse*. Tome 3, *Le temps des révolutions (1750-1830)*, Editions Alphil, Collection Focus 3, 2010, p. 109-110.

Les Suisses se présentent en ordre dispersé. Ils se marchent sur les pieds pour solliciter des audiences. Un vrai bazar. »<sup>26</sup>. « Les Alliés, déjà préoccupés par le rétablissement de l'ordre ancien sur le Vieux Continent, devaient subir les jérémiades des délégués de plusieurs cantons qui étaient incapables de s'entendre entre eux. Où que ces Messieurs de la coalition se trouvaient, derrière chaque porte, ils trouvaient un Suisse porteur d'une nouvelle demande. Ces sempiternelles pressions finirent par exaspérer et firent plus de mal que de bien »<sup>27</sup>.

### **La commission pour les affaires de la Suisse**

« La question suisse ? Elle est dans les mains de Metternich », résume Marco Jorio<sup>28</sup>. Mais pour qu'une confédération renforcée puisse naître, un autre homme doit l'approuver : Talleyrand. Or celui-ci ne cède rien et donne vite raison au ministre anglais Castlereagh, qui, à l'aube du congrès, avait averti: « On ne peut rien opposer au refus formel de la France de céder des sujets pour les donner aux Suisses. »<sup>29</sup>. Courant octobre 1814, « afin de démêler ce que Hans Ulrich Jost nomme l'« imbroglio helvétique », le Congrès de Vienne organise une commission pour les affaires de la Suisse, composée exclusivement de six représentants des grandes puissances et installée à partir de mi-novembre 1814 : le diplomate autrichien et ancien chanoine du chapitre cathédral de Bâle Johann Philipp Nepomuk von Wessenberg assume la présidence en diplomate expérimenté proche de Metternich. On

---

<sup>26</sup> [Richard Werly](#), CONGRÈS DE VIENNE (2), *Le Temps*, Mardi 19 août 2014 : « En 1814, à Vienne, les Suisses s'épient, se jalourent et montrent leurs divisions ». [http://www.letemps.ch/Page/Uuid/af1f4c7a-26d1-11e4-8ab3-d33d36d7ae61/En\\_1814\\_%C3%A0\\_Vienne\\_les\\_Suisses\\_s%C3%A9pient\\_se\\_jalourent\\_et\\_montrent\\_leurs\\_divisions](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/af1f4c7a-26d1-11e4-8ab3-d33d36d7ae61/En_1814_%C3%A0_Vienne_les_Suisses_s%C3%A9pient_se_jalourent_et_montrent_leurs_divisions)

<sup>27</sup> Gérard Miège, *Genève et la Suisse. Au temps des révolutions*, Bière, Cabédita, 2010, p. 180.

<sup>28</sup> M. Jorio, *Der Untergang des Fürstbistums Basel (1792-1815)*, 1982, 180-194.

<sup>29</sup> Richard Werly, « Comment la Suisse moderne est née à Vienne, en 1814 », *Le Temps*, 18 août 2014. [http://www.letemps.ch/Page/Uuid/37627c76-263a-11e4-9a79-d749102b8541/Comment\\_la\\_Suisse\\_moderne\\_est\\_n%C3%A9e\\_%C3%A0\\_Vienne\\_en\\_1814](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/37627c76-263a-11e4-9a79-d749102b8541/Comment_la_Suisse_moderne_est_n%C3%A9e_%C3%A0_Vienne_en_1814)

[http://www.letemps.ch/Page/Uuid/37627c76-263a-11e4-9a79-d749102b8541/Comment\\_la\\_Suisse\\_moderne\\_est\\_n%C3%A9e\\_%C3%A0\\_Vienne\\_en\\_1814](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/37627c76-263a-11e4-9a79-d749102b8541/Comment_la_Suisse_moderne_est_n%C3%A9e_%C3%A0_Vienne_en_1814)

y trouve pour la Russie le baron prussien Friedrich Karl von Stein, conseiller du tsar dès 1812, pour la Prusse, le philosophe et homme d'Etat Wilhelm von Humboldt, le Royaume-Uni Charles Stewart – demi-frère de lord Castlereagh, instigateur de la Grande Alliance contre Napoléon. S'ajoutent encore deux conseillers, préalablement envoyés en Suisse dès 1813-1814: le Britannique Stratford Canning et le Grec Jean Antoine de Capo d'Istria, diplomate au service de la Russie depuis 1809, représentant du tsar. Tous deux avaient activement poussé à la conclusion du Pacte fédéral.

Le 14 novembre 1814, dès sa première séance, précise Hans-Ulrich Jost, le Comité suisse « souligne que les principes avancés par Alexandre Ier et Metternich ne seront pas modifiés d'un pouce. Ce qui signifie que Berne devait abandonner l'idée de récupérer le canton de Vaud et l'Argovie, et que le retour de la Confédération à l'Ancien Régime, ourdi par les aristocrates réactionnaires, n'a plus aucune chance de se concrétiser. Au fil de ses délibérations, le Comité suisse convoque à tour de rôle quelques représentants de la Confédération. A cela près que, ceux-ci ne disposant que de quelques minutes pour exposer leurs requêtes, avec l'obligation de les soumettre ensuite par écrit, ces entretiens s'apparentent plutôt à une audience devant un tribunal. « Je n'ai pas parlé plus de trois minutes », précise Pictet de Rochemont qui en a fait l'expérience le 17 décembre 1814. Quant au second délégué genevois, François d'Ivernois, il n'a pas dit un mot. C'est donc en passant par les antichambres des diplomates étrangers que les Suisses tentent sans grand succès de s'expliquer »<sup>30</sup>. David Werly souligne: « les puissances se méfient. Aux côtés de Montenach, les deux autres délégués de la Diète fédérale, Hans von Reinhard et Johann-Heinrich Wieland, sont sommés par le baron autrichien Jean de Wessenberg de lui « rendre des comptes militaires » et de lui garantir que la Suisse

---

<sup>30</sup> Hans Ulrich Jost, « Congrès de Vienne: quand l'Europe fonde la Suisse moderne », L'Hebdo, 23 octobre 2014, <http://www.hebdo.ch/hebdo/id%C3%A9es-d%C3%A9bats/detail/congr%C3%A8s-de-vienne-quand-l%E2%80%99europe-fonde-la-suisse-moderne>

sera bien l'Etat tampon désiré par les puissances pour se protéger de la France. La Harpe, qui les reçoit le 23 octobre 1814 au nom du tsar, les prie de s'exécuter. Le ton monte (...) Le tsar Alexandre, sous la pression de ses conseillers La Harpe et Capo d'Istria, prend fait et cause pour les nouveaux cantons. Metternich, lui, temporise et rallie les délégués Bernois. Zerdeler tire donc à vue contre le tsar: « Est-ce aux barbares du Nord, à des esclaves russes, à venir en Suisse donner des leçons de philanthropie et de liberté aux descendants de Guillaume Tell? Nous n'avons pas envie d'apprendre de tels maîtres. » Les représentants des puissances au sein du comité frisent la crise de nerfs: « Des dizaines de notes furent examinées, raconte l'historien français Thierry Lentz dans son livre (*Le Congrès de Vienne, une refondation de l'Europe*, Ed. Perrin). Le Fribourgeois Montenach faisait tout pour que Genève ne gagne aucun terrain, et négociait en direct avec les Sardes. [...] D'autres s'entretenaient avec le nonce à Vienne, Severoli, pressé de défendre les droits du Saint-Siège sur quelques lambeaux alpins. [...] La cacophonie fut totale, pour de minuscules superficies. » Verdict d'un autre historien Français, André Palluel-Guillard : « La Confédération se déconsidéra par la faiblesse, l'égoïsme et la division de ses représentants. » Sauf qu'au final, l'âpre marchandage paiera. « Petit à petit, le sentiment d'un destin helvétique commun l'a emporté, reconnaît l'historienne autrichienne Christa Bauer. Ces délégués ont peut-être usé leurs interlocuteurs par leurs querelles. Mais ils ont aussi fait preuve d'une belle ténacité sans laquelle la Suisse actuelle n'existerait pas aujourd'hui. »<sup>31</sup>. C'est à voir. Les grandes puissances défendaient leurs propres intérêts et, après les expériences des guerres de coalition, dans leur volonté de freiner les velléités expansionnistes de la France, visaient surtout, à côté de la pacification interne de la Suisse, la création d'un Etat neutre crédible et militairement renforcé, apte à faire tampon entre la

---

<sup>31</sup> [Richard Werly](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/af1f4c7a-26d1-11e4-8ab3-d33d36d7ae61/En_1814_%C3%A0_Vienne_les_Suisses_s%C3%A9pient_se_jalousent_et_montrent_leurs_divisions), CONGRÈS DE VIENNE (2), IN *Le Temps*, Mardi 19 août 2014 : « En 1814, à Vienne, les Suisses s'épient, se jalourent et montrent leurs divisions ». [http://www.letemps.ch/Page/Uuid/af1f4c7a-26d1-11e4-8ab3-d33d36d7ae61/En\\_1814\\_%C3%A0\\_Vienne\\_les\\_Suisses\\_s%C3%A9pient\\_se\\_jalousent\\_et\\_montrent\\_leurs\\_divisions](http://www.letemps.ch/Page/Uuid/af1f4c7a-26d1-11e4-8ab3-d33d36d7ae61/En_1814_%C3%A0_Vienne_les_Suisses_s%C3%A9pient_se_jalousent_et_montrent_leurs_divisions)



France et l'Autriche. Dans ce contexte, il fallait efficacement arrimer Genève « la clé du Léman » à la Suisse. D'où l'extension de Genève, dont le projet consiste à intégrer de vastes territoires au détriment de la France et de la Savoie. « A tenir compte des faits, il faut pourtant bien admettre que si l'imbroglio helvétique a trouvé une issue satisfaisante, c'est grâce à l'autorité des diplomates du Comité suisse. Le 16 janvier 1815 en effet, après une bonne douzaine de séances, ledit comité présente un rapport qui servira de socle à la Déclaration des Puissances sur les affaires de la Confédération helvétique »<sup>32</sup>.

### **Le retour de la France dans le jeu politique**

La France avait été écartée de la négociation du fait de sa trop grande influence sur les Suisses et ce sont les cantons aristocratiques qui réclamèrent la présence d'un plénipotentiaire français au sein du comité chargé des affaires helvétiques. Ce sont les Suisses eux-mêmes qui vont faire entrer le loup dans la bergerie au moment, en l'occurrence le duc Joseph de Dalberg « renégat allemand et commissaire français auprès du comité »<sup>33</sup>, ministre de Bade à Paris et naturalisé français en 1809. Selon Montenach : « Si la France d'une manière ou d'une autre n'intervenait pas dans la garantie que les puissances nous donneront, notre existence politique ne serait pas consolidée »<sup>34</sup>.

Restaurateur du Patriciat fribourgeois en 1814, Jean de Montenach (1766-1842)<sup>35</sup>, second délégué au Congrès de

---

<sup>32</sup> Hans Ulrich Jost, « Congrès de Vienne: quand l'Europe fonde la Suisse moderne », L'Hebdo, 23 octobre 2014, <http://www.hebdo.ch/hebdo/id%C3%A9es-d%C3%A9bats/detail/congr%C3%A8s-de-vienne-quand-l%E2%80%99europe-fonde-la-suisse-moderne>

<sup>33</sup> « Jean de Montenach. Journal du Congrès de Vienne, suivi d'un supplément et de diverses anecdotes qui m'ont échappé dans les moments où j'ai rédigé mon journal (1814-1815). Archives de l'Etat de Fribourg (AEF), Chroniques 39 » in *Journaux du Congrès*, Fribourg 2015, p. 89-171. Voir désormais Journal de Jean de Montenach, p. 114.

<sup>34</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 108.

<sup>35</sup> Voir à son sujet Jim Walker, « Un Fribourgeois au Congrès de Vienne », in *Journaux du Congrès*, Fribourg 2015, p. 62-88. Voir ma notice de ce personnage pour le DHS, vol. VIII, 2009, p. 641: « \* 30.6.1766 à Fribourg, †

Vienne (Reinhard est le premier député nommé par la Diète), nous a laissé des mémoires assez caustiques de sa mission au Congrès de Vienne. Il n'y ménage pas les membres du Congrès et surtout Talleyrand qui, selon Alexandre Daguét « a le privilège d'exciter la verve sarcastique et un peu bourru de M. de Montenach, qui ne l'appelle presque jamais autrement que « l'Archevêque Bancal »<sup>36</sup>. Dans le journal de Montenach, Talleyrand est rarement appelé par son nom. Il y est d'abord question de « M. Bénévent » lorsqu'il arrive à Vienne le vendredi 23 septembre 1814<sup>37</sup>. Et pourtant comme Talleyrand, qui soutenait pourtant les nouveaux gouvernants patriciens du canton de Fribourg, il était un chaud partisan de la neutralité et de l'indépendance de la Suisse et tout aussi opposé que lui à « l'agrandissement de Genève »<sup>38</sup>. Mi-octobre, Montenach écrit

---

5.6.1842 à Fribourg, cath., de Fribourg. Fils de François Pierre, bailli de Gruyère. ∞ 1) Marie-Josette de Gady, fille d'Ignace de Gady, 2) Madeleine Werro. Après avoir été six mois agent diplomatique français auprès de l'hospodar de Moldavie et séjourné à Constantinople comme attaché de l'ambassadeur de France (d'où son surnom de Turc), M. revint à Fribourg en 1790. Membre du Conseil des Deux-Cents (1791-1798) aussi lucide qu'ambitieux, il opta pour la Révolution et présida le gouvernement provisoire en 1798. Sous-préfet du district de Fribourg en 1798-1799, président de la municipalité de Fribourg de 1799 à 1803. Conseiller d'Etat de 1803 à 1837, l'un des deux principaux acteurs de la restauration aristocratique de 1814, M. fut député au congrès de Vienne. Il a laissé des mémoires sur sa mission qui fut très contestée: Frédéric-César de La Harpe l'accusa de défendre moins les intérêts de la Confédération que ceux des cantons aristocratiques. Président du conseil d'éducation, M. s'opposa en vain en 1818 au retour des jésuites et ne put protéger contre eux son ami le père Girard. Vice-président de la Constituante en 1831, il fut avoyer en 1831-1832 et 1835-1836. Il compta en 1813 parmi les fondateurs de la Société économique de Fribourg. Il sut, par sa modération, ménager les transitions lors des périodes cruciales de l'histoire fribourgeoise. Homme des Lumières, adversaire déclaré des jésuites et de l'ultramontanisme, M. prépara l'ère du libéralisme du XIX<sup>e</sup> s. Diplomate et homme politique parmi les plus marquants de son canton, ce Talleyrand fribourgeois traversa tous les régimes de 1798 à 1837. »

<sup>36</sup> Alexandre Daguét, « Souvenirs du Congrès de Vienne par M. Jean de Montenach, second député à ce Congrès » in *L'Emulation. Nouvelle revue fribourgeoise*, tome 3<sup>e</sup>, Fribourg, 1854, p. 16. Montenach, dit le Turc, séjourna à Vienne du 1<sup>er</sup> octobre 1814 au 28 mars 1815.

<sup>37</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 94.

<sup>38</sup> « Souvenirs du Congrès de Vienne par M. Jean de Montenach... », p. 147.

qu'il craint et hait la France, « surtout depuis que je vois cette tourbe parasite assemblée autour de l'archevêque bancal »<sup>39</sup>.

« Le 8 octobre, nous avons [Montenach et Wieland] été chez le ministre de France, que nous avons trouvé très raide. Il nous a dit que la France voulait la liberté et l'indépendance de la Suisse, qu'il était dans les principes et dans le sentiment de la Maison des Bourbons de voir la Suisse heureuse, mais que nous seuls devons nous constituer et terminer nos dissensions et nos difficultés »<sup>40</sup>. On croit entendre le 1er Consul laissant les Suisses se débrouiller entre eux avant d'intervenir en septembre 1802, après avoir pris acte de leur incapacité à s'entendre par eux-mêmes. « Quant à notre neutralité, elle devait nous être accordée si nous pouvions la maintenir contre toute violation. Lorsque nous lui avons parlé que cela dépendait beaucoup des frontières qui nous seraient tracées et que nous désirions de voir les anciennes frontières rétablies, il [ne] nous répondit rien et finit par nous inviter à dîner pour le lendemain »<sup>41</sup>. Ailleurs il écrit : « On envisage heureusement la Suisse comme la forteresse de l'Europe. On prend intérêt à la conserver. On nous témoigne beaucoup de bienveillance et il paraît que nos tripotages n'ont pas encore jeté autant de déconsidération sur nous que je ne le pensais »<sup>42</sup>. Montenach est toutefois impressionné par Talleyrand, auteur du discours prononcé à l'occasion du « service funèbre pour célébrer l'anniversaire du martyr de Louis XVI », le 21 janvier 1815 : « Cette pièce, d'une éloquence rare, n'a pu être faite que par Talleyrand ; elle était religieuse, politique et touchante, d'un style mâle, sans être fleuri, et d'une diction évangélique ; ces expressions laconiques, pleines de sens, qui éveillent par quelques mots tant d'idées, tout y était réuni. Il n'a pas pu faire de tableaux touchants, car il aurait fallu présenter les vertus de Louis en contraste avec les armes et l'ingratitude des Français, ce qu'on ne voulait pas ; on attribuait peu au mérite des puissances, mais le tout s'était opéré

---

<sup>39</sup> « Souvenirs du Congrès de Vienne par M. Jean de Montenach », p. 148 ou Journal de Jean de Montenach, p. 105.

<sup>40</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 96.

<sup>41</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 96.

<sup>42</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 100.

par Dieu sur l'intercession de Louis XVI »<sup>43</sup>. Montenach comprend les arrières pensées françaises : « La Suisse est étroitement unie avec la France, a dit Louis XVIII ; elle doit l'être, il pensait bien uniquement »<sup>44</sup>.

« Ce soir, 26 janvier, nous (Montenach et Wieland) sommes allé faire la cour à l'évêque bancal, qui nous parla du Congrès et nous dit : « J'espère que les affaires importantes se débrouilleront un peu la semaine prochaine, et alors votre affaire est la première qu'on mettra sur le métier. Il faut qu'après le Congrès tout le monde soit un peu mécontent, et surtout personne très content, sans cela point de paix »<sup>45</sup>.

Lors de la rencontre du 20 février avec « l'évêque », la légation suisse évoque le « caractère suisse » : « on prodigua des éloges à sa fidélité, on parla surtout du 10 août. Le prince [de Bénévent] dit : « C'est une nation qui a une fidélité à toute épreuve. » « Oui, dis-je, le 10 Août et la Bérézina en sont la preuve. »<sup>46</sup> Montenach remarque que « le prince de Bénévent » met « beaucoup d'expression et de feu » en parlant<sup>47</sup>. C'est « avec feu » que « le prince de Bénévent », « M. Talleyrand » leur parle de la Russie le 27 février, qui répondit à Reinhard, « chef » de la délégation qui lui avait parlé « maladroitement ». « Il ne voyait pas la nécessité que la Russie ait une aussi grande influence dans les directions à donner à la Suisse, qu'il ne voyait pas ce que les conseils d'un homme de Corfou (Capo d'Istria) pouvaient être de la Suisse, qu'il était ridicule de penser à une intervention de cette nature, qu'à la vérité l'empereur de Russie avait bien mérité de l'Europe, mais qu'il avait déjà assez influencé les destinées générales sans vouloir encore prétendre diriger celles de l'Helvétie »<sup>48</sup>. Le 1er mars il est question de « Son Altesse » « le prince Talleyrand » qui informe Montenach : « J'ai pressé les affaires suisses près du prince de Metternich. Il faut qu'elles finissent. Toutes les cours ont

---

<sup>43</sup> « Souvenirs du Congrès de Vienne par M. Jean de Montenach », p. 176.

<sup>44</sup> « Souvenirs du Congrès de Vienne par M. Jean de Montenach », *L'Emulation*, 1855, p. 91.

<sup>45</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 134.

<sup>46</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 149.

<sup>47</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 150.

<sup>48</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 154.

reconnu la Confédération, le pacte fédéral et la division cantonale, ainsi rien ne doit arrêter [sic]. [Cette] fois, il faut que la Suisse se défasse de ses relations qui ne lui conviennent pas. » « De ses relations boréales », repris-je. Il sourit et je lui dis : « Et si la Suisse n'adopte pas ces déterminations du Congrès ? » « Oui, que si me répliqua-t-il, elle [les] adoptera ». Et il me fixa dans le blanc des yeux. « Mais il faut détruire chez vous ce principe révolutionnaire, cette tendance démagogique. Cela sera » me dit-il. « Le roi de France est l'ami vrai et intime des Suisses et il ne souffrira pas la pullulation de ces principes. Au reste ce doit être ici, dans le Congrès, que toute révolution doit trouver son tombeau, dans le Congrès qui, sans cela, ne serait pas bienfaisant pour l'humanité et le système de l'Europe. »<sup>49</sup>. Finalement, Montenach s'entend avec Talleyrand qui joue comme lui à fond la carte bernoise : « M. Talleyrand a dit dans une note : « Tout ce que vous ferez pour Berne, vous le ferez pour la France ». Aussi Reinhard dit-il que la France se sert de Berne comme d'un levier qui lui servira pour despotiser la Suisse et lui donner l'impulsion diplomatique qui conviendra à cette puissance... »<sup>50</sup>.

Début février 1815, l'empereur d'Autriche constate : « Mon Dieu, les affaires de Suisses ne sont pas prêtes à être conclues. Elles sont sens dessus dessous »<sup>51</sup>.

Montenach apprend à respecter celui qu'il appelle, le « le ministre Talleyrand » en évoquant l'entrevue qu'il lui accorde le 15 février<sup>52</sup>. Le 17 février, il est désormais question du « prince Talleyrand »<sup>53</sup>.

« La fugue de Napoléon a été connue à Vienne le 8 mars »<sup>54</sup>. Le 12 mars, la délégation suisse est « chez Talleyrand » et l'on croit alors que le « solitaire de l'île d'Elbe »<sup>55</sup> se dirigeait vers la Suisse étant à Grenoble le 7 mars. « M. de Noailles nous dit que c'était le moment de prendre une

---

<sup>49</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 155.

<sup>50</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 157.

<sup>51</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 137.

<sup>52</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 143.

<sup>53</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 147.

<sup>54</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 160. Le 7 selon Thierry Lentz, cf. p. 315.

<sup>55</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 170.

attitude nationale et de nous débarrasser de cette intervention et arbitrages étrangers »<sup>56</sup>.

Montenach finit totalement séduit par Talleyrand : « Talleyrand est connu de l'univers et surpasse tous les diplomates en talents, génie, finesses et ruses, et ne parle que ce qu'il veut, excepté après dîner, où il m'a paru qu'il était plus ouvert qu'avant, et même un peu radotant »<sup>57</sup>. Montenach et la délégation prennent congé de Talleyrand le 28 mars, lequel leur déclara : « Voilà la lutte entre la force armée d'un empire et la nation, dont on veut comprimer le vœu et annuler la volonté. Cet exemple, si on [n'en] réprime pas le scandale, sera dangereux pour tous les trônes qui se trouveront à la fin à la merci des troupes. Il deviendra flatteur, le pouvoir de donner le sceptre à celui qu'on voudra et la faculté de l'ôter au légitime possesseur sera attrayante. Voilà ce qui se fait aujourd'hui en France et ce qu'on appelle l'effet de la civilisation et le résultat de la libéralité des idées. Peut-être est qu'on ne trouvera plus d'asile que dans vos montagnes, si ces événements, dont l'histoire n'offre aucune trace, continuent. Je vous souhaite du bonheur et j'espère que tous les gens de biens se réuniront pour la cause de l'humanité. Quant à moi je pense : [primo] que, si les puissances ne réunissent pas tous leurs efforts pour replacer Louis sur le trône, on établira en principe que le génie, le caractère est seul appelé à gouverner et à expulser l'autorité légitime ; secundo, qu'il dépend de l'armée d'un empire de placer sur le trône, comme cela a eu lieu dans l'empire romain, le soldat que l'armée jugera le plus capable et d'en chasser le possesseur légitime »<sup>58</sup>.

## **Le règlement de la question suisse**

Les discussions relatives à la Suisse avaient traîné en longueur. Avant la conclusion du Congrès de Vienne, le sort de la Suisse restait en suspens. Le prince de Talleyrand écrit au roi Louis XVIII, de Vienne le 3 mars 1815 : « les affaires de Suisse sont ou vont être en état d'être portées, de la commission où elles

---

<sup>56</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 158.

<sup>57</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 166.

<sup>58</sup> Journal de Jean de Montenach, p. 167.

ont été préparées, à la conférence où elles doivent être arrêtées. Il n'est plus question de tenir le Porrentruy en réserve; on le donne, avec le reste de l'évêché de Bâle, comme nous le désirions, au canton de Berne. Le sort de la Valteline restera seul en suspens, jusqu'à l'arrangement des affaires d'Italie. Les Russes mêmes en sont d'accord.

Le philosophe de La Harpe qui croit n'avoir jamais fait assez de mal aux Bernois, s'était mis dans l'esprit d'exclure le canton de Berne du directoire de la confédération; et il avait fait goûter cette folle idée à son illustre élève. En conséquence, un ministre russe est allé chez l'un des ministres de Ferdinand IV qu'il ne connaissait pas, et lui a dit: « Tâchez d'obtenir le consentement de la France à ce que le canton de Berne ne soit pas au nombre des cantons directeurs, et l'empereur Alexandre qui tient singulièrement à être satisfait sur ce point sera très bien dans vos affaires. » Le même ministre est allé le même jour chez M. de Metternich, auquel il a dit: « L'empereur Alexandre n'est point encore décidé dans l'affaire de Murat. Il vous aidera à le soutenir, comme vous le désirez, si vous voulez concourir à ce que le canton de Berne ne soit pas du nombre des cantons directeurs. » M. de Metternich a répondu que ce qu'on proposait n'était pas faisable. J'avais, de mon côté, rejeté la proposition dès les premiers mots qui m'avaient été dits. Les Russes ont en conséquence renoncé à leur projet et n'ont retiré de leur tentative que la honte attachée à une duplicité si grossière, qu'ils prennent vraisemblablement pour une finesse diplomatique des plus admirables »<sup>59</sup>. Ce n'est que le 7 mars 1815, dans une lettre au roi lui annonçant le débarquement de Napoléon, que Talleyrand peut enfin l'informer que l'« on est d'accord sur les affaires de la Suisse. Les Russes, forcés de renoncer à l'idée d'exclure le canton de Berne du nombre des cantons directoriaux, ont demandé que, du moins, il fût invité à modifier sa constitution en y introduisant une partie représentative. Toutes les puissances ont adhéré à cette demande qui est dans les idées du temps, et la

---

<sup>59</sup> *Mémoires du prince de Talleyrand* publiés avec une préface et des notes par le duc de Broglie de l'académie française, III, Paris, Calmann Lévy, éditeur, 1891, n° 31.

France n'a pas dû s'y refuser, les lettres de M. de Watteville<sup>60</sup> et de Mülinen<sup>61</sup> faisant connaître que cette demande n'est point de nature à éprouver à Berne de difficultés sérieuses. C'est aussi l'avis de l'envoyé bernois, M. de Zerleder. »<sup>62</sup>

Talleyrand écrit à Louis XVIII, de Vienne, le 14 mars 1815 : « Sire, le courrier que je fais partir aujourd'hui porte en Suisse à M. le comte de Talleyrand l'ordre de faire, de concert avec les ministres d'Autriche et de Russie, les démarches dont j'ai eu l'honneur d'entretenir hier Votre Majesté, pour faire éloigner Joseph Bonaparte des frontières de France. »<sup>63</sup>

Talleyrand écrit au roi, le 19 mars 1815 : « Sire, Le duc de Wellington fait partir aujourd'hui pour Londres un courrier qui passera par Paris, si la chose n'est pas impossible. J'en profite pour informer Votre Majesté que dans la conférence militaire tenue avant-hier et à laquelle a assisté l'empereur de Russie, on a posé en fait que Bonaparte, avec lequel les puissances ne traiteraient jamais, devait être arrêté par des efforts prompts et immenses. Elles ont, en conséquence, arrêté de renouveler le traité de Chaumont dont j'ai eu l'honneur d'envoyer une copie à Votre Majesté. Mais c'est uniquement contre Bonaparte qu'il doit être dirigé, et non contre la France qui, au contraire, y accédera. La Sardaigne, la Bavière, le Wurtemberg, Bade, y accéderont pareillement, ainsi que la Hollande et le Hanovre.

La Porte ottomane sera invitée, non à prendre part à la guerre, mais à ne recevoir ni les Français rebelles, ni leurs bâtiments.

---

<sup>60</sup> Nicolas-Rodolphe de Watteville, homme d'État suisse, né en 1760, membre du grand conseil en 1795, membre de la députation suisse envoyée à Paris en 1802, landamann en 1804, en 1810 et 1815. Il mourut en 1832.

<sup>61</sup> Frédéric de Mülinen, né en 1760, était membre du grand conseil avant la Révolution. En 1802, il fut un des chefs du mouvement insurrectionnel et vint à Paris comme membre de la députation, entra de nouveau au grand conseil et fut nommé avoyer. Il mourut en 1833.

<sup>62</sup> *Mémoires du prince de Talleyrand* publiés avec une préface et des notes par le duc de Broglie de l'académie française, III, Paris, Calmann Lévy, éditeur, 1891, n° 32.

<sup>63</sup> *Mémoires du prince de Talleyrand* publiés avec une préface et des notes par le duc de Broglie de l'académie française, III, Paris, Calmann Lévy, éditeur, 1891, no 35.



Il sera aussi fait une démarche vis-à-vis de la Suisse. La question actuelle est hors de la neutralité, l'homme qui force l'Europe à s'armer n'étant qu'un brigand.

J'ai reçu de l'Autriche une déclaration relative à la Valteline et à Bormio, et à Chiavenna, laquelle déclaration porte que ces objets doivent entrer dans les arrangements de l'Italie et y servir à des compensations »<sup>64</sup>.

### DÉCLARATION

*[Jointe à la dépêche précédente.]*

*« Vienne, le 18 mars 1815.*

*« Le soussigné a reçu l'ordre de faire part à Son Altesse M. le prince de Talleyrand que Leurs Majestés l'empereur de toutes les Russies, le roi de la Grande-Bretagne et le roi de Prusse sont convenus avec Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique, que les vallées de la Valteline, de Chiavenna et Bormio, qui, jusqu'à présent, ont formé partie du royaume d'Italie, sous la dénomination du département de l'Adda, doivent être réunies aux États de Sa Majesté Impériale et Royale en Italie. Comme cependant ces territoires ont été placés dans les négociations particulières entre la cour de Vienne et celle des Tuileries parmi les objets qui pourraient servir d'échange ou de compensation dans les arrangements d'Italie, et nommément dans ceux qui concernent l'établissement futur de Sa Majesté l'infante Marie-Louise d'Espagne et de son fils, le soussigné est autorisé de donner à ce sujet la déclaration la plus précise que la réunion définitive desdits territoires, qui dans ce moment est devenue une mesure de nécessité prescrite par les circonstances les plus impérieuses, ne dérogera en rien aux arrangements prévus, et qu'ils n'en seront pas moins mis en ligne de compte dans l'évaluation des objets qui devront servir de compensation pour l'établissement réclamé par l'infante Marie-Louise.*

*« Le soussigné prie Son Altesse M. le prince de Talleyrand d'agréez les assurances de sa haute considération.*

*« METTERNICH. »*

---

<sup>64</sup> *Mémoires du prince de Talleyrand* publiés avec une préface et des notes par le duc de Broglie de l'académie française, III, Paris, Calmann Lévy, éditeur, 1891, no 39.

Talleyrand écrit au roi, de Vienne, le 19 mars 1815 : « Sire, il ne nous est parvenu aucune nouvelle aujourd'hui. C'est à six heures du soir que j'ai l'honneur d'écrire à Votre Majesté. Les affaires de Suisse ont été terminées ce matin. La députation qui était à Vienne doit porter la déclaration convenue entre toutes les puissances et signée par elles. J'en adresse une copie à M. de Talleyrand<sup>65</sup>. Les plénipotentiaires suisses croient qu'elle ne satisfera complètement aucun parti, mais qu'elle n'en mécontentera beaucoup aucun. Ainsi, les stipulations qu'elle contient seront, à ce que l'on croit, généralement adoptées. »

Suite au retour inopiné de Napoléon, une Déclaration relative à la Suisse contenant neuf articles fut arrêtée en toute hâte le 20 mars. Les premières lignes de la Déclaration du 20 mars rappellent que «les Puissances» ont reconnu que « l'intérêt général réclame en faveur du Corps helvétique l'avantage d'une neutralité perpétuelle » et qu'il « sera fait un acte portant la reconnaissance et la garantie (...) de la neutralité perpétuelle de la Suisse dans ses nouvelles frontières ». Ratifiée par la Diète le 27 mai 1815, elle sera intégrée le 8 juin 1815 à l'acte final du congrès (art. 74 à 85 et 91-92), puis ratifié par la Diète le 12 août de la même année. La déclaration des grandes puissances de mars 1815 stipulait expressément que la neutralité perpétuelle de la Suisse était dans l'intérêt général des Etats européens. C'est la fin de l'hégémonie française et Talleyrand ne peut qu'en prendre acte.

Talleyrand au roi, Vienne 27 mai 1815 : J'ai l'honneur d'envoyer à Votre Majesté une déclaration adressée par la Diète helvétique aux ministres accrédités près d'elle, et une convention signée entre ces ministres et ceux de la Suisse. Votre Majesté verra que si, dans la déclaration, la Suisse semble vouloir conserver sa neutralité, son intention qui se trouve clairement expliquée par la convention, est pourtant de faire tout ce qu'il est possible d'attendre d'elle pour la cause de l'Europe. L'urgence dont les généraux de la coalition sont juges, autorisera le passage des troupes alliées par le territoire de la Suisse. Dans toutes les lettres reçues hier par les ministres des puissances à Vienne, on

---

<sup>65</sup> Auguste de Talleyrand, ministre en Suisse.

se loue de ce qui a été fait par M. Auguste de Talleyrand pour atteindre ce but salubre. Moralement et militairement, la conduite de la Suisse est regardée, par les alliés, comme leur étant de la plus grande utilité.

### **RAPPORT**

#### **FAIT AU ROI PENDANT SON VOYAGE DE GAND A PARIS.**

*Le bienfait d'une neutralité perpétuelle fut assuré à la Suisse, ce qui était pour la France, dont la frontière de ce côté est ouverte et sans défense, un avantage presque aussi grand que pour la Suisse elle-même. Mais cette neutralité n'empêche pas aujourd'hui la Suisse de s'unir aux efforts de l'Europe contre Bonaparte. Celle qu'elle a désirée, celle qui lui est assurée pour toujours, elle en jouira dans toutes les guerres qui auront lieu entre les différents États. Mais elle a elle-même senti qu'elle ne devait pas en réclamer l'avantage dans une guerre qui n'est point faite contre une nation, dans une guerre que l'Europe se trouve forcée d'entreprendre pour son salut, qui intéresse la Suisse elle-même comme tous les autres pays, et elle a voulu prendre part à la cause de l'Europe, de la manière dont sa position, son organisation et ses ressources, lui permettaient de le faire.*

*Ce mémoire, pas plus que mes paroles, ne produisit aucun effet sur le roi, qui demanda ses chevaux, et se fit traîner en France. Je lui avais désigné Lyon comme résidence, parce que c'était la seconde ville du royaume, et que je savais que de ce côté, nous ne serions pas pressés par les armées autrichiennes. On pouvait se rendre rapidement à Lyon par les bords du Rhin et la Suisse. »*

### **Les Cent-Jours du point de vue suisse**

Lors des Cent-Jours, à l'instar de l'ambassadeur français Auguste de Talleyrand, la Suisse refuse de reconnaître Napoléon. Le 3 mai, la Diète, cédant à la pression des diplomates et des militaires alliés qui l'avaient sommée de conclure une convention militaire avec eux, la Diète accepte de

négocier une alliance qui est signée le 20 mai<sup>66</sup> et ratifiée par les cantons le 12 juin 1815, six jours avant Waterloo. Elle « s'engagea à une action limitée aux côtés des grandes puissances dans la guerre que celles-ci faisaient à Napoléon », en accédant à la Déclaration des Puissances qui mettait Napoléon au ban de l'Europe<sup>67</sup>. Dès son retour aux Tuileries, Napoléon avait essayé de renouer des relations avec la Suisse. En vain. Dès le début des Cent-Jours, la Diète, anticipant l'échec prévisible de l'Empereur, répond avec fermeté que les intérêts de la Suisse exigeaient d'elle qu'elle ne puisse suivre un « système opposé à celui de toutes les puissances de l'Europe », lesquelles avaient fait connaître à Berne et à Zurich que toute autre formule serait considérée comme une « insulte aux puissances alliées ». Joignant l'acte à la parole, elle ordonna le rapatriement immédiat des régiments suisses reconstitués. Le 24 avril 1815, la Diète de la Confédération suisse décida d'employer les soldats des quatre régiments de retour de France à la défense du territoire suisse<sup>68</sup>.

De Zurich, Auguste de Talleyrand, au nom de Louis XVIII, tenta de récupérer directement la force militaire suisse, laquelle aurait été si utile au roi si isolé à Gand. Il évoqua dans un message à la Diète du 26 mai, « ces corps que Sa Majesté n'a pu regarder comme ayant cessé d'être à son service puisqu'elle ne les a jamais licenciés ». Il « exprima d'une manière péremptoire le désir que les régiments licenciés du service de France conservassent leur organisation actuelle et fussent prêts à rentrer au service du roi »<sup>69</sup>. Le 30 mai, il constata « avec peine les lenteurs qu'éprouvent les négociations relatives aux régiments capitulés » et demanda à la Diète de consentir « à remettre dès ce moment à sa disposition (du roi) le régiment qu'elle a rappelé pour les soustraire au joug de Buonaparte, et à engager les gouvernements cantonaux à permettre dans les contingents le

---

<sup>66</sup> BIAUDET, Jean-Charles, "La convention du 20 mai 1815, Henri Monod et Genève", Genève, 1961, 19 p. (Tiré à part de "Mélanges offerts à M. Paul. -E. Martin", pp. 287-305). Cf. ACV, PP 90/683.

<sup>67</sup> Wilhelm OECHSLI: La formation de l'unité politique suisse au 19<sup>e</sup> siècle, in: *Histoire militaire de la Suisse*, 10<sup>e</sup> cahier, Berne 1917, p. 13.

<sup>68</sup> Archives fédérales, Berne, D 1332.

<sup>69</sup> *Souvenirs d'un officier...*, p. 87.

recrutement volontaire de ces corps»<sup>70</sup>. Dans les premiers jours de juin 1815, le comte de Talleyrand, ambassadeur du roi, remit chez lui l'ordre de la Légion d'honneur à plusieurs officiers et sous-officiers restés fidèles à Louis XVIII<sup>71</sup>.

Le 18 juin, la Diète « qui attendait un agrandissement de territoire des alliés aux dépens de la France »<sup>72</sup> éluda la demande de Louis XVIII, « sous prétexte que les régiments capitulés étaient transformés en bataillons fédéraux, et que la patrie en avait besoin. Malgré les instances du roi, elle put maintenir cette position jusqu'à la conclusion de nouvelles capitulations, plus avantageuses pour les cantons»<sup>73</sup>. Les Suisses vont combattre aux côtés des Coalisés en envahissant la Franche-Comté début juillet 1815 : l'ultime campagne des Suisses à l'étranger<sup>74</sup>.

### **La finalisation du projet suisse à Paris**

Les travaux du Congrès se poursuivant à Paris, la Diète de la Confédération et Genève y mandatent Pictet de Rochemont afin de poursuivre les négociations relatives à la nouvelle frontière suisse. Pictet de Rochemont qui s'était imposé à Vienne y fut délégué par la Diète, afin de corriger les défauts de la frontière de Bâle à Genève. Pictet voyait loin, allant jusqu'à imaginer une frontière commune entre Genève et le Valais sur la Dranse du côté de Thonon. Reporter la frontière au Fort de l'Ecluse en incluant le Chablais et le Faucigny à la Suisse, était le meilleur moyen de fermer la route du Simplon à la France. Une mission d'emblée vouée à l'échec, car les représentants des grandes puissances considèrent l'affaire suisse résolue. La

---

<sup>70</sup> Archives Fédérales, Berne, D 1332.

<sup>71</sup> Mémoires d'un lieutenant au service de France J.P. Maillard, p. 109.

<sup>72</sup> Henri de Schaller, *Histoire des troupes suisses au service de France sous le règne de Napoléon 1<sup>er</sup>*, Infolio 2012, p. 269.

<sup>73</sup> H. de SCHALLER, *Histoire des troupes suisses...*, p. 210.

<sup>74</sup> Voir notre communication : « Les Fribourgeois dans le Canton de Vaud et l'invasion de la Franche-Comté en juillet 1815 ». Colloque à l'occasion du bicentenaire du maintien de l'indépendance vaudoise : Le Congrès de Vienne et le Canton de Vaud 1813-1815 », 27-28-29 novembre 2014. Casino de Montbenon + Palais Rumine Lausanne. Actes à paraître. Voir aussi : « La curieuse invasion de la Franche-Comté par les Suisses en juillet 1815 ». Episodes 1 et 2. Magazine Le Sept. Juillet 2015.

Valteline, Chiavenna et Bormio, ainsi que Campione restèrent au royaume lombard-vénitien tombé sous la coupe autrichienne, Constance ne deviendra jamais le chef-lieu du canton de Thurgovie et restera au grand-duché de Bade; le canton de Schaffhouse ne put s'étoffer en annexant quelques villages badois<sup>75</sup>. Pictet obtiendra l'obtention de six communes gessiennes dont le cordon de Versoix assurait à Genève une frontière commune avec la Suisse et un territoire d'un seul tenant, de Versoix à Chancy sur la rive droite du lac Léman. Pictet fut également envoyé à Turin, de mars à juin 1816, afin de régler la question de la frontière genevoise sur la rive gauche du lac et du Rhône. Sans obtenir les frontières naturelles du Salève, du Mont-Sion et du Vuache, il désenclava mandement de Jussy. Comme pour le Pays de Gex, il obtint une vaste zone franche du côté de la Savoie et parvint à faire arrêter les modalités de neutralisation et d'occupation du Faucigny et du Chablais<sup>76</sup>. L'incorporation se fera sans joie. Il en alla de même pour Neuchâtel (qui obtient Le Cerneux-Péquignot dans le val de Morteau) et le Valais peu empressé à rejoindre une Suisse elle-même largement indifférente à l'acquisition de ce pauvre territoire. Genève et le Valais appartiendront à la Suisse pour empêcher la France d'envahir le Piémont. Son succès décisif réside dans la déclaration solennelle de neutralité perpétuelle de la Suisse, rédigée, pour l'essentiel, par Pictet, lui-même. Attention toutefois à ne pas surestimer le rôle joué par Pictet de Rochemont, comme le précise Hans-Ulrich Jost : « Des Suisses au Congrès de Vienne, les manuels scolaires et les ouvrages grand public nous en livrent une image très biaisée. Outre une

---

<sup>75</sup> « Une frontière intouchable : Les limites entre la France et les cantons suisses sous la Révolution et l'Empire », Colloque « Frontières et espaces frontaliers du Léman à la Meuse, recompositions et échanges de 1789 à 1814 », organisé à Nancy les 26 et 27 novembre 2004 à Nancy par le Comité interrégional d'histoire de la Révolution française dans la France du Nord-Est. Les Actes ont paru sous le même titre et sous la direction de Claude Mazauric et Jean-Paul Rothiot aux Presses Universitaires de Nancy, Nancy 2007, (464 pages), p. 155-184.

<sup>76</sup> Genève et les Traités de 1815. *Correspondance diplomatique de Pictet de Rochemont et de François d'Ivernois*, publiés par les soins de Lucien Cramer, 2 vol., Kündig, Genève, et Champion, Paris, 1914.

trop grande importance accordée à la déclaration de neutralité, on y exagère le rôle de personnalités comme le Genevois Pictet de Rochemont ou le Vaudois Frédéric-César de La Harpe - même si ce dernier, précepteur d'Alexandre Ier jusqu'en 1795, a sans doute influencé le tsar en faveur du maintien du pays et de l'indépendance du canton de Vaud ».

### **La neutralité accordée ou imposée ?**

Le Britannique Stratford Canning peinait à rédiger le décret relatif à la neutralité. Lord Castlereagh et Capo d'Istria, confièrent à Pictet de Rochemont le soin d'élaborer un texte en tous points conforme à la Déclaration du 20 mars. « Le décret est paraphé le 20 novembre 1815, mais le nom de son rédacteur n'y figure pas. Il convient enfin de le souligner sans ambiguïté: à l'époque, la neutralité ne jouait pas le rôle qu'on lui attribue aujourd'hui en Suisse. Il s'agissait d'un concept flou et aléatoire, ce dont témoignent à maintes reprises les faits historiques. Ainsi, bien que la Confédération fût depuis longtemps l'alliée de la France en lui fournissant régulièrement des milliers de soldats, Napoléon « reconnaissait » la neutralité helvétique. Et Metternich l'approuvait également. Or, aucun des deux hommes d'Etat n'était dupe: l'un comme l'autre envisageaient ce statut comme un moyen de mieux contrôler la Suisse, sa politique intérieure incluse.

Les Confédérés eux-mêmes ne prenaient pas leur neutralité au sérieux. Fin juin 1815, à peine son principe inscrit dans l'acte final du Congrès, des troupes helvétiques empiétaient militairement sur le territoire français. Et, trois mois plus tard, la Suisse adhérait à la Sainte-Alliance, tout en poursuivant ses envois de mercenaires dans différents pays d'Europe. Le baron von Stein, quant à lui, exprimait bien haut et à sa façon ce que beaucoup pensaient tout bas: les Suisses « se sont toujours battus pour et contre tout le monde en criant: Je suis neutre! C'est comme si je faisais des sorties de ma chambre sur les passants, et qu'ensuite je m'enfermasse en criant: Je suis neutre! » Ajoutons pour conclure que, dans cette grande et turbulente bataille géopolitique où le Congrès de Vienne mit fin durablement à plus de vingt ans de conflits armés, le cas suisse occupait une place

mineure. En revanche, pour un pays au bord de la guerre civile, il s'agissait d'un moment crucial dans son histoire. Car sans la ferme « ingérence » des grandes puissances, la Suisse disparaissait, ou au mieux était réduite aux dimensions du Liechtenstein ! De leur côté les stratèges étrangers, et notamment Lord Castlereagh, n'ont pas défendu une Confédération renforcée pour la beauté de ses paysages, mais dans le souci de stabiliser l'Europe par des Etats tampons, à savoir la Suisse, les Pays-Bas et la Sardaigne-Piémont. Comme on le préconisait au Comité suisse, pour mieux assurer la paix sur le continent, il faut intervenir et pacifier la Confédération »<sup>77</sup>.

*Déclaration des Puissances*

*portant reconnaissance et garantie de la neutralité perpétuelle  
de la Suisse*

*et de l'inviolabilité de son territoire*

*Date : Paris, le 20 novembre 1815.*

*L'accession de la Suisse à la déclaration donnée à Vienne, le 20 mars 1815, par les Puissances signataires du Traité de Paris ayant été dûment notifiée aux ministres des Cours impériales et royales, par l'acte de la diète helvétique du 27 mai suivant, rien ne s'opposait à ce que l'acte de la reconnaissance et de la garantie de la neutralité perpétuelle de la Suisse dans ses nouvelles frontières fût fait conformément à la déclaration susdite. Mais les Puissances ont jugé convenable de suspendre jusqu'à ce jour la signature de cet acte, à cause des changements que les événements de la guerre et les arrangements qui devaient en être la suite, pouvaient apporter aux limites de la Suisse et des modifications qui pouvaient aussi en résulter dans les dispositions relatives au territoire associé au bienfait de la neutralité du corps helvétique.*

---

<sup>77</sup> Hans Ulrich Jost, « Congrès de Vienne: quand l'Europe fonde la Suisse moderne », L'Hebdo, 23 octobre 2014, <http://www.hebdo.ch/hebdo/id%C3%A9es-d%C3%A9bats/detail/congr%C3%A8s-de-vienne-quand-l%E2%80%99europe-fonde-la-suisse-moderne>



*Ces changements se trouvant désormais déterminés par les stipulations du Traité de Paris de ce jour, les Puissances signataires de la déclaration de Vienne font par le présent acte, une reconnaissance formelle et authentique de la neutralité perpétuelle de la Suisse, et elles lui garantissent l'intégrité et l'inviolabilité de son territoire dans ses nouvelles limites, telles qu'elles sont fixées, tant par l'acte du Congrès de Vienne que par le Traité de Paris de ce jour, et telles qu'elles le seront ultérieurement, conformément à la disposition du 3 novembre ci-joint en extrait qui stipule en faveur du corps helvétique un nouvel accroissement de territoire à prendre sur la Savoie pour arrondir et désenclaver le canton de Genève.*

*Les Puissances reconnaissent et garantissent également la neutralité des parties de la Savoie désignées par l'acte du Congrès de Vienne du 29 mars 1815 et par le Traité de Paris de ce jour, comme devant jouir de la neutralité de la Suisse, de la même manière que si elles appartenait à celles-ci.*

*Les Puissances signataires de la déclaration du 20 mars reconnaissent authentiquement par le présent acte que la neutralité et l'inviolabilité de la Suisse et son indépendance de toute influence étrangère sont dans les vrais intérêts de la politique de l'Europe entière.*

*Elles déclarent qu'aucune induction défavorable aux droits de la Suisse, relativement à sa neutralité et à l'inviolabilité de son territoire, ne peut ni ne doit être tirée des événements qui ont amené le passage des troupes alliées sur une partie du sol helvétique. Ce passage, librement consenti par les cantons dans la convention du 20 mai, a été le résultat nécessaire de l'adhésion franche de la Suisse aux principes manifestés par les Puissances signataires du Traité d'alliance du 25 mars.*

*Les Puissances se plaisent à reconnaître que la conduite de la Suisse dans cette circonstance d'épreuve a montré qu'elle savait faire de grands sacrifices au bien général et au soutien d'une cause que toutes les Puissances de l'Europe ont défendue; et qu'enfin la Suisse était digne d'obtenir les avantages qui lui sont assurés, soit par les dispositions du Congrès de Vienne, soit par le Traité de Paris de ce jour, soit par le présent acte auquel toutes les Puissances de l'Europe sont invitées à accéder.*

*En foi de quoi la présente déclaration a été faite et signée à Paris, le 20 novembre de l'an de grâce 1815.*

*Pour l'Autriche : METTERNICH, WESSENBERG.*

*Pour la France : RICHELIEU.*

*Pour la Grande-Bretagne : CASTLEREACH, WELLINGTON.*

*Pour le Portugal : PALMELLA, B. JOAQUIM LOBO DA SILVEIRA.*

*Pour la Prusse : HARDENBERG, DE HUMBOLDT.*

*Pour la Russie : RASSOUMOFFSKY, CAPO D'ISTRIA.*

## **Conclusion**

Le temps qui s'écoule durant la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle n'est qu'une suite continuelle d'efforts tentés pour couler l'ancienne Constitution fédérale dans un nouveau moule, mieux approprié aux exigences de la démocratie. La Suisse a bien failli disparaître à nouveau en 1814-1815, quand les puissances coalisées s'ingèrent ouvertement dans les affaires helvétiques. La dernière occupation du territoire suisse par une armée étrangère date de 1815 et, depuis lors, le pays n'a plus été en guerre avec quiconque. Au début du mois de juillet 1815, une armée suisse n'hésite pas à s'aventurer sur le sol français en envahissant la Franche-Comté.

Finalement, à la suite du Congrès de Vienne, le 20 novembre 1815, le second Traité de Paris garantit à la Suisse sa neutralité. C'est l'Europe tout entière et non plus seulement l'Empire français qui était devenu le Médiateur de la Suisse. Ce que Napoléon avait esquissé pour la Suisse, ses ennemis le finalisèrent, préservant même plusieurs aspects de son Acte de Médiation comme la recomposition intérieure de la Confédération. Sur la longue durée, la reconnaissance de la neutralité permanente, obtenue pour la première fois sur le plan international en 1815, a assuré à la Suisse la paix depuis deux siècles et la possibilité de créer la Croix-Rouge et son Comité international formé exclusivement de citoyens suisses.

## **La musique et le théâtre durant le Congrès de Vienne, fonction et signification, par Robert Ouvrard**

*Correspondant en Autriche du Souvenir Napoléonien.*



Si la capitale de l'Autriche, dont le sol recouvrait à peine les ossements des trente mille victimes tombés en 1809 sous ses murs, avait été choisie pour cet événement, c'était, en partie du moins, en raison de sa situation centrale et des ressources qu'elle offrait pour les distractions et les fêtes et du « caractère charmant de ses habitants ».

Il ne s'est d'ailleurs élevé aucune critique quant à ce choix, de la part de quelque cour européenne ou de tel ou tel ambassadeur que ce soit.

On le sait, le Congrès fut marqué par des fêtes et des divertissements de tout genre, auxquels assistèrent régulièrement les souverains et les ministres plénipotentiaires présents à Vienne.

En fait, comme nul ne l'ignore, il y eut à Vienne, selon l'expression du baron Sirtema de Grovestins, un Congrès des négociations diplomatiques et un Congrès des plaisirs.



**Charles Joseph de Ligne (1735-1814)**  
**Portrait anonyme**

C'est le second qui fut à l'origine de la célèbre saillie du prince de Ligne, dont j'ai choisi de vous parler, et dont il serait trop facile de se moquer, car, à y bien regarder, tous les divertissements offerts durant cette mémorable époque ne furent pas totalement étrangers aux buts du Congrès.

En effet, les souverains, les ministres et autres négociateurs se rencontrèrent souvent précisément dans ces fêtes, profitant de ces moments peu protocolaires - encore que ... - pour discuter entre eux plus librement, et où se produisirent, souvent, des rapprochements inattendus.

Dans cette foire diplomatique, où le plaisir semblait devenu la seule chose importante, servait de décor ou de masque aux affaires sérieuses, un royaume se démembrait ou s'arrondissait dans une redoute, une indemnité s'accordait pendant un concert, un dîner cimentait un traité, ces agréables passe-temps servaient ainsi à adoucir la raideur des prétentions de chacun, et à réduire les tensions.

Ce cliché bien connu d'un « Congrès qui ne fit que danser » est là pour nous indiquer, de la manière la plus tangible, combien la musique, prise dans son sens général, eut un rôle de poids durant ces événements. En fait, elle fut, durant le Congrès, partout présente, et dans de multiples contextes.

Talleyrand, le héros posthume de ce Colloque, le présentait-il d'ailleurs, lui qui, pour se joindre à la délégation française, a demandé à un compositeur de l'accompagner ? Avec le recul du temps, la présence de Sigismund Neukomm, Autrichien né à Salzburg, peut apparaître comme un véritable symbole, voulu ou non par le prince. En tous les cas, elle ne déplut certainement pas aux Viennois, même s'il fut, un moment, suspecté d'être un espion par la police du célèbre baron Hager.



**Sigismund von Neukomm (1778 – 1858)**  
**Portrait anonyme**

Comment s'étonner, d'ailleurs, de cette atmosphère, dans une ville où, ce que l'on appelle « le classicisme viennois » a réussi, durant les cinq dernières décennies, à s'imposer, et où se développe alors un art de vivre dans lequel la musique joue le plus grand rôle, aidée en cela par une cour amoureuse des arts et des cercles « d'amateurs » (Dilettanten) voués aux arts musicaux.

Divertissements et fêtes du Congrès sont ainsi devenus légendaires. Chaque jour a sa revue, sa chasse, sa partie de traîneaux, ses dîners, ses galas de théâtres, ses raouts, ses bals et ses mascarades. Comme le fait remarquer un observateur à la solde de Metternich, les empereurs dansent, les rois dansent,

Metternich danse, Castlereagh danse ; le prince de Talleyrand ne danse pas (ayant le pied bot), il joue au whist. »



**Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord (1754-1838)  
Portrait de François Gérard (1808)**

Lequel fait insidieusement remarquer à son souverain, dès le 6 novembre :

*La Royauté perd certainement à ces réunions quelque chose de la grandeur qui lui est propre : trouver trois ou quatre Rois et davantage de Princes à des bals, à des thés chez de simples particuliers de Vienne, me paraît bien inconvenable.*

*Le temps perdu pour les affaires se consume dans des fêtes. L'Empereur Alexandre en demande, et même en commande, comme s'il était chez lui. On nous invite à ces fêtes, on nous y montre des égards, on nous y traite avec distinction, pour marquer les sentiments que l'on porte à Votre Majesté, dont nous entendons partout l'éloge.*

*Et son alter ego autrichien de lui emboiter le pas :*



**Clemens Wenzel von Metternich (1773 - 1859).**  
Avec l'autorisation de Marcus Kaar (<http://portrait.kaar.at/>)

*Je n'aime pas cela; il y a un manque de dignité tout à fait blâmable; les monarques ne savent pas le tort qu'ils se font en se prodiguant ainsi ; lorsque je suis dans le même salon que tous ces rois en frac, je me sens mal à mon aise, je crains toujours d'en coudoyer un, je ne me trouve pas à ma place et ils doivent surtout trouver qu'ils ne sont pas à la leur. Tous ces rois simples particuliers détruisent le prestige de la souveraineté; on l'a déjà tant avilie !*

Il n'y eut pratiquement pas un seul évènement durant lequel la musique n'eut à jouer un rôle important, qu'il s'agisse d'en souligner le caractère festif ou exubérant, ou comme instrument de représentativité. Durant tous les dix mois de son déroulement, on compta environ une centaine d'évènements de cette sorte, tous en relation plus ou moins directe avec le Congrès.

On peut considérer ces manifestations au cours desquelles la musique joua un rôle important, voire indispensable, en fonction de l'importance qu'elle eut alors sur les évènements politiques - à savoir les conférences, les réunions, les négociations - ainsi que sur les festivités en tant que telles.

En d'autres termes, et pour autant que cela soit totalement pertinent, il peut être intéressant de chercher à analyser

l'utilisation de la musique à des fins de politique et son rôle dans le déroulement des événements.

Revenons donc à notre cher Prince de Ligne, dont la saillie moqueuse à propos du Congrès accepte - selon ses dires mêmes - différents interprétations.

### **Le Congrès danse, mais il ne marche pas.**

Rappelons d'abord cette anecdote, rapportée par Auguste de la Garde-Chambonas, observateur privilégié du Congrès (même s'il n'a probablement pas vécu lui-même tout ce qu'il raconte) et protégé du prince.

Nous sommes en décembre 1814. Une représentation, par un groupe d'amateurs de la haute société, d'un tableau vivant menace d'être annulée, pour la simple raison que l'un des protagonistes - le jeune comte Wrba - refuse de se raser la moustache. Ainsi que le raconte La Garde, l'émotion est grande : « on s'agite, on s'inquiète, on s'interroge, *on oublie tous les autres plaisirs, on eût oublié le Congrès lui-même, si quelqu'un eût alors songé qu'il se tenait un congrès. Ces moustaches sont devenues l'objet des conversations et de la préoccupation générale.* »

On peut donc voir là dans quelle atmosphère détendue les participants au Congrès se trouvèrent, même si certains d'entre eux, et non des moindres, finirent par penser qu'il y avait là exagération, qui ne pouvait que nuire au bon déroulement du Congrès, comme Gentz, qui s'insurge, dans son Journal, de ce que Metternich puisse passer tant de temps aux frivolités (auxquelles s'ajoutent ses démêlés amoureux avec Wilhelmine de Sagan).

### **Le Congrès danse et ne marche pas.**

Que le Congrès ne se soit préoccupé que de festivités est, en fait, une assertion largement contestée par nombre d'historiens. Ainsi, Jean Bourgoing fait remarquer que lors de la plupart de celles-ci l'atmosphère était loin d'être détendue. De plus, elles n'étaient que l'endroit où se retrouvaient les têtes couronnées, pendant que les négociateurs discutaient de leur côté



les choses sérieuses. Il y eut donc, en quelque sorte deux sphères totalement distinctes, suffisamment étanches pour que l'arbre des festivités cachât la forêt des négociations.

### **Le Congrès ne marche pas, il danse.**

Pratiquement tous les auteurs modernes considèrent en fait qu'un tel programme de divertissements, loin de n'être qu'une façade, voire un rideau de fumée, constitue une partie intégrante d'un tel congrès, servant de plateforme aux discussions sérieuses. Ils en veulent pour preuve que l'ensemble des plénipotentiaires ne se réunit qu'une seule fois - et à la fin du Congrès - que la plupart des réunions officielles ou quasi-officielles, ne concernèrent que les quatre ou les huit puissances présentes, le gros des négociations se déroulant lors des fêtes et autres bals, et surtout, comme le fait remarquer Bertuch, lors des soirées dans les différents salons, auxquelles participaient également les têtes couronnées et chefs de délégations, ce qui leur permettait des rencontres informelles avec leurs homologues. Malheureusement - ou peut-être justement - peu de contemporains ont véritablement évoqué le côté sérieux de ces réunions, à l'image de La Garde-Chambonas, le seul à vraiment en parler au détour d'une telle réception :

« Vers la fin de la soirée, des groupes se formaient ici et là, des jeunes gens organisaient des divertissements pour le lendemain, pendant que les représentants de l'Europe discutaient les questions délicates du moment. Ici, le prince de Talleyrand s'entretenait avec le prince Léopold de Naples, Monsieur de Labrador avec le Chevalier de los Rios et le cardinal Consalvi. On parlait du prince Murat, lord Castlereagh se tenait près d'une cheminée, écoutant froidement le roi de Prusse. »

Pour certains, par ailleurs, les hôtes du Congrès, et en particulier Metternich, se servaient ostensiblement de ces divertissements pour leurs intérêts personnels, ou à des fins politiques, en tous les cas comme lieux d'espionnage, propices à le renseigner, lui et son souverain, sur « l'atmosphère » du Congrès. Il les aurait même fortement encouragés, les considérant comme un moyen de prolonger la diplomatie,

comme un moyen de satisfaire, de détourner, et finalement de lasser ses opposants.

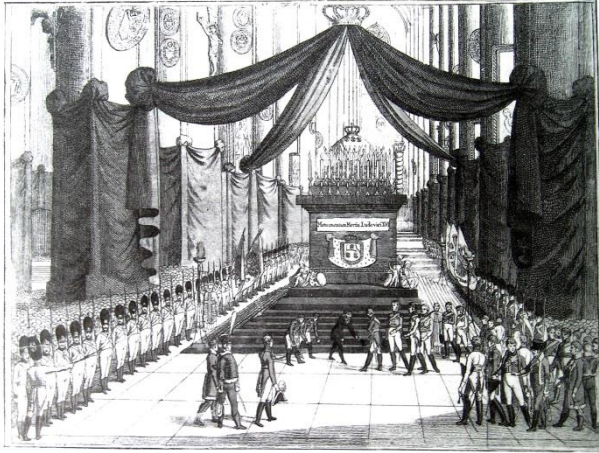
Il serait trop long d'analyser ici, à la lumière de ce qui vient d'être dit, tous les événements festifs qui marquèrent le quotidien des congressistes. J'en ai choisi, pour aujourd'hui, trois, dont le caractère « politique » m'est apparu plus évident.

### **L'anniversaire de la mort de Louis XVI et la cérémonie de deuil à son attention.**

C'est sans doute cet événement, « organisé » le 21 janvier 1815, dans la cathédrale Saint-Étienne, qui revêtit le plus un caractère politique, à un moment des plus tendus dans le déroulement des négociations, correspondant à la signature du traité d'alliance défensive entre la France, l'Angleterre et l'Autriche !

Talleyrand avait informé, dès le début du mois de janvier, Louis XVIII de son projet, lui précisant que tout le Congrès y assisterait, y compris tous les souverains présents à Vienne, tout étant fait pour inspirer un grand intérêt et donner une grande leçon, selon ses propres termes. Pour notre représentant, il convenait en effet que les représentants de Louis XVIII, interprètes de la douleur de la France, la fassent éclater en terre étrangère et sous les yeux de l'Europe rassemblée ! Est-ce aussi sous l'influence du représentant de Louis XVIII ? Toujours est-il que, ce jour-là, tous les autres divertissements de la journée furent suspendus, sur ordre expresse de l'empereur François.

Et, de fait, la cérémonie fut grandiose, marquée par l'exécution d'un Requiem à deux chœurs, sans accompagnement d'orchestre, que Talleyrand avait spécialement commandé à son musicien Neukomm, un élève de Haydn. Le chroniqueur La Garde-Chambonas se fit un devoir - sans doute aussi le plaisir - d'en faire un très long commentaire.



**Cérémonie du 21 janvier 1815, à la mémoire de Louis XVI  
dans la cathédrale Saint-Étienne. (Gravure anonyme)**

Et pour bien en souligner le caractère politique, Talleyrand, quelques jours plus tard, informa son collègue Jaucourt, qui assurait l'intérim à Paris, que cette journée, marquée par la présence de tous les souverains et princes de familles souveraines, accompagnés des ambassadeurs de l'Europe entière, avait constitué un hommage rendu à la maison de Bourbon, dont le rétablissement ramenait l'espérance d'un heureux avenir.

Le soir, dans les salons du palais Kaunitz, on remarqua encore plus de monde qu'habituellement : une assemblée grave comme à l'ordinaire car, chez notre plénipotentiaire, il était de coutume de parler de politique, plutôt que de fêtes et de plaisirs. Et Talleyrand fut intarissable sur la cérémonie de la journée, faisant, nous dit le Suisse Jean-Gabriel Eynard, de grandes phrases et laissant entendre qu'il avait toujours été le plus fidèle sujet du défunt roi.

Au soir de cette journée mémorable, où l'on avait honoré le passé, mis en avance l'importance de la légitimité (et cela concernait également la Saxe et Naples), une chose était certaine : Talleyrand avait remporté là une grande victoire.

## **Représentation du Samson de Haendel.**

Un autre évènement musical, parmi les plus représentatifs du Congrès, fut une représentation de l'oratorio Samson, de Haendel, dès le 16 octobre 1814, dans le Manège impérial. La toute nouvelle Société des Amis de la Musique - elle avait été créée en 1812 - rejoignait ainsi une longue tradition viennoise, datant du XVIIe siècle, s'appuyant essentiellement sur Haydn et Haendel.



**Représentation de l'oratorio Samson, de Haendel  
le 16 octobre 1814, dans le Manège impérial.**

Veut-on voir ici un message « politique » ? Cette représentation est en fait la première hors de l'Angleterre, et l'on peut voir par là une sorte d'hommage au pays qui, ces dernières années, a tant fait pour la défense de l'Europe. Tous les souverains présents à Vienne sont évidemment présents, mais les applaudissements du public (« une vraie tempête », selon un témoin oculaire) sont les plus nombreux à l'égard de l'empereur François, qui peut ainsi montrer à ses collègues, sa grande popularité auprès de ses sujets. Sans doute faut-il voir là, également, une manifestation des efforts faits pour restaurer l'image des souverains européens.

**La « star » du moment : Ludwig van Beethoven, compositeur « politique ».**

Le 29 novembre, à l'heure de midi, dans la salle des Redoutes de la Hofburg (car il n'y a pas encore à Vienne, à cette époque, de grande salle de concert), les participants au Congrès peuvent assister à une Académie, organisée par la star du moment, Ludwig van Beethoven. Depuis 1813, en effet, libérée du joug napoléonien, l'Allemagne (entendez ici les pays de langue germanique, dont l'Autriche constitue alors le centre de gravité) a découvert que Beethoven était son musicien national.



**Ludwig van Beethoven (1770 - 1827)**

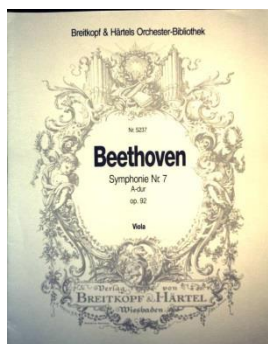
Avec l'autorisation de Marcus Kaar (<http://portrait.kaar.at/>)

De ce concert, un historien n'hésitera pas à écrire que si le Congrès n'avait rien apporté d'autre, il serait quand même resté dans les mémoires. Une fois encore, cet événement est marqué par la présence des souverains étrangers, qui font au compositeur une cour assidue, à laquelle celui-ci est loin d'être indifférent.

Au programme, à côté de la « nouvelle » symphonie du compositeur (la n° 7, datant en réalité de 1812 et exécutée pour la première fois en décembre 1813), il faut surtout mentionner la cantate « Der Glorreiche Augenblick », œuvre de circonstance hautement symbolique, composée en septembre de la même année, pour l'ouverture du Congrès, sur un texte d'Aloys

Weissenbach, et qui vaudra à son auteur, bientôt, d'être fait « bourgeois honoraire de la ville de Vienne ».

Alors que les trois premiers mouvements de cette cantate décrivent seulement l'arrivée à Vienne des souverains alliés, les deux autres ont pour seul sujet le Congrès lui-même. L'empereur François y est même nommément cité ! L'accueil de cette cantate fut « indescriptible » rapportera Schindler dans sa biographie du compositeur.



Wellington's Victory of the Battle of Vittoria (Heroic Song), Op. 21  
Beethoven  
Wellington's Victory  
of the Battle of Vittoria  
Op. 21, No. 206  
1813

I. Haste  
**ERSTE AUFSTELLUNG.**  
SINGERS

Texten und Tonsetzungen von dem berühmten Acten-  
dramatischen Dichter  
Herrn Friedrich Schiller

Das Original ist in der Handschrift des Componisten, und ist  
aus dem Original in die Druck- und Gesangs-Partitur übertragen.  
Das Original ist in der Handschrift des Componisten, und ist  
aus dem Original in die Druck- und Gesangs-Partitur übertragen.

Musical score for voices and instruments, including parts for Soprano, Alto, Tenor, Bass, and various instruments like Flute, Clarinet, Bassoon, Trumpet, and Drums.

« La Victoire de Wellington à Vittoria » est également au programme, décidément, on le voit, très politique.

Comme le font remarquer de nombreux musicologues, c'est la cantate qui, indubitablement, recèle le plus d'éléments « politiques ». Beethoven n'oublie pas la présence des souverains. Par exemple le n°3 de l'œuvre, « Vienna »,

personnification de la ville hôte du Congrès, s'adresse directement aux souverains européens. L'œuvre reçoit ce soir-là un accueil très chaleureux des spectateurs, même si, pour certains, comme Carl Bertuch, le texte apparaît comme « médiocrement de circonstances ». Mais pour d'autres, comme Stolberg, il s'agit bien d'une allusion peu banale aux affaires du Congrès. Et les espions du baron Hager feront remarquer qu'il y avait désormais à Vienne deux factions pro et anti-Beethoven, reflétant en quelque sorte le climat politique du moment, les uns pro-Russes, les autres pro-Autrichiens. Les distractions, ici, se faisant l'écho de la diplomatie.

Beethoven composera, durant cette période du Congrès, un certain nombre d'autres œuvres à caractère plus ou moins, sinon politique, du moins de circonstance. C'est ainsi qu'il dédie sa polonaise en ut-majeur, à l'impératrice de Toutes les Russies. Rappelons aussi que la nouvelle version de *Fidelio* - dont on ne peut nier la signification politique - après son échec retentissant de 1805, avait vu sa Première se dérouler le 23 mai 1814, et qu'il compose, pour la fête de son souverain - le 4 octobre - une Ouverture « *Zur Namensfeier* », qui sera terminée au mois de mars de l'année suivante.

Pour terminer, une dernière anecdote, rapportée par Wolzogen, qui montre bien que le théâtre, lui aussi, peut avoir une fonction politique.

Le dimanche 12 mars 1815, alors que La nouvelle est désormais connue à Vienne que Napoléon a débarqué à Fréjus, il y a, le soir, au Theater an der Wien, représentation de l'œuvre de Kotzebue, « *Das Hausgesinde* », en présence de nombreux souverains, qui tiennent par-là à montrer aux Viennois leur calme. C'est l'acteur Hasenhuth qui y joue le rôle de Jocrisse. Lorsque la maîtresse de maison lui reproche d'avoir laissé échapper de leur cage ses chers oiseaux, Jocrisse, se tournant vers la loge des monarques, lance « Ceux-là ont eux aussi laissé échapper le gros oiseau ! » Le public se régale, bien sûr, mais le pauvre acteur est aussitôt arrêté et emprisonné !



**Fanny Amstein**



**Caroline Pichler**

## **Conclusion**

Le rôle de la musique et du théâtre durant le Congrès ne se limite évidemment pas à ces quelques exemples. Rôle dont l'importance est d'ailleurs appréciée différemment selon les auteurs, qu'ils aient été participants eux-mêmes au Congrès, ou non. Il aurait été par exemple également intéressant d'évoquer les nombreux bals organisés, soit par la Cour d'Autriche, pour rehausser son prestige, soit par les différentes familles princières, en quête d'une nouvelle légitimité, mais aussi dans les salons (citons par exemple ceux de Fanny Arnstein ou de Karoline Pichler), où la politique n'était jamais loin, sans oublier la musique militaire, qui accompagnait les célébrations destinées à glorifier la victoire des Alliés sur la puissance napoléonienne et le renouveau des monarchies ancestrales.

Si, oui, le Congrès dansa, ce fut finalement la plupart du temps pour la « bonne cause », et dans l'intérêt des affaires hautement compliquées qu'il s'était donné pour but de régler.



## La délégation française au congrès de Vienne, par Thierry Lentz

*Directeur de la Fondation Napoléon, chargé de cours à l'Institut Catholique d'études supérieures.*

Le vendredi 23 septembre 1814, en début de soirée, Charles-Maurice de Talleyrand-Périgord arriva à Vienne pour participer, en tant qu'ambassadeur extraordinaire du roi, au congrès général qui devait redessiner l'Europe et les rapports entre ses différentes composantes. Compte tenu de la signature du traité de Paris (30 mai 1814), il ne rejoignait pas la capitale autrichienne en vaincu. Ses informations comme son instinct d'homme d'État l'avaient persuadé qu'il avait une belle carte à jouer pour tenter de conjurer l'isolement de la France dans le futur Concert européen. Ses marges de manœuvre étaient certes faibles, le pays vaincu pouvant toujours être considéré comme un paria, mais il entendait exploiter habilement les divergences entre les vainqueurs, et notamment la « fissure entre les deux couples Angleterre-Autriche, Prusse-Russie »<sup>1</sup>. Pour approfondir et tirer parti de ces divergences, il allait se poser en défenseur des « principes », avec comme seule force un désintéressement revendiqué... que la défaite du printemps justifiait amplement. Il le déclara dès son arrivée au Néerlandais Gagern : « [La France] doit donner de bons exemples après tant de mauvais. Il faut être bon Européen modéré. La France ne demande rien, absolument rien, excepté ce qui est exprimé dans le prologue de la paix : une juste répartition des forces entre les puissances »<sup>2</sup>. Pour raisonnables qu'ils aient été, cette ambition et ce positionnement étaient osés, eu égard à tout ce que l'Europe avait vécu depuis 1792, dont la responsabilité était alors généralement attribuée à la France, ce qui n'était pas totalement injustifié. Le ministre de Louis XVIII n'en allait pas moins jouer crânement sa partition.

---

<sup>1</sup> P. Léon, *La guerre pour la paix. 1740-1940*, Paris, Fayard, 1950, p. 241.

<sup>2</sup> Cité par L. Madelin, *Histoire du Consulat et de l'Empire*, Paris, Robert Laffont, éd. 2003, t. IV, p. 689.

## Le droit et de la légitimité

Talleyrand avait préparé avec soin son ambassade. Il rédigea et fit signer au roi de remarquables instructions, mille fois commentées<sup>3</sup>. Elles s'ouvraient par une dissertation sur les principes devant fonder une réorganisation durable de l'Europe : primauté du droit, moral ou écrit, et respect du « principe de légitimité ». Il y avait dans ces préceptes de quoi redéfinir les frontières sans renier l'histoire. Car la « légitimité » à laquelle se référait Talleyrand était fondée sur une « confiance historique » entre des dynasties anciennes, revenant aux affaires après les « usurpations » de la Révolution et de l'Empire. On a souvent montré les limites de cette conception qui ne tenait pas compte de l'émergence des nations ou des revendications nationales pour ne privilégier que les dynasties (ce qui avait aussi l'avantage de justifier le retour des Bourbons en France). On doit cependant souligner ici que Talleyrand ne prônait qu'en apparence ce retour de vingt-cinq ans en arrière. Lui-même homme des Lumières et de progrès, il était aussi un politicien du possible et du souhaitable. La mise en avant d'un principe de légitimité entendu comme *historique* lui permettait, d'une part, de s'insérer dans un jeu diplomatique duquel, en toute logique, la France vaincue aurait dû être exclue et, d'autre part, de donner des bases d'apparence rationnelle à toute négociation, quitte, nous le verrons, à faire glisser la « rationalité » vers les intérêts français chaque fois que ce serait nécessaire.

Selon Talleyrand, le congrès devait se fixer des règles d'organisation et s'y tenir. Tous les États invités devaient avoir, d'une façon ou d'une autre, voix au chapitre. En conséquence, les quatre grands (Angleterre, Autriche, Russie, Prusse) devaient

---

<sup>3</sup> « Instructions pour les ambassadeurs du roi au congrès », *Mémoires et correspondances de Talleyrand*, Paris, Robert Laffont, 2007, p. 455-474. Pour une analyse approfondie des instructions, on se reportera au désormais classique ouvrage d'E. de Waresquiel, *Talleyrand, le prince immobile*, Paris, Fayard, 2003, p. 470-473, à compléter par les considérations de A. von Ilseman, *Die Politik Frankreichs auf dem Wiener Kongress*, Hambourg, Reinhold Krämer Verlag, 1996, p. 110-123, et C. Zorgbibe, *Talleyrand et l'invention de la diplomatie française*, Paris, éditions De Fallois, 2012, p. 155-162.

accepter une limitation de leur pouvoir. S'il n'était pas possible de s'entendre, la France se poserait en défenseur des petites et moyennes puissances. Elle tenterait d'en tirer profit pour obtenir en leur nom (mais aussi au sien) un poids plus grand dans le Concert : « Ce qui est de l'intérêt des petits États est aussi de l'intérêt [de la France], écrivait Talleyrand dans ses instructions ; le besoin qu'ils auront de son appui lui donnera sur eux de l'influence ». Il n'était certes pas question de transformer le congrès en « assemblée européenne », avec une égalité des voix entre une centaine de délégations, mais, au moins, d'élargir sa direction aux huit signataires du traité de Paris<sup>4</sup> et d'intégrer dans des commissions, bien plus que ne le voulaient les Quatre, tous ceux qui étaient concernés par les sujets traités. Ainsi, le représentant de Louis XVIII entendait se faire passer pour « le défenseur des idées après avoir été si longtemps le serviteur des intérêts »<sup>5</sup>.

En se servant de ce cadre théorique, l'ambassadeur français se fixait aussi des objectifs concrets : empêcher la domination de la Prusse sur l'Allemagne en sauvant la Saxe, limiter l'influence de l'Autriche en Italie en favorisant les Savoie (en contrepartie ceux-ci laisseraient Chambéry et Annecy à Louis XVIII), remettre Ferdinand IV de Bourbon sur le trône de Naples après en avoir chassé Murat, perturber le projet polonais du tsar. Ce programme rapprochait sur bien des points la position de Talleyrand de celle de Castlereagh, même si quelques désaccords continuaient à les séparer, comme le statut de Malte, où la France souhaitait le retour de l'ordre de Saint-Jean, et sur l'interdiction de la traite, sujet sur lequel le ministre de Louis XVIII voulait faire respecter le délai de cinq ans prévu par le traité de Paris alors que le gouvernement Liverpool souhaitait aboutir plus vite. Ces différends n'étaient pas insurmontables et pouvaient, le cas échéant, servir de monnaie d'échange, ce que les instructions de Talleyrand admettaient : « La France, ne portant au congrès que des vues toutes conservatrices, a donc lieu d'espérer que l'Angleterre la secondera, pourvu qu'elle

---

<sup>4</sup> Les quatre grands, plus la France, la Suède, l'Espagne et le Portugal.

<sup>5</sup> A. Pingaud, « Le congrès de Vienne et la politique de Talleyrand », *Revue historique*, t. LXX, 1899, p. 4.

satisfasse elle-même l'Angleterre sur les points qu'elle a le plus à cœur ».

Fort de cette lettre de mission, signée par le roi mais rédigée par lui, Talleyrand s'installa au palais Kaunitz, un des plus prestigieux du centre de la vieille ville, inhabité depuis la mort de son propriétaire, le célèbre chancelier autrichien, en 1794, et que son nouveau locataire allait faire revivre, l'espace du congrès<sup>6</sup>.

### **Talleyrand, vedette de la diplomatie européenne**

Le prince de Bénévent avait 60 ans, une expérience et une notoriété européenne inégalables. Son installation à Vienne fut un événement très commenté et les curieux vinrent en foule devant le palais Kaunitz pour tenter de l'apercevoir. On connaissait ses démêlés avec Napoléon, mais aussi son passé ecclésiastique puis révolutionnaire, ce qui inspirait des sentiments variés mais jamais l'indifférence. On se demandait aussi comment il pourrait se sortir du congrès où, malgré le traité de Paris et l'avènement de Louis XVIII, il devait sauver les intérêts du grand vaincu de la guerre. Ayant conservé ses manières de grand seigneur de l'Ancien Régime, ne paraissant jamais en public autrement que porteur de tous ses ordres et décorations, il avait une forte conscience de son importance et de la timidité que sa présence suscitait chez les autres : « Talleyrand a l'air d'un oiseau empaillé, écrivait le Polonais Czartoryski. Une grosse voix sort de sa bouche lippue et de son gros palais [...]. Il fait constamment le grand homme, intelligent, puissant, qui sait quelque chose, il veut toujours faire de l'effet, frapper [...]. Il veut toujours impressionner, remplir tout le monde d'étonnement et de respect [...]. Personnage inouï, tous se prosternent devant lui »<sup>7</sup>. Peu après son arrivée à Vienne, un témoin le décrivit dans une lettre au baron Vincent, alors

---

<sup>6</sup> Sur l'occupation du palais par les Français : L.-J. Arrigon, « Talleyrand au congrès de Vienne », *Revue des Deux Mondes*, 1943, n° 78, p. 23-38.

<sup>7</sup> *Journal de Czartoryski*, extraits traduits par Joanna Ekiert-Zastawny, dans A. Nieuwazny et C. Laforest, *De tout temps amis. Cinq siècles de relations franco-polonaises*, Paris, Nouveau Monde éditions, 2004, p. 218.

ambassadeur d'Autriche à Paris : « J'ai été hier de service au bal, j'ai vu tous les grands de la terre. J'ai vu Talleyrand. Il a une mine tout autre que celle que j'avais imaginée. Si je n'avais pas vu de signal, je l'aurais cru une figure de cire. Il n'a pas bougé. Il est resté dans une pièce pendant trois heures de temps. Les souverains lui ont tous parlé et il est toujours resté dans cette même attitude et à la même place »<sup>8</sup>. Et le jeune marquis de Custine, membre de la délégation française, de témoigner : « La seule chose qui me soit vraiment utile ici, c'est de voir M. de Talleyrand. Je ne saurais dire à quel point il m'étonne. Ses grandes manières et sa conversation sont des exemples dont on ne profite jamais assez. Jamais je ne me suis trouvé aussi jeune que devant lui »<sup>9</sup>. Il n'était pas le seul à éprouver cette espèce de complexe : Talleyrand impressionnait jusqu'aux souverains. Le tsar faisait grand cas de lui et le roi de Bavière avoua à un de ses interlocuteurs qu'il aurait bien aimé converser plus souvent avec lui mais « qu'il n'osait pas ». L'ambassadeur de Louis XVIII mettait en pratique et « sur-jouait » la définition qu'il donnerait plus tard de l'attitude du diplomate : « La diplomatie n'est point une science de ruse et de duplicité. Si la bonne foi est nécessaire quelque part, c'est surtout dans les transactions politiques, car elle est ce qui les rend solides et durables. On a voulu confondre la réserve avec la ruse. La bonne foi n'autorise jamais la ruse, mais elle admet la réserve : et la réserve a cela de particulier, c'est qu'elle ajoute à la confiance »<sup>10</sup>.

### **Une délégation française bien composée**

Talleyrand était accompagné à Vienne d'une délégation nombreuse et brillante, propre dans son esprit à donner de la force et du lustre à son ambassade<sup>11</sup>. Pour les négociations, trois

---

<sup>8</sup> Lettre d'un interlocuteur non identifié, 19 octobre 1814, Archives du Ministère des Affaires étrangères (AMAE), MD France 680.

<sup>9</sup> Marquis de Custine, *Souvenirs et portraits*, Monaco, Editions du Rocher, 1956, p. 87.

<sup>10</sup> Talleyrand, *Eloge de M. le comte Reinhart*, 1838, p. 14-15.

<sup>11</sup> Sur les grandes lignes, voir E. de Waresquiel, « Une ambassade extraordinaire à Vienne », Talleyrand. *Dernières nouvelles du diable*, Paris, CNRS éditions, 2011, p. 149-158.

ministres plénipotentiaires avaient été nommés, tous proches de leur chef :

- Emmerich-Josef-Wolfgang de Dalberg, 41 ans, ancien ambassadeur à Paris sous le Consulat et même ministre des Relations extérieures du Bade en 1809, devenu conseiller d'État et duc de l'Empire l'année suivante, neveu de l'ancien prince-primat de la Confédération du Rhin, était un parfait connaisseur des affaires allemandes, mais aussi de l'Italie. Discret opposant à Napoléon, dévoué à son mentor Talleyrand, il avait participé au gouvernement provisoire de 1814. Selon la comtesse Potocka, il était « un singulier personnage, moitié illuminé, moitié philosophe du XVIII<sup>e</sup> siècle, en relation avec tous les gens les plus éclairés et les plus compromis d'Europe »<sup>12</sup>. Dès son arrivée à Vienne, le baron Hager, chef de la police autrichienne, demanda qu'une surveillance particulière soit exercée sur ce petit homme « à l'œil assez peu direct et au regard malignement souriant »<sup>13</sup>. Pour la police autrichienne, il fallait d'autant plus se méfier de lui qu'il était le gendre de M<sup>me</sup> de Brignole, importante dame de l'entourage français de l'ex-impératrice Marie-Louise, et le beau-frère du délégué au congrès de l'ex-République de Gênes. « J'emmène Dalberg pour diffuser les secrets que je veux que tout le monde sache », aurait dit Talleyrand.

- Le royaliste Alexis de Noailles, 31 ans, était un des fils du député qui, lors de la Nuit du 4 août, avait réclamé l'abolition des privilèges et le frère d'un colonel tué près de Smolensk quelques jours avant le passage de la Bérézina. Dans les dix dernières années, il avait passé la majeure partie de son temps à conspirer contre Napoléon, devenant un des animateurs de la Congrégation<sup>14</sup> puis un des premiers affidés des chevaliers de la

---

<sup>12</sup> Mémoires de la comtesse Potocka (1794-1820), Paris, Plon, 1897, p. 142.

<sup>13</sup> Selon la duchesse d'Abrantès, citée par E. Dard, « Un ami de Talleyrand : le duc de Dalberg », Revue de Paris, 15 août 1936, p. 807.

<sup>14</sup> La Congrégation de l'Immaculée Conception, fondée à Lyon en 1802 pour rechristianiser la « fille aînée de l'Église », était passée progressivement dans l'opposition à l'Empire. L'occupation de Rome, l'arrestation de Pie VII et l'excommunication de l'empereur lui avaient donné de la vigueur, notamment par la diffusion de ses fascicules intitulés Correspondance authentique de la cour de Rome qui contenaient la bulle d'excommunication. Le phénomène avait fini

Foi<sup>15</sup>. Un moment détenu par la police impériale, il avait réussi à passer en Suède et servi d'aide de camp à Bernadotte pendant les campagnes de 1813 et 1814. Nommé commissaire royal à Lyon à la chute de l'Empire, il avait intégré l'entourage du comte d'Artois. Louis XVIII l'avait nommé ambassadeur extraordinaire près la cour de Vienne. En dépit de ses engagements sans mesure, il était apprécié de Talleyrand, dont il était parent, et c'est avec l'accord du ministre qu'il fut accrédité à Vienne. Il arriva au palais Kaunitz dans la matinée du 2 novembre, porteur d'instructions complémentaires du roi, invitant Talleyrand à la fermeté sur les dossiers polonais et saxon.

- Ancien préfet et chambellan napoléonien, mais aussi comte d'Ancien Régime ayant goûté à la cour de Versailles puis aux joies de l'agriculture dans la région de Boston pendant son émigration<sup>16</sup>, Frédéric-Séraphin de La Tour du Pin de Gouvernet avait prévu, à la chute de l'Empire, «que la carrière administrative allait tomber dans une classe inférieure à celle où il avait le droit de se placer»<sup>17</sup>. Il avait alors 55 ans, mais n'envisageait pas de se retirer des affaires publiques. Ayant été un temps employé aux Affaires étrangères avant la Révolution, il demanda à y retourner, espérant se voir confier une grande ambassade. Il fut déçu d'être envoyé en Hollande auprès du gouvernement provisoire de Guillaume d'Orange. A peine arrivé à La Haye, il apprit qu'il serait de la délégation au congrès, tout en restant ambassadeur en titre aux Pays-Bas. Il devait être aussi l'œil des Tuileries dans la délégation française, ce qu'il fut, sans manquer à son chef qu'il fréquentait depuis l'avant-Révolution. Signalons qu'ayant appris qu'il était le beau-frère du général

---

par inquiéter les autorités et ce d'autant plus que l'opposition royaliste avait enfourché –en croupe- ces chevaux de bataille.

<sup>15</sup> Créée sous l'impulsion de Ferdinand et Bénigne de Bertier, la société des Chevaliers de la Foi regroupait des conspirateurs royalistes au sein d'une organisation secrète s'inspirant de la Franc-maçonnerie.

<sup>16</sup> Il avait été préfet de la Dyle (1808) et de la Somme (1813). Talleyrand –qui était grand chambellan- l'avait fait nommer chambellan. Né en 1759, il connaissait déjà les États-Unis pour avoir combattu dans le contingent français aux côtés des Insurgents.

<sup>17</sup> Marquise de La Tour du Pin, *Journal d'une femme de 50 ans*, Paris, Plon, 1951, p. 344.

Bertrand, grand-maréchal du palais de Napoléon et son « ministre de l'Intérieur » à l'île d'Elbe, la police viennoise le fit spécialement surveiller lui aussi<sup>18</sup>.

Pour organiser et suivre les travaux des ambassadeurs, Jean-Baptiste de Gouey de La Besnardière, 49 ans, conseiller d'État et principal directeur du ministère, était du voyage, avec un rôle de secrétaire général de la délégation et de « polisseur » des textes et notes remis par les Français, un peu comme Gentz le faisait chez les Autrichiens<sup>19</sup>. Ancien oratorien, entré en diplomatie en 1795, il avait gravi tous les échelons de son ministère jusqu'à celui de chef de la division du Midi, la plus importante du Département (1807). Il avait ainsi collaboré étroitement avec Talleyrand pendant de nombreuses années. En 1814, le ministre lui avait confié la supervision des deux grandes divisions géographiques du ministère dont il était devenu par conséquent le plus haut fonctionnaire. Il passait parfois pour « un supporteur de Bonaparte et un intrigant »<sup>20</sup>, alors que, même très attaché au prince de Bénévent à qui il devait beaucoup, il avait surtout un sens aigu de l'État. Il fut la cheville ouvrière de l'équipe du palais Kaunitz et prit part à plusieurs négociations, notamment au sein de la commission de rédaction des traités. Il dirigeait les autres employés arrachés à leurs bureaux de la rue du Bac<sup>21</sup> pour la durée du congrès : le sous-chef de la division du Midi, Saint-Mars, le sous-chef de la division des relations commerciales, Flury, le sous-chef du bureau du chiffre, Damour, les secrétaires de légation Challaye, Formond, La Martinière, Bresson, Sers, Bogne de La Faye (arrivé en mars 1815), le

---

<sup>18</sup> Rapport à Hager, 30 octobre 1814, Les Dessous du congrès de Vienne, Paris, Payot, 1917, n° 618. Mmes Bertrand et de La Tour du Pin étaient nées Dillon.

<sup>19</sup> Le Guide des étrangers indique aussi qu'un dénommé Bertrand d'Hubert, donné comme ancien ministre, gravitait autour de la délégation française. Nos recherches ne nous ont pas permis de l'identifier. L'hypothèse plausible est qu'il s'agissait d'un des principaux secrétaires du ministère des Affaires étrangères, en poste depuis le début de la Révolution.

<sup>20</sup> Ce sont les qualificatifs employés à son sujet par Humboldt, cité dans F. Freska, *A Peace of Intrigue* (Vienna 1815), a Vivid, Intimate Account of the Congress of Vienna composed of the Personal Memoirs of its Important Participants, Londres, The Century Company, 1919, p. 211.

<sup>21</sup> Siècle du ministère des Affaires étrangères depuis le Directoire.



maître des requêtes Galz de Malvirade et l'historiographe du ministère Raxis de Flassan. Ce dernier devait rédiger des notes sur l'historique de toutes les questions abordées<sup>22</sup>. Pour ses besoins immédiats, Talleyrand avait aussi emmené avec lui ses secrétaires intimes Achille Rouen et Gabriel Perrey. Il accueillit encore le jeune protégé de Noailles, Astolphe de Custine : « Je ne sais pas à quoi nous pourrions l'employer, dit-il, mais amenez-le moi ; après tout, il nous sera toujours utile, il ira dans le monde et nous communiquera ses observations »<sup>23</sup>. Nommé sur le champ secrétaire de légation, ce jeune homme de 24 ans fut dès ce moment « lâché » dans les salons et les soirées pour écouter et faire parler. Noailles, arrivé en novembre, était accompagné, outre de Custine, de son secrétaire, François Franchet d'Esperey (grand-père du maréchal), du vicomte Alphonse de Bruges et de l'ancien colonel de l'armée royale et préfet napoléonien, La Rivoire de la Tourette. Ajoutons que, pour la sécurité des plénipotentiaires français, plusieurs officiers étaient du voyage, dont le maréchal de camp (général) Martial, un homme du comte d'Artois<sup>24</sup>.

---

<sup>22</sup> Flassan venait de publier à Paris une brochure enflammée en faveur des droits de Ferdinand VII sur le trône d'Espagne. Talleyrand lui demanda de ne pas la diffuser au congrès, conseil qui ne fut que partiellement suivi puisqu'un correspondant de Hager s'en vit remettre un exemplaire dédicacé par l'intéressé. Missionné pour composer des notes et écrire une histoire du congrès, Flassan en rédigea une qui ne fut pas imprimée et simplement conservée dans les archives diplomatiques où elle se trouve encore (AMAE, MD France 688). Il publia cependant trois précieux volumes non officiels en 1829, largement inspiré de ses notes (AMAE, MD France 685) et de son premier manuscrit.

<sup>23</sup> Marquis de Custine, *Souvenirs et portraits*, p. 86.

<sup>24</sup> Le Guide des étrangers à Vienne pendant le congrès (1814, p. 14-15), signale qu'étaient logés au palais Kaunitz un capitaine d'Illeman, un lieutenant Krahanke et un dénommé de Cavis, donné comme « lieutenant de mamelouks ». Ce guide, publié à chaud, se trompe sur bien des noms, si bien que nous n'avons pas pu identifier mieux ces officiers. L'officier de mamelouk est peut-être Ange-Théophile Sourdis d'Escoubeau, fils d'une amie de Talleyrand et proche du ministre, qui servit en effet dans les mamelouks de la Garde impériale, de 1807 à 1814. Le même guide signale la présence à Vienne d'autres officiers français, dont nous ignorons s'ils étaient là en mission ou par hasard, comme l'« adjudant » de Bataille (peut-être un Tancarville de Bataille) ou le colonel Charles-Philippe Malivoire, ancien attaché militaire à Constantinople.

## **Sécurité et art de vivre**

Pour ce qui était des locaux de l'ambassade, les consignes les plus strictes de confidentialité avaient été données. La Besnardière les fit respecter autant que possible, même si l'on eut à déplorer plusieurs tentatives de vol de papiers. Un vieux domestique et un garçon de bureau acceptèrent par exemple d'espionner les Français pour le compte du baron Hager, mais pour un maigre butin : ils ne transmirent au chef de la Police que « quelques chiffons »<sup>25</sup>. Les hôtes du palais Kaunitz brouillaient les pistes, allant jusqu'à déposer de faux documents dans leurs corbeilles : « Quiconque connaît un peu le caractère de Talleyrand et se donnera en outre la peine de tenir compte de la disposition de sa maison comprendra du même coup les difficultés que présente l'établissement d'une surveillance sérieuse du prince et de ses faits et gestes [...]. Chez Dalberg, on se heurte aux mêmes difficultés que chez Talleyrand. Il habite la même maison, et de plus il est allemand et connaît à fond la ville et le terrain sur lequel il opère », peut-on lire dans un rapport de la police<sup>26</sup>. Cette délégation enfermée « dans un château fort » parut toujours « entourée du plus profond mystère et des plus grandes précautions »<sup>27</sup>.

Bien décidé à faire rentrer la France dans les rangs des principales puissances de l'Europe, moins d'un semestre après une de ses plus cuisantes défaites militaires, Talleyrand avait encore composé une suite devant rappeler à tous la grandeur du royaume : le pianiste et compositeur, Sigismond Neukomm (ancien élève de Haydn)<sup>28</sup>, le célèbre dessinateur et miniaturiste

---

<sup>25</sup> L.-J. Arrigon, « Talleyrand au congrès de Vienne », *Revue des Deux Mondes*, 1943, n° 78, p. 25.

<sup>26</sup> Rapport à Hager, 17 octobre 1814, *Les Dessous du congrès de Vienne*, n° 439. Ce rapport donne aussi la liste des visiteurs reçus en deux jours par Talleyrand, soit vingt-trois personnes, dont l'Espagnol Labrador, l'Anglais Stewart, le Néerlandais Gagern, le Suisse d'Ivernois, le Saxon Shulenburg, etc.

<sup>27</sup> Rapport de Siber à Hager, 26 septembre 1814, *Les Dessous du congrès de Vienne*, n° 140.

<sup>28</sup> Neukomm avait succédé à Dussek, mort en 1812, dans l'entourage de Talleyrand. Mort en 1856, il a laissé près de deux mille compositions.

Jean-Baptiste Isabey<sup>29</sup>, des domestiques et laquais en nombre, sans oublier une équipe de cuisine au sein de laquelle ne figurait pas, selon toute vraisemblance et contrairement à ce qu'on croit souvent, le fameux Antonin Carême<sup>30</sup>. Puisqu'il fallait « savoir traiter légèrement des choses graves et gravement des choses légères »<sup>31</sup>, pourquoi ne pas le faire aussi à table ? Celle de Talleyrand allait être une des plus somptueuses, par ses mets et son cérémonial. On finit par dire que l'ambassadeur français jouait à Vienne « au ministre de Louis XIV »<sup>32</sup>. Et pour faire les honneurs de sa maison, il pouvait compter sur le savoir-faire et le charme de sa nièce, Dorothée de Périgord - qui était peut-être déjà sa maîtresse<sup>33</sup>. Hors cette qualité, la jeune femme (21 ans) avait une autre utilité : elle était la fille de la richissime duchesse de Courlande, grande amie de Talleyrand (et sans doute autrefois sa maîtresse !), du tsar, du roi de Prusse et de Metternich, et la sœur de Wilhelmine de Sagan, maîtresse de Metternich, de Jeanne de Acerenza, que Gentz courtisait sans succès, et de Pauline de Hohenzollern-Hechingen<sup>34</sup>. Elle parvint, par « son

---

<sup>29</sup> Talleyrand connaissait Isabey au moins depuis 1789, époque où il avait fréquenté avec lui la loge maçonnique des Amis réunis. Le peintre avait fait pour la première fois le portrait du prince boiteux en 1791. Isabey arriva à Vienne avec Marie-Louise de retour d'une cure à Aix. Talleyrand décida de le prendre sous son aile et... de s'en servir.

<sup>30</sup> Aucun mémorialiste ne signale la présence de Carême à Vienne, pas même, comme on le dit parfois au service de l'Anglais Stewart. De même, les récents biographes du grand cuisinier ne parlent pas d'un séjour à Vienne pendant le congrès, ce qui achève de nous convaincre de son absence. Il était probablement déjà à Londres, passé au service du prince régent (Georges Bernier, Antonin Carême, Paris, Grasset, 1989 ; Philippe Alexandre et Béatrice de l'Aulnoit, Le roi Carême, Paris, Albin Michel, 2003).

<sup>31</sup> E. de Waresquiel, « Talleyrand et le vin », Talleyrand. Dernières nouvelles du diable, p. 73.

<sup>32</sup> C'est le tsar qui avait lancé l'expression... dont Talleyrand n'était pas peu fier.

<sup>33</sup> Mme de Boigne était présente lorsque Talleyrand informa son épouse (de qui il vivait quasiment séparé) qu'elle ne serait pas de l'équipée viennoise. Elle écrivit : « Mme de Talleyrand ne se trompa pas sur l'importance de cette réunion si secrètement préparée ; elle ne put cacher son trouble ni s'en remettre » (Mémoires de la comtesse de Boigne, Paris, Mercure de France, éd. 1999, t. I, p. 409).

<sup>34</sup> Les quatre sœurs étaient les filles du duc Pierre de Courlande et de Anne-Charlotte-Dorothée de Medem. Leur vie sentimentale et maritale est à elle seule

regard vif et doux »<sup>35</sup>, « sa grâce ravissante » et son « esprit brillant et enjoué »<sup>36</sup>, à conquérir tous ceux qui eurent la chance de franchir le seuil du palais Kaunitz où son oncle mit en œuvre les principes de François de Callières sur la sociabilité, l'art de recevoir, la bonne table et la bonne mine : « Pour soutenir la dignité attachée à ces emplois [d'ambassadeurs], il faut que celui qui en est revêtu soit libéral et magnifique, mais avec choix et dessein ; que la magnificence paraisse dans son train, dans la livrée et dans le reste de son équipage ; que la propreté, l'abondance, et même la délicatesse règne sur sa table : qu'il donne souvent des fêtes et des divertissements [...] »<sup>37</sup>.

Ainsi armée et entourée, la délégation française se lança à l'assaut du congrès. Elle y connut quelques succès mais, au final, ne parvint pas à empêcher l'isolement de la France. Il est vrai qu'en mars, la nouvelle du retour de Napoléon à Paris perturba bien des plans de M. de Talleyrand. Celui-ci n'en reste pas moins une des vedettes de ce grand événement diplomatique.

---

un roman. Dans une bibliographie décevante, voir tout de même : Rosalynd Pfaum, *Les trois grâces de Courlande*, Paris, Albin Michel, 1986 ; Françoise de Bernardy, *Le Dernier amour de Talleyrand*, Paris, Perrin, 1965 ; Micheline Duput, *La Duchesse de Dino. Egérie de Talleyrand, princesse de Courlande*, Paris, Perrin, 2002 ; Françoise Kermina, *Les dames de Courlande. Égérie russes au XIXe siècle*, Paris, Perrin, 2012 ; F. Aubret-Ehner, « Les femmes au congrès de Vienne », sur le site internet de la société des Amis de Talleyrand.

<sup>35</sup> Bausset, *Mémoires anecdotiques sur l'intérieur du Palais*, Bruxelles, H. Tarlier, 1828, t. III, p. 69.

<sup>36</sup> A. de La Garde-Chambonas, *Souvenirs du congrès de Vienne. 1814-1815*, Paris, Librairie historique et militaire Henri Vivien, 1901, p. 60. Au milieu du congrès, Dorothee de Périgord tomba malade. Elle fut remplacée provisoirement par l'épouse de l'ambassadeur du Danemark, la comtesse Bernstorff (Voir son journal, publié dans F. Freska, *A Peace of Intrigue (Vienna 1815)*, p. 28).

<sup>37</sup> F. De Callière, *De la manière de négocier avec les souverains, de l'utilité des négociations, du choix des ambassadeurs et des envoyés pour réussir dans ces emplois*, Amsterdam, La Compagnie, 1716, p. 25.

# Talleyrand et le congrès de Vienne, perception allemande, par Carl Erik Daum

*Pwc Manager, expert-comptable, diplômé de l'Université de Iéna.*

Merci pour l'accueil et l'introduction chaleureuse. D'abord permettez quelques mots d'introduction:

Quand M. Martinet m'a contacté et m'a suggéré de faire un exposé dans le contexte de ce colloque j'ai trouvé cela au moins aventureux, surtout après avoir lu la liste des intervenants - pour moi même comme pour vous, les amis de Talleyrand - je ne suis ni historien, ni scientifique et mon français n'a probablement pas le niveau que vous et le sujet méritent.

Puis, étant convaincu « qu'il faut de tout pour faire une monde », même le point de vue d'un expert-comptable sur le congrès de Vienne, j'ai commencé de préparer mon petit exposé. Le sujet me semblait assez simple : je suis allemand et je sais comme les Allemands voient le congrès de Vienne et ses protagonistes. L'occupant Napoléon étant vaincu, il s'agissait de redonner de l'ordre au continent, de réaménager l'Allemagne. Metternich et les Légitimistes ont contrecarré l'idée d'une Nation allemande unie. Le congrès de Vienne fut-il un échec ?

Mais le congrès de Vienne fut le début d'une longue période de paix, surtout si on se réfère au vingtième siècle. Le congrès de Vienne fut-il un grand succès ?

Evidemment, ce fut beaucoup plus difficile que je ne l'avais cru. Y-a-t-il plus d'une perspective allemande ? Voyons d'abord, comment les contemporains ont jugé le congrès ?

## **1. Le patriotisme du « Reich »**

Un contemporains les plus vifs et actifs est Heinrich Friedrich Karl Reichsfreiherr vom und zum Stein. Son titre montre déjà une relation spéciale vers le « Reich » : « Reichsfreiherr » indique une relation féodale directe avec le Saint Empire. Selon vom Stein, la victoire de 1814 fut le résultat d'une guerre nationale, d'un soulèvement général contre Napoléon, l'occupant.

Le roi de Prusse avait appelé son peuple aux armes. L'Appel « An mein Volk » [à mon peuple] du 20 mars 1813 déclarait l'unité de la Couronne, de l'Etat et du peuple. C'était la première fois qu'un roi de Prusse s'adressait directement à son peuple. Et il s'adressait aux Prussiens comme aux Allemands.



**Frederic August**

L'exécution du libraire Palm à Braunau en 1806 - pour avoir publié une petite œuvre patriotique « l'Allemagne dans son abaissement le plus profond » [Deutschland in seiner tiefsten Erniedrigung] faisait partie de la mémoire collective allemande. Napoléon était un occupant. Après la victoire, la nation allemande tout entière aurait également droit à son propre Etat.

Par conséquent, le « Rheinbund », c'est-à-dire l'ensemble des Etats allemands qui avaient déclaré leur sortie du Reich en 1806 et s'étaient unis à Napoléon, devait être anéanti, mais pas seulement. Les droits de souveraineté des 39 Etats allemands devaient aussi être limités, en matière de paix ou de guerre par exemple, qui devait relever du nouveau Reich et du nouvel Empereur. Un pouvoir exécutif centralisé et imposant devait être mis en place. Afin d'éviter que la prépondérance de

l'Autriche ne s'accroisse, Stein proposa aussi un renforcement de la Prusse et un élargissement du territoire prussien.



**Henrich Friedrich Karl Reichsfreiherr vom und zum Stein**

D'après Von Stein et la majorité du peuple allemand, la nation allemande a été privée de cette récompense - son propre Etat, le Reich dissout en 1806 rétabli comme Confédération germanique - dont faisait partie l'Autriche. Au lieu de cela, le terme de « légitimité » fut utilisé pour faire valoir les intérêts particuliers des souverains avant ceux du peuple.

Selon von Stein, ceux qui s'opposaient à l'idée du Reich furent nommés « undeutsch », non allemands comme par exemple le représentant du roi de Bavière, le comte Montgelas (voir le journal de vom Stein pendant le congrès).

Vu sous cet angle, Vienne fut une grande déception pour le mouvement national allemand, qui s'est ensuite logiquement opposé de manière perceptible aux souverains des 39 Etats de la Confédération germanique. Ainsi la première corporation d'étudiants a été fondée le 12 juin 1815 à Iéna. Ces corporations d'étudiants ont leur origine dans les guerres de libération. On estime que la moitié des étudiants s'est engagée volontairement dans le corps de Lützow pendant ces guerres de libération. Aujourd'hui plutôt organisations conservatrices - elles étaient à l'époque très progressistes et se sont engagées pour l'unification allemande. Le résultat de Vienne est le début d'une

radicalisation qui a atteint son comble avec l'assassinat de Kotzebue par Sand en 1819.

Golo Mann, fils de Thomas Mann, écrit : « Les combattants des guerres de libération de 1813 sont dégoûtés du triomphe d'une diplomatie supranationale et mondaine. Ils sentent que les choses ne doivent pas seulement redevenir comme avant. Ils souhaitent une vie nationale plus intense, un Reich, la punition de la France, l'enthousiasme, la collectivité. »

Caroline von Humboldt écrit à son mari Wilhelm qui représente la Prusse à Vienne : « la dernière guerre a montré à la masse de quoi elle est capable ».



**Alexander, baron von Humboldt**

Talleyrand est - à raison - considéré comme protagoniste du légitimisme, de la diplomatie supranationale et mondaine et du résultat de Vienne. Il est un adversaire. Il est un des représentants d'une puissance vaincue - mais ne se comporte pas de la sorte ! Avec les mots de Stein : « Il semble que la conduite de Talleyrand soit plus l'effet de son penchant pour l'intrigue, la confusion, de sa prétention, de son mépris des hommes, que celui de la volonté de Louis XVIII, exprimée dans les rapports de Pozzo, de préserver la paix et l'accord. Les propos de Talleyrand sont très prétentieux et cassants. »

En plus, dès le début du Congrès vom Stein affirme que tout-ce que Talleyrand fait pour la Saxe - dont il est un des anges-gardiens - est la conséquence des paiements effectués par le roi de Saxe. Ce point de vue a déterminé pendant très



longtemps la manière dont était perçu Talleyrand en Allemagne : le diable boiteux, sans convictions, corrompu par les souverains.

## **2. La Prusse-Hardenberg/ Humboldt/ Frederic Guillaume III**

Un autre protagoniste est Karl August Freiherr von Hardenberg qui, avec Humboldt, représente la Prusse à Vienne. Lui aussi, avait déjà conseillé de ne pas seulement compter sur la légitimité mais aussi sur le sentiment national dans la Braunsberger Denkschrift [Mémoire de Braunsberg]. Le but prussien à Vienne est de réduire l'influence française en Europe et surtout d'agrandir le territoire de la Prusse par l'annexion de la Saxe tout entière.



**Karl August Freiherr von Hardenberg**

La plupart des militaires prussiens pensaient qu'avec le congrès de Vienne, on les avait trompés sur ces gains de la guerre. Blücher, le maréchal « Vorwärts », très populaire chez les Allemands, déclare : « Cela me fait plaisir et m'honore d'avoir pris part à la guerre maintenant terminée. Mais ma plus

grande satisfaction réside dans le fait de ne pas avoir participé à la conclusion de la paix ». On voit alors dans les Cent Jours l'opportunité de corriger l'erreur de négociation de Vienne sur le champ de bataille. « C'est le plus gros coup de chance que pouvait avoir la Prusse. La guerre pouvait recommencer. Les armées allaient se battre et réparer toutes les erreurs qui avaient été commises à Vienne. »

Talleyrand s'opposa clairement aux exigences de la Prusse : « Je crois qu'on a fait jusqu'ici plutôt la guerre aux succès de Bonaparte qu'à ces principes ».

Les gains territoriaux de la Prusse restaient finalement considérables, importants et durables. A l'Est, la Pologne est redivisée. La Prusse ne conserve que Dantzig, le pays de Chelmno, Poznań et le district de Netze. Au Sud, Ansbach et Bayreuth deviennent possession de la Bavière. Au Nord, la Frise orientale et quelques petits territoires sont récupérés par le Hanovre. Mais la Poméranie suédoise et Rügen, une part importante de la Westphalie et de la Rhénanie ainsi qu'une partie du territoire saxon - une bonne moitié - et environ 42 pour cents de la population saxonne sont acquis durablement par la Prusse. Selon Hardenberg, diplomate du 18<sup>ème</sup>, ce résultat est acceptable. Il se consacre ensuite à l'amélioration de l'administration et à la préparation d'une Constitution.

La Prusse, qui devait être déterminante dans la destinée de l'Allemagne au 19<sup>ème</sup> siècle et jusqu'à la Grande Guerre, prit forme à Vienne.

Néanmoins, en Prusse aussi dominait l'impression d'être dupé à Vienne - et surtout par Talleyrand et la France -, notamment parce que les états du Rheinbund (confédération du Rhin), les traîtres du Reich, furent conservés, récompensés même pour avoir quitté la cause napoléonienne à la dernière minute - comme le roi de Bavière. C'est le point de vue exprimé surtout par Heinrich von Treitzschke.

#### **4. La Saxe**

La Saxe semble être l'objet des négociations, l'enjeu du congrès.

Au contraire, son conflit entre la Prusse était déjà ancien. Le contrat de Kalisch du 28 février 1813 signé par Frédéric Guillaume III de Prusse et Alexandre de Russie, prévoyait l'annexion de la Saxe par la Prusse - comme celle de la Pologne par la Russie -. Par conséquent, une négociation avec la Saxe au Congrès de Vienne n'était dans l'intérêt ni de la Prusse ni de la Russie. C'est la question la plus complexe du congrès.

Les Saxons (la maison des princes électeurs - plus tard : maison royale par la grâce de Napoléon) -, étaient, au moins à partir de 1812/1813, les alliés forcés de Napoléon, sans être animés d'une réelle conviction. C'était le cas pour plusieurs des alliés de Napoléon parmi les Etats allemands. Malheureusement pour la Saxe, Friedrich August I n'eut pas l'opportunité de résilier cette alliance comme l'a fait par exemple le roi de Bavière in extremis avant la bataille de Leipzig le 8 octobre 1813. Napoléon commentait face à la reine de Saxe, sœur du roi de Bavière : « Madame, je n'ai qu'un mot à vous dire : votre frère est le plus grand coquin ».

Beaucoup de Saxons avaient déjà déserté ou s'étaient fait déclarer inaptes au combat pendant les batailles de 1813. Les Alliés avaient même fondé une légion saxonne pour ceux qui voulaient se battre contre l'occupant. Avant la bataille de Leipzig du 16 octobre 1813, les commandants saxons - von Ryssel et von Brause demandèrent à leur roi de résilier l'alliance avec Napoléon, sans succès. En conséquence, les brigades saxonnes quittèrent leurs camarades napoléoniens et passèrent du côté des Alliés pendant la bataille de Leipzig, affaiblissant ainsi le dispositif français. Le roi de Saxe - présent à Leipzig - ne suivit pas ses troupes et fut capturé par l'aide de camp de Schwarzenberg), puis transféré comme captif à Friedrichsfelde. Le destin de la Saxe et de son roi montrent que quelques jours seulement peuvent faire la différence entre qui sera vainqueur et qui sera vaincu.

La question saxo-polonaise fut décisive pour le résultat du congrès. Et l'attitude des plénipotentiaires français fut décisive

pour cette question. Gentz, le secrétaire du congrès dit: « D'après ce que l'on sait jusqu'à présent des instructions des plénipotentiaires français, elles sont entièrement calculées sur l'établissement d'une paix durable et d'un juste équilibre du pouvoir. Ils s'opposeront d'une manière très prononcée à tout projet d'agrandissement et d'innovation, quelle que soit la Puissance qui le formule sur la Pologne ; ils ne contrarieront pas moins, à ce qu'il paraît, les vues de la Prusse en Saxe. Il est assez probable que, sur ces deux questions importantes, la France et l'Angleterre seront l'une et l'autre d'accord avec l'Autriche. »



**Friedrich von Gentz**

Le traitement du roi de Saxe apprécié du peuple, l'approche sans concessions de la Prusse par rapport à la question saxonne après la guerre mais surtout à Vienne a crispé durablement les relations diplomatiques entre les deux Etats. Il a fallu plusieurs générations avant que la Saxe puisse considérer la prise de position de Frederic August I<sup>er</sup> pendant les guerres de libération de manière distanciée. Ceci est dû à l'influence de

l'historiographie pro-prussienne de Heinrich von Treitzschke, dont les descriptions et jugements déterminèrent le discours académique, l'opinion publique et l'éducation en RDA avant la chute du mur et la réunification allemande.

On peut conclure que :

- La couronne saxonne était en péril pour Frédéric August I<sup>er</sup>
- A Vienne, Metternich et surtout Talleyrand furent les avocats de la Saxe afin d'éviter que la Prusse ne devienne trop puissante.
- Par l'entente de Castlereagh, Metternich et Talleyrand, les intentions de la Prusse et la Russie furent contrecarrées,
- La Saxe (ou les restes de la Saxe) a été sauvée pour préserver l'équilibre en Allemagne, sans lequel l'Europe ne pouvait gagner en stabilité
- Comme l'a dit Metternich : « L'affrontement pour sauver au moins les remparts de la Saxe a eu pour conséquence les plus grands sacrifices et l'abandon des provinces autrichiennes près de la Moselle. »
- C'est une des raisons pour lesquelles la Saxe est resté un allié très fidèle et loyal pour la maison impériale de Vienne,

Dès le début, Talleyrand, et ceci avant Metternich, prend une position claire qui sera déterminante pour la question saxo-polonaise pendant le congrès de Vienne. Dans une lettre à la duchesse de Courlande le 4 octobre 1814, il écrit : « Je me trouve engagé dans des négociations très complexes. Le Tsar Alexandre est ambitieux et la Prusse montre toute son hardiesse. Nous ne pouvons accepter que la Russie arrive jusqu'à l'Oder et s'approprie 44 millions d'habitants. Lorsque l'Europe a pris les armes pour anéantir un colosse, elle n'avait pas l'intention d'enfanter un second. »

En plus : il convainquit le roi de Saxe d'accepter son destin : « Le roi de Saxe, qui voulait bien avoir quelque confiance en moi, m'avait fait demander à le voir seul. Dans cette conférence ou, sans aucun embarras, il me parlait de sa reconnaissance, je lui montrai la nécessité de faire quelques sacrifices. »

On voit qu'à l'époque, Talleyrand fut à la fois adversaire et sauveur. Malheureusement pour lui, la perspective simpliste des « patriotes allemands » restait dominante en Allemagne. Même

l'historiographie officielle de l'ex RDA prend fait et cause contre le résultat de Vienne et Talleyrand. Mais les publications récentes sont plus équilibrées.

**5. Entre les extrêmes on trouve :**

- Gentz refuse le nationalisme, se moque des « germanomanes », cherchant lui aussi l'équilibre et la tranquillité pour le continent,
- Les puissances moyennes (Sachsen-Weimar, Württemberg, Bavière) - trop faibles pour s'agrandir, assez puissantes pour défendre leur indépendance face aux Pentarques -,
- Les Maisons seigneuriales médiatisées en Allemagne dont les droits de naissance sont égaux à ceux des maisons souveraines et qui cherchent à revoir la médiatisation.
- Etc.

**6. Conclusion :**

Il n'y a pas une seule et unique perspective allemande par rapport au congrès et à Talleyrand.

Il y eut des approbations euphoriques et des récusations véhémentes du congrès et de ses résultats.

Mais il est un fait que les mesures prises pour l'équilibre, la stabilité et la préservation de la paix furent plus efficaces que tous les nobles congrès de paix qui suivirent. L'idée d'une pentarchie d'Etats puissants qui règlent les affaires pour la totalité des Etats est toujours très vivace - voir le conseil de sécurité auprès l'ONU – 3 des 5 puissances sont les mêmes qu'en 1815 (ou leurs successeurs).

Gentz a fait part de son opinion : « D'après ce que l'on sait jusqu'à présent des instructions des plénipotentiaires français sont entièrement calculées sur l'établissement d'une paix durable et d'un juste équilibre du pouvoir. Ils s'opposeront d'une manière très prononcée à tout projet d'agrandissement et d'innovation sur la Pologne, quelle que soit la Puissance qui le mette en avant formés; ils ne contrarieront pas moins, à ce qu'il paraît, les vues de la Prusse relativement à la Saxe. Il est assez probable que, sur ces deux questions importantes, la France et

l'Angleterre seront l'une et l'autre d'accord avec l'Autriche. » Talleyrand fut considéré comme un adversaire, et dénigré, mais respecté comme homme politique: « Talleyrand est la seule voix de la raison à présent et l'évangile, s'il était prêché par le diable, ne cesserait pas d'être l'évangile et c'est le cas ; car Talleyrand ne demande rien pour la France. Il ne veut que justice, équilibre, modération, tranquillité sur les saintes bases du droit et de la raison ».

On voit ainsi que les points de vue allemands par rapport au congrès de Vienne et à ses protagonistes étaient nombreux.

## Talleyrand et Metternich à Vienne, par Jean Tulard

*Membre de l'Institut, historien, membre de l'Académie des Sciences morales et politiques, professeur émérite à la Sorbonne.*

Lorsque Talleyrand arrive à Vienne le 23 septembre 1814, l'une de ses premières visites est pour le maître d'œuvre du Congrès, le ministre des affaires étrangères de François I<sup>er</sup>, Metternich.

Dans sa lettre à Louis XVIII du 29 septembre, il écrit : « M. de Metternich est fort poli pour moi. » Il est vrai que Talleyrand n'est pas un inconnu pour Metternich.

Les deux hommes se connaissent depuis longtemps. Metternich sait que Talleyrand est le continuateur de la politique de Choiseul et de Bernis sous Louis XV, deux hommes favorables à une alliance avec Vienne. De plus Metternich a été ambassadeur de l'empereur François I<sup>er</sup> à Paris de juin 1806 à juin 1809. Les contacts se sont poursuivis après la mise à l'écart de Talleyrand du ministère des relations extérieures, en août 1807 et plus encore après la disgrâce de Talleyrand en 1809.

Rappelons ce passé qui explique une certaine complicité entre les deux hommes, à Vienne cette fois.

Dès son arrivée à Paris, Metternich noue des relations avec le ministre français. Il écrira dans ses mémoires : « Dans la vie privée, M. de Talleyrand était d'un commerce aussi sûr qu'agréable. » Il devine très vite l'ambiguïté du personnage. « Des hommes tels que M. de Talleyrand sont comme des instruments tranchants avec lesquels il est dangereux de jouer, mais aux grandes plaies, il faut de grands remèdes et l'homme chargé de les traiter, ne doit plus craindre de se servir de l'instrument qui coupe le mieux. »

Des liens s'établissent entre Metternich et Talleyrand. Les instructions du premier sont claires : « Ne rien dire, être prêt à tout entendre, ne point croire sans gages. » Metternich n'ignore pas que Talleyrand et Fouché se sont rapprochés à la fin de 1808 pour envisager la succession de Napoléon, en cas de disparition



de l'Empereur. C'est la cause de la fracassante disgrâce de Talleyrand, le 23 janvier 1809.

Le 29 janvier, décidé à se venger de l'humiliation subie, Talleyrand se rend chez Metternich. Celui-ci n'est pas surpris. Il avait écrit à Vienne : « La tension commence à acquérir son plus haut degré. L'Empereur n'a jusqu'à présent pas osé s'attaquer à Fouché. La voie qu'il choisit contre Talleyrand montre que ces hommes sont encore très forts. »

Selon Metternich Talleyrand « lui a dit qu'il croyait de son devoir d'entrer directement en relation avec l'Autriche. » Il avait jadis refusé des offres de Vienne, mais cette fois il était prêt à les accepter.

Metternich comprend vite l'intérêt de cette offre, assortie d'une demande d'argent. A la veille d'une guerre qui menace d'éclater entre Vienne et Paris, Metternich écrit à son ministre : « Mes relations avec X sont très actives. C'est en grande partie par son organe que j'apprends d'un moment à un autre ce qui peut nous intéresser. »

Le 23 mars, Metternich prend des dispositions pour que cette correspondance continue pendant la guerre. Il sera d'ailleurs retenu sur le sol français jusqu'au 26 mai.

Après la paix de Vienne, Metternich nommé ministre des affaires étrangères, ne revient pas à Paris. Il sera remplacé par Schwarzenberg qui ne sera pas mis dans le secret de la correspondance de Talleyrand. C'est avec Metternich que les liens sont maintenus. Napoléon n'en saura rien.

Une telle complicité explique les rapports entre Metternich et Talleyrand lors du congrès de Vienne.

Voyons ces rapports.

A peine installé à Vienne, Talleyrand est invité par Metternich, le 30 septembre, à assister à une conférence des puissances qui se tient chez lui, dans une villa des faubourgs de Vienne. C'est là que Talleyrand, avec ses fameuses répliques, va s'imposer. Un peu trop au goût de Metternich qui pensait le tenir. « Nous aurions mieux fait de traiter nos affaires entre nous, » avoue-t-il.

La première affaire c'est le sort de la Saxe dont le monarque resté fidèle à Napoléon en 1813, est contesté. La Prusse la réclame, mais si elle l'obtient, elle devient la principale

puissance de l'Allemagne. Metternich mesure vite le danger. Il va trouver, en dehors de l'Angleterre, sensible à l'équilibre continental, un allié avec Talleyrand. Non seulement celui-ci ne veut pas que la Prusse, très hostile à la France, se renforce de manière aussi spectaculaire, mais il sait que par sa mère, Louis XVIII est d'origine saxonne. Comment pourrait-il accepter la disparition d'une dynastie dont le sang coule dans ses veines.

S'y ajoute le problème de la Pologne. Le Tsar veut mettre la main sur l'ancien duché de Varsovie, création napoléonienne. Il ferait ainsi son entrée en Europe. Pas question pour Metternich et Talleyrand d'ignorer que la France a toujours défendu l'indépendance du royaume de Pologne.

Sur la Saxe et la Pologne deux camps s'affrontent. D'un côté la Russie et la Prusse, de l'autre l'Autriche, l'Angleterre et la France associées par la convention du 3 janvier.

Metternich et Talleyrand sont donc dans le même camp. Ils auront le même aveuglement à propos de l'installation de la Prusse sur la rive gauche du Rhin. Pour Metternich il faut que la Prusse reste morcelée, pour Talleyrand que la Saxe soit sauvée.

Ils divergent en revanche sur la question de Naples. Faut-il y maintenir Murat ou rétablir les Bourbons confinés en Sicile ?

Metternich est favorable à Murat qui avait signé une alliance avec l'Autriche en 1814 avant de passer dans le camp des Alliés. Il a couché avec Caroline, l'épouse de Murat, et, l'Autriche installée désormais à Milan et Venise, influente en Toscane, trouverait en Murat un souverain reconnaissant qui lui permettrait d'étendre son autorité jusqu'au bout de la botte italienne.

Talleyrand y est hostile. Certes, en 1808, il avait pensé à Murat pour succéder à Napoléon, mais c'était en France. En 1815 il défend le principe de légitimité : les anciennes dynasties doivent retrouver leur trône, donc les Bourbons doivent revenir à Naples. Il est lui-même au service d'un Bourbon et surtout il craint pour cette principauté de Bénévent que lui avait accordée Napoléon et qui, entre Rome et Naples, risque d'attirer la convoitise de Murat.

Ainsi va le Congrès de Vienne, frôlant la guerre, multipliant les intrigues, dansant et mangeant. N'oublions pas la

nièce de Talleyrand à laquelle Metternich ne semble pas insensible.

C'est alors que, le 7 mars 1815, survient un coup de théâtre qui va dénouer les crises et précipiter les accords.

Le 7 mars en effet l'empereur François Ier est réveillé par l'arrivée d'une dépêche qui lui annonce que Napoléon a quitté l'île d'Elbe. Il convoque aussitôt Metternich. Si François Ier conserve son sang-froid, Metternich perd le sien. Comment ne se retournerait-il pas vers son complice Talleyrand ? Il l'appelle immédiatement. L'impassibilité est la seconde nature de Talleyrand. Il rassure l'Autrichien : « Napoléon débarquera sur quelque côte d'Italie et se jettera en Suisse. » Il n'en croit rien, mais tient les mêmes propos à Louis XVIII. Il devine que Napoléon fonce sur Paris. Quelle erreur que ce traité de Fontainebleau voulu par le Tsar et accepté par l'Autriche.

Tandis que c'est l'affolement, Talleyrand, seul, agit avec fermeté. Plus tard Metternich lui rendra justice, alors que ce même Metternich s'interroge sur la fidélité de Talleyrand à son roi (il n'est pas le seul) et se demande si une régence de Marie-Louise ne serait pas la meilleure solution, évitant ainsi une nouvelle guerre. Talleyrand n'en veut pas. Il a tout à perdre avec ce retour prévisible (et prévu par lui) de l'Empereur. Il prévient Louis XVIII : « Je ferais tout ce qui sera en moi pour qu'ici on ne s'endorme pas et pour faire prendre par le Congrès une résolution qui fasse tout à fait descendre Bonaparte du rang que, par une inconcevable faiblesse, on lui avait conservé, et le mette enfin hors d'état de préparer de nouveaux désastres à l'Europe. »

Le retour de Napoléon permet un accord entre toutes les puissances. Les quatre grands Etats reforment leur alliance et Talleyrand, le 27, y fait entrer la France sur un pied d'égalité, appuyé par Metternich. C'est Talleyrand qui inspire « la mise hors la loi » de Napoléon : « Les puissances déclarent que Napoléon s'est placé hors des relations civiles et sociales, et que, comme ennemi et perturbateur du repos du monde, il s'est livré à la vindicte publique. »

Le 9 juin, il signe, à côté de Metternich, l'acte final du Congrès.

Le 10, il quitte Vienne après avoir fait ses adieux à Metternich. Celui-ci a-t-il craint que le « diable boiteux » ne

rejoigne son ancien maître ? Il a été vite rassuré. Comme il sait que Fouché, qu'il connaît aussi fort bien, veille à Paris, prêt à trahir l'Empereur. Ni Talleyrand ni Fouché n'ont cru aux chances de réussite de Napoléon.

A Vienne se sont rencontrés les deux plus grands diplomates de l'époque. Ils reprendront leurs relations quand Talleyrand reviendra aux affaires sous Louis-Philippe. Metternich portera alors ce jugement sur son collègue : « De tous les diplomates, c'est avec M. de Talleyrand que j'aurais le moins de difficultés à m'entendre sur bien des choses, et c'est lui que je craindrais le moins dans celles sur lesquelles une entente entre nous serait impossible. J'ai fait un si grand nombre d'affaires avec lui qu'il ne serait pas pardonnable si je ne le connaissais pas, tout comme il doit me connaître. M. de Talleyrand, comme homme et comme esprit, représente en toute vérité la France telle qu'elle est, tandis que la majeure partie des envoyés à l'étranger n'en représentent souvent que des partis et bien souvent qu'eux-mêmes. »

Est-il plus bel éloge de la part d'un connaisseur ?

## Alexandre Ier et Talleyrand de Tilsit au Congrès de Vienne, retour sur une relation complexe, par M.P. Rey

*Ancienne élève de l'ENS, agrégée d'histoire, docteur habilité en histoire, MP Rey est professeur d'histoire russe et soviétique et directrice du centre de recherche en histoire des Slaves à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne.*

Le 1er juin 1814, alors qu'Alexandre I<sup>er</sup> s'apprête à quitter Paris après avoir fait son entrée dans la capitale française le 31 mars, Talleyrand lui écrit une très longue lettre. De ce document, deux versions légèrement différentes l'une de l'autre sont parvenues jusqu'à nous. La première, publiée, figure dans les lettres et papiers du chancelier Nesselrode<sup>1</sup>; la seconde, inédite et acquise par les Archives diplomatiques françaises en 1975, se présente sous la forme d'une minute qui, recopiée par un scribe, porte deux corrections autographes de la main de Talleyrand. Dans cette dernière version, on peut lire ainsi:

« Sire, je n'ai point vu Votre Majesté avant son départ et j'ose lui en faire un reproche dans la sincérité du plus tendre attachement. (...) Vous avez sauvé la France. Votre entrée à Paris a signalé la fin du despotisme ; quelles que soient vos muettes observations, si Vous y étiez appelé, ce que Vous avez fait, Vous le feriez encore, car Vous ne pourriez manquer à Votre gloire, quand même Vous croiriez avoir entrevu la Monarchie disposée à ressaisir un peu plus d'autorité que Vous ne le croiriez nécessaire et les Français à négliger le soin de leur indépendance. [...] N'en doutez pas, Sire, le Roi que Vous nous avez reconquis, s'il veut nous donner des institutions utiles, sera obligé, en y mêlant quelques précautions, de chercher dans son heureuse mémoire ce que nous étions autrefois, pour bien juger de ce qui nous convient. [...] Les formes, les manières de nos Souverains nous ont façonnés à notre tour, et de cette réaction

---

<sup>1</sup> *Lettres et papiers du chancelier comte de Nesselrode, 1760-1850, extrait de ses archives, publiés et annotés par le comte A de Nesselrode.* Paris, A Lahure, imprimeur-éditeur, Tome V, 1813-1818, p.191-193.

mutuelle, vous verrez sortir de chez nous un mode de gouverner et d'obéir, qui, après tout, pourrait finir par mériter le nom de constitution. [...] D'ailleurs, les principes libéraux marchent avec l'esprit du siècle ; l'esprit du siècle, s'il est déposé un moment, il faudra qu'il y revienne ; et si votre Majesté veut se fier à ma parole, je lui promets que nous aurons de la monarchie liée à la liberté, qu'elle verra les hommes de mérite accueillis et placés en France et je garantis à sa gloire le bonheur et la liberté de mon pays.(...) »<sup>2</sup>

Cet extrait est bien sûr très intéressant par la nature de l'analyse politique à laquelle se livre Talleyrand et par son vibrant plaidoyer en faveur de la monarchie. Mais il l'est aussi par l'hommage appuyé que le prince de Bénévent y rend au souverain russe, puisque selon Talleyrand, le tsar de Russie, mû par des sentiments libéraux, aurait mis « fin au despotisme » et « reconquis leur roi aux Français ». Comment expliquer cette déclaration de gratitude et, par-delà la flagornerie d'usage, quelle signification politique revêt-elle ? Quel rôle réel le tsar joua-t-il dans le retour des Bourbons sur le trône de France en 1814 ? Qu'en fut-il par la suite lors du Congrès de Vienne ? Et comment la relation nouée entre Alexandre Ier et Talleyrand évolua-t-elle au lendemain des Cent-Jours ?

Pour répondre à ces diverses questions, on s'attachera tout d'abord à cerner la nature des liens qui se sont tissés entre Alexandre Ier et Talleyrand à partir de leurs entretiens de Tilsit, et plus encore à partir de leur rencontre d'Erfurt. L'on en viendra ensuite au rôle concret joué par Alexandre Ier au printemps 1814, en osmose avec Talleyrand, ce qui explique la tonalité de la lettre citée plus haut. Enfin dans un troisième temps, l'on s'intéressera à l'année 1815 qui, dès avant les Cent-Jours, se caractérise, sous l'influence du Congrès de Vienne, par une dégradation notable de la relation des deux hommes.

---

<sup>2</sup> In Archives du ministère français des Affaires étrangères, *Correspondance politique France Russie*, 1814, volume n°155.

## **I. Talleyrand et Alexandre Ier : une complicité ancienne**

En 1814, le prince de Bénévent a 60 ans et il compte sans nul doute parmi les hommes les plus admirés et les plus haïs de la France napoléonienne. Il cultive à dessein une fausse désinvolture, « s'accoutre » plus qu'il ne s'habille, affirmant ainsi sa singularité et un certain refus des conventions. Aux dires de Rémusat :

« Ordinairement sa chemise au lieu d'être rentrée dans sa culotte de soie noire tombait par-dessus et flottait comme une blouse ; et il restait assez souvent dans cet accoutrement, le chapeau sur la tête, à causer avec les assistants, parmi lesquels il y avait quelquefois des femmes. On contait qu'il avait reçu ainsi l'empereur de Russie.<sup>3</sup> »

Sous cette allure excentrique, on le sait, se cache un homme d'Etat hors pair, aux nerfs d'acier, maniant l'esprit et l'ironie en fin lettré du XVIIIème siècle, et un négociateur machiavélique, de grand talent mais dépourvu de tout repère moral. En témoigne le savoureux portrait que dressera en 1814 dans une lettre au secrétaire d'Etat aux affaires étrangères, Charles de Nesselrode, Charles André Pozzo di Borgo, entré dix ans plus tôt au service diplomatique d'Alexandre Ier :

« C'est un homme qui ne ressemble à aucun autre, il gâte, il arrange, il intrigue, il gouverne de cent manières différentes par jour. Son intérêt pour les autres est proportionné au besoin qu'il en a dans le moment. Jusqu'à ses civilités qui sont des placements à usure qu'il faut payer avant la fin de la journée.<sup>4</sup> »

Mais l'homme recèle des qualités intellectuelles hors norme et Napoléon ne s'y est pas trompé : il en a fait son ministre des relations extérieures entre novembre 1799 et août 1807 ; et, si par suite de leurs désaccords à partir de l'été 1807,

---

<sup>3</sup> Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, tome I, *Enfance et jeunesse, la Restauration libérale, 1797-1820*. Présentés et annotés par Charles H. Pouthas. Préface de Gilbert de Coral-Rémusat, Paris, Plon, 1958, p.270-271.

<sup>4</sup> Lettre de Charles-André Pozzo di Borgo, à Nesselrode, 14/26 septembre 1814 in *Correspondance diplomatique de Pozzo di Borgo, ambassadeur de Russie en France et du comte de Nesselrode, depuis la Restauration des Bourbons jusqu'au Congrès d'Aix la Chapelle, 1814-1818*, Paris, Calmann-Lévy 1897, p.79.

Talleyrand a perdu son ministère, il n'en est pas moins resté un proche conseiller diplomatique de Napoléon ; d'où en septembre 1808, sa présence au sommet d'Erfurt.

Talleyrand et Alexandre Ier se sont côtoyés à Tilsit un peu plus d'un an plus tôt mais c'est véritablement à partir des entretiens d'Erfurt qu'ils ont noué des liens personnels. C'est là que, de sa propre initiative, Talleyrand a commencé à approcher l'empereur de Russie, lui tenant, en aparté, des discours pour le moins surprenants pour celui qui en principe, servait les intérêts de Napoléon :

« Sire, que venez-vous faire ici ? (...) déclare ainsi Talleyrand dans une formule brillante passée à la postérité : « C'est à vous de sauver l'Europe et vous n'y parviendrez qu'en tenant tête à Napoléon. Le peuple français est civilisé, son souverain ne l'est pas ; le souverain de la Russie est civilisé, son peuple ne l'est pas. C'est donc au souverain de la Russie d'être l'allié du peuple français<sup>5</sup>. »

Et pour appuyer sa démonstration, Talleyrand enfonce encore le clou :

« Le Rhin, les Alpes, les Pyrénées sont les conquêtes de la France ; le reste est la conquête de Napoléon, la France n'y tient pas<sup>6</sup>. »

Pour Talleyrand qui désapprouve en particulier la guerre d'Espagne, la politique expansionniste de Napoléon constitue une menace pour la sécurité et l'équilibre de l'Europe et comme telle, elle ne peut que déboucher sur une impasse. Or, à ce message sur la nécessité de contenir l'expansionnisme de l'empereur des Français, le tsar, pourtant son allié, du moins en théorie, se montre vite sensible. Et le degré de confiance qui à l'insu de Napoléon, s'installe entre son diplomate et le tsar de Russie devient tel qu'Alexandre ira jusqu'à montrer à Talleyrand le projet final de la convention « secrète » d'Erfurt alors en négociation afin de solliciter son avis. De même, quand Napoléon fera part à Talleyrand de son intention de divorcer de

---

<sup>5</sup> Cité in Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand, le prince immobile*, Paris, Fayard, 2003, p.390.

<sup>6</sup> *Idem.*



Joséphine et de demander en mariage une des sœurs d'Alexandre Ier, le prince, hostile au projet, en informe aussitôt le tsar qui, partageant ses réserves, s'empresse à son retour en Russie de marier sa sœur Catherine à Georges d'Oldenbourg...

Si l'estime est mutuelle et réelle, elle n'est pas pour autant synonyme de confiance absolue: en privé, le prince de Bénévent continue de se défier des « Barbares du nord » et, à l'alliance franco-russe, il préfère l'alliance franco-autrichienne. Quant à Alexandre Ier, tout en appréciant les analyses et les qualités intellectuelles de Talleyrand, il est agacé par son avidité : au lendemain d'Erfurt, c'est en effet en lettres de change établies à son nom que le prince cherche à monnayer les informations qu'il fait parvenir au tsar, -non pas par l'intermédiaire de l'ambassadeur de Russie, mais pour plus de discrétion, par l'intermédiaire de Nesselrode, alors jeune diplomate, conseiller d'ambassade à Paris. En plusieurs occasions, et les archives russes le montrent bien, la cupidité de Talleyrand, irritant le tsar, se heurtera à une fin de non-recevoir ; mais en dépit de ces bémols, le contact entre les deux hommes se maintiendra jusqu'en octobre 1811, toujours via Nesselrode. Bientôt, la dégradation des relations franco-russes puis leur rupture dans le contexte de la campagne de Russie de 1812<sup>7</sup> mettent un terme à ces contacts privilégiés ; mais en 1814, alors qu'Alexandre Ier, à la tête des troupes coalisées, se rapproche de Paris<sup>8</sup>, ces contacts ne tardent pas à reprendre.

## ***II. Une relation privilégiée qui joue un rôle clef en 1814***

Au printemps 1814, Talleyrand, membre du Conseil de Régence, habilement resté à Paris quand beaucoup sont partis, s'apprête à jouer un rôle clef et à profiter des circonstances pour faire avancer autant ses intérêts que les idées auxquelles il croit. Car en dépit de son cynisme et de sa vénalité, Talleyrand n'en

---

<sup>7</sup> Pour une vue d'ensemble de la campagne de Russie, voir Marie-Pierre Rey, *L'effroyable tragédie, une nouvelle histoire de la campagne de Russie*, Paris, Flammarion, 2012 et Champs Flammarion (poche) 2014,

<sup>8</sup> Sur le rôle des Russes et d'Alexandre Ier dans la campagne de France, voir Marie-Pierre Rey, *1814, un Tsar à Paris*, Paris, Flammarion, 2014, passim.

demeure pas moins un homme attaché à certains principes, et si l'on peut oser cette formule, à quelques convictions. La première c'est son libéralisme : enfant des Lumières et de la Révolution française, Talleyrand n'a jamais renié son attachement aux libertés et au parlementarisme à l'anglaise. Il est resté profondément libéral et dès le début de l'année 1814, il entrevoit la possibilité de profiter de la chute de Napoléon pour rétablir les libertés confisquées sous l'Empire et instituer ainsi un système parlementaire. Mais sur la nature du régime politique à instituer, Talleyrand n'a pas encore de conviction arrêtée : faudra-t-il favoriser le retour de l'héritier légitime des Bourbons ? Se prononcer en faveur du duc d'Orléans, représentant de la branche cadette et régicide ? Ou chercher à promouvoir la régence de Marie-Louise au profit du roi de Rome ? A cette date, comme l'a bien montré Emmanuel de Waresquiel dans sa magistrale biographie, il hésite, il s'interroge encore sur le meilleur parti à prendre et il s'inquiète aussi de son propre avenir : le roi et son proche entourage pourraient ne pas lui pardonner son engagement anticlérical ...

La seconde de ses convictions, c'est son attachement à l'équilibre international car libéral sur le plan intérieur, Talleyrand est sur le plan international, viscéralement hostile à la « diplomatie de l'épée<sup>9</sup> » et partisan d'un système européen qui, fait d'équilibre et de consensus entre les Etats, refuse toute hégémonie d'un Etat sur autre.

Or, cet attachement au libéralisme comme sa volonté de promouvoir la notion d'équilibre européen font écho à des thèses auxquels le tsar Alexandre, en digne enfant des Lumières éduqué par Frédéric-César de Laharpe, est lui-même alors attaché. En pleine campagne de France, le tsar rêve d'une Europe en paix avec elle-même, qu'il s'agira de refonder selon trois principes : le principe d'équilibre qu'Alexandre défend depuis novembre 1804 date à laquelle il a décidé de rejoindre la coalition anti-napoléonienne, le principe de fraternité chrétienne qu'il tente de promouvoir depuis sa conversion spirituelle de la fin 1812 et qui s'incarnera dans la Sainte Alliance, et le principe libéral présent

---

<sup>9</sup> Selon sa propre expression, cité par Emmanuel de Waresquiel, *ibidem*, p.276.

dans sa réflexion politique depuis ses années de jeunesse<sup>10</sup>. Connues et appréciées de Talleyrand, ce sont les dispositions libérales du tsar autant que son attachement aux idées d'équilibre international et de paix qui vont précisément, début mars 1814, pousser le prince de Bénévent à rétablir le contact avec le souverain russe.

Le 11 mars, Talleyrand décide d'envoyer à Châtillon, auprès du tsar et de Nesselrode promu depuis peu secrétaire d'Etat, un émissaire secret et les encourager à marcher le plus vite possible sur Paris afin de faire tomber le régime napoléonien. Mais, entreprise par un homme qui, au moins sur le papier, est toujours membre du conseil de Régence, cette démarche ne va pas sans risque et la prudence, chez Talleyrand, est une seconde nature. D'où les précautions quelque peu rocambolesques dont le prince s'entoure pour entrer en contact avec l'entourage du tsar : son écriture étant connue et aisément identifiable, le prince de Bénévent recourt à la plume de Dalberg ; pour plus de sécurité encore, il ordonne que le message soit écrit à l'encre sympathique ; enfin, il le fait acheminer par l'intermédiaire du baron de Vitrolles, un monarchiste convaincu rentré en France grâce à l'amnistie consulaire et devenu ensuite inspecteur des Bergeries impériales. Le 11 mars, l'émissaire parvient à Châtillon, s'entretient avec Metternich et Nesselrode et remet à ce dernier le fameux billet où il est écrit :

« L'homme qui vous remettra ceci mérite toute confiance. Ecoutez-le et reconnaissez-moi. Il est temps d'être clair : vous marchez sur des béquilles ; servez-vous donc de vos jambes et veuillez ce que vous pouvez.<sup>11</sup> »

Que ce billet sibyllin ait eu une influence réelle sur les coalisés en les encourageant à se porter au plus vite sur Paris n'est pas douteux, et Nesselrode lui-même, une fois à Paris, confiera à la comtesse de Boigne « en sortant de son portefeuille

---

<sup>10</sup> Voir Marie-Pierre Rey, *Alexandre Ier, op.cit.*, chapitres 2 et 3.

<sup>11</sup> Cité par Henry Houssaye, *1814*, Paris, Perrin, 1888, p.440.

un très petit morceau de papier déchiré et chiffonné », que c'est sur ce document qu'avait été « hasardée la marche sur Paris<sup>12</sup>».

18 jours plus tard, alors que Paris s'est rendu au lendemain de la terrible bataille pour Paris, Talleyrand est chez Marmont pour l'enjoindre de signer au plus vite la capitulation; il y rencontre Orlov, l'émissaire d'Alexandre Ier et « avec une espèce de solennité<sup>13</sup>», le charge de « porter aux pieds de Sa Majesté l'Empereur de Russie l'expression du profond respect du Prince de Bénévent<sup>14</sup>». Ce moment est important : convaincu qu'Alexandre Ier sera amené à jouer un rôle clef dans les prochains jours, Talleyrand tend la main au tsar, lequel va lui-même répondre favorablement à cette sollicitation. En effet, le 31 au petit matin, alors qu'il est sur le point de faire son entrée dans Paris, Alexandre délègue Nesselrode auprès de Talleyrand pour qu'ils étudient ensemble « les premières mesures à prendre<sup>15</sup>». Les retrouvailles donnent lieu à une scène cocasse, rapportée par Nesselrode dans ses mémoires:

« Monsieur de Talleyrand était à sa toilette. Il se précipita, à demi coiffé, à ma rencontre, se jeta dans mes bras et me couvrit de poudre.<sup>16</sup> »

Au fil de ce premier entretien, Talleyrand évoque déjà l'option monarchiste, mais Nesselrode, dont la mission est exploratoire, se contente de se prononcer en faveur de la constitution d'un « gouvernement sage ». Dans l'après-midi, après le défilé des troupes coalisées et leur entrée dans Paris, Alexandre Ier rejoint Nesselrode rue Saint-Florentin pour une séance de travail à laquelle participent aussi le roi de Prusse et le prince de Schwarzenberg. Durant ce conseil, Talleyrand

---

<sup>12</sup> *Récits d'une tante : mémoires de la comtesse de Boigne, née d'Osmond. Tome I : Versailles, L'Emigration. L'Empire, la Restauration de 1814*, publiés intégralement d'après le manuscrit original. Paris, Ed. Paul. 1921-1923, Quatrième Partie, la Restauration de 1814, p.303-304.

<sup>13</sup> Archives militaires de l'Etat russe, RGVIA, fonds 846, opis 16, delo 4134 : « La Capitulation de Paris en 1814, extraits des mémoires inédits de Mikhaïl Orlov ».

<sup>14</sup> *Idem*.

<sup>15</sup> Cf Emmanuel de Waresquiel, *Talleyrand, le prince immobile*, op.cit., p.442.

<sup>16</sup> Cité par Raymond de Ponfilly, in *Le guide des Russes en France*, Paris, Horay, 1992, p.36.

intervient pour promouvoir, non pas le retour pur et simple à l'ordre ancien, mais l'instauration de la monarchie des Bourbons, sur la base d'un texte constitutionnel et pour rassurer le tsar, attaché à ne pas priver les Français d'un régime libéral, il insiste sur le fait que l'instauration de la constitution devra précéder le retour du roi. A cette idée, Alexandre donne son accord et le 7 avril, quelques jours après l'abdication de Napoléon, une constitution libérale est promulguée avec son soutien. Elle affirme des droits politiques essentiels et précise que « Le peuple français appelle [et non rappelle] librement au trône Louis Stanislas Xavier de France et que le roi sera proclamé « roi des Français ». Toutefois, ce triomphe des idées libérales sera de courte durée car de ce programme politique, les monarchistes qui entourent l'héritier du trône de France, ne veulent pas. Le tsar s'en montre agacé et le 1er mai à Compiègne sa rencontre avec Louis XVIII se déroule dans une atmosphère glaciale. Toutefois, si la déclaration de Saint-Ouen du 2 mai fait de « Louis » le roi de France et de Navarre » par la grâce de Dieu et non « le roi des Français » par la volonté du peuple et si la constitution du 7 avril est désavouée, dans le même temps, elle précise aussi « qu'après avoir lu attentivement le plan de constitution projeté par le Sénat (...) nous avons reconnu que les bases en étaient bonnes. » Cette dernière mention est évidemment importante: elle atteste en effet que si début mai, « le roi de France est de retour », néanmoins la monarchie que les Bourbons s'approprient à restaurer n'est plus de droit divin et que le roi a bien accepté de garantir à la population un certain nombre de droits politiques et de libertés publiques : de ce point de vue, au moins, le combat conjointement mené par le tsar de Russie et par Talleyrand et leur entente auront porté leurs fruits; de même, dans la négociation du 1er traité de Paris de mai 1814, Alexandre Ier, toujours au nom de l'équilibre des Etats européens entre eux, aura à cœur, comme Talleyrand, d'éviter à la France vaincue des conditions trop dures, d'où le retour aux frontières de 1792 (et non de 1790) et l'absence d'indemnité de guerre. Toutefois, dans les mois qui suivent, et en particulier dans le contexte du Congrès de Vienne, les relations des deux hommes vont se

dégrader et entrer dans une phase de défiance dont elles ne se départiront plus.

### **III. Vers la rupture.**

Tout change en effet avec le Congrès de Vienne. Au Congrès, Talleyrand, on le sait, arrive en vaincu, dans une position difficile dont il va peu à peu s'extirper, permettant à la France de peser dans les débats cruciaux qui s'engagent. Parmi les questions débattues, il y a avant tout la question de la Pologne et celle de la Saxe. Or sur la question polonaise, Alexandre Ier se montre de plus en plus intransigeant : à ses yeux, le prix payé par la Russie (les 300 000 morts et blessés de la campagne de Russie, et son engagement sans faille dans la campagne d'Allemagne puis de France) lui valent un droit particulier sur la Pologne. Il réclame donc que le duché de Varsovie, agrandi des territoires attribués à la Prusse et à l'Autriche lors des derniers partages, forme un Etat dont il serait le souverain. « J'ai conquis le duché, et je dispose de 480 000 soldats pour le défendre » déclare-t-il ainsi. De même, considérant que le roi de Saxe a trahi les intérêts de l'Europe, il est favorable à son annexion partielle par la Prusse. Or sur ces deux dossiers, Talleyrand affiche des positions différentes : il se montre soucieux de préserver l'indépendance de la Saxe au nom de l'équilibre européen et sur la question polonaise, il se prononce soit en faveur du rétablissement d'une Pologne indépendante dans ses frontières d'avant les partages soit en faveur d'une Pologne sous tutelle russe mais réduite au duché de Varsovie. Mais Alexandre Ier ne veut d'aucune de ces deux solutions. A Vienne le tsar et le prince se verront et échangeront, en particulier le 31 septembre puis le 15 novembre. Le 31 septembre, alors qu'ils échangent sur l'avenir du roi de Saxe auquel Alexandre reproche d'avoir trahi les intérêts des Européens tout en restant l'allié de Napoléon, Talleyrand, rappelant tacitement et non moins insolemment l'alliance de Tilsit aura sa réplique restée fameuse sur la trahison « Sire, elle n'est qu'une question de date » mais ce bon mot, qui ne pouvait que mécontenter le tsar, ne le rend pas plus accommodant. A

Vienne, Alexandre mène grand train, entouré de ses ministres, de ses conseillers, des membres de sa famille dont sa sœur Catherine et de ses multiples conquêtes, mais il ne lâche rien sur le plan politique au point que les tensions se multiplient et que la guerre semble se rapprocher. Son aide de camp, Alexandre Mikhaïlovski-Danilevski en témoigne en consignait dans son journal intime une chanson alors en vogue à Vienne :

« Mes amis, vive la danse,  
Si nous lui devons la paix,  
Pour que de cette danse  
Nous ne fassions pas les frais.  
Mais si tout l'hiver on danse,  
Il se pourrait bien, dit-on,  
Qu'au printemps on entre en danse  
Au son bruyant du canon. » (...)<sup>17</sup>

Or, de ces divergences croissantes entre Alexandre Ier et ses alliés, Talleyrand va habilement profiter à l'hiver 1814. Alors que les tensions se font de plus en plus vives entre les coalisés, Talleyrand se rapproche de Metternich et de Castlereagh, tous deux inquiets des revendications russes et de l'influence grandissante de la Russie en Europe et le 3 janvier 1815, il parvient à conclure avec eux, un traité d'alliance défensive. Par ce traité, France, Autriche et Grande-Bretagne se promettent assistance militaire et quelques jours plus tard, consécration pour Talleyrand, la France est définitivement admise à siéger à Vienne au comité des 4 devenu comité des 5. Pour le prince, c'est évidemment l'heure de gloire et la signature du traité, un coup diplomatique brillant.

A cette date, Alexandre Ier ignore encore tout de la signature du traité. Sa relation avec Talleyrand reste encore cordiale et en définitive, dans les semaines qui suivent, l'accord auquel en février le tsar consent sur la Pologne reflète assez largement les positions des coalisés et du prince de Bénévent ;

---

<sup>17</sup> Aleksandr Mihailovskij-Danilevskij, *Memuary, 1814-1815*, Sankt-Peterburg, (éditions de la Bibliothèque nationale) 2001, p.144. (la chanson est en français dans le journal)

l'empire russe conserve en effet la majeure partie du duché de Varsovie (sous la forme d'un royaume qui lui est uni dynastiquement) ce qui lui permet de contrôler Varsovie et le bassin central de la Vistule ; mais il doit céder les régions du nord-ouest dont celle de Poznan et de Kalitch à la Prusse et la Galicie occidentale à l'Autriche, tandis que Cracovie devient une ville libre. En février, l'apaisement semble donc l'avoir emporté mais les Cent-Jours vont radicalement changer la donne.

En effet, Napoléon revenu au pouvoir, Alexandre est aussitôt informé de la signature du traité de janvier 1815. Il est à la fois furieux et blessé de la trahison morale de Talleyrand et par ricochet, de celle de Louis XVIII. Certes, à court terme, cette trahison ne remet pas en cause sa volonté d'en finir avec Napoléon et Alexandre se montrera, à l'unisson des coalisés, décidé à déclarer Napoléon hors la loi. Mais à plus long terme, en revanche, cette trahison sera lourde de conséquence et désormais c'en sera terminé de l'ancienne complicité du tsar et de Talleyrand.

Revenu à Paris en juillet 1815 pour les négociations du second traité de Paris, Alexandre ne logera plus, cette fois, rue Saint-Florentin ; durant son second séjour à Paris (où il lance d'ailleurs son projet de Sainte Alliance et mène une vie beaucoup moins mondaine qu'en 1814), il se montre froid et distant à l'égard de Talleyrand et il a sans doute, déjà en tête, le dessein de l'écarter des affaires. A la mi-septembre, alors que les négociations du second traité de Paris sont difficiles et que Louis XVIII a plus que jamais besoin du soutien russe, le tsar lui suggère de renvoyer Talleyrand et de le remplacer par un homme plus scrupuleux, et plus honnête, le duc de Richelieu, ancien gouverneur général d'Odessa, en qui il a toute confiance. Dix jours plus tard, Louis XVIII obtempère et le 26 septembre, le duc de Richelieu, « l'homme de France qui connaît le mieux la Crimée » selon le trait perfide de Talleyrand, devient chef du gouvernement tandis que le prince est nommé grand chambellan. Honorifique, cette position est aussi lucrative ce qui atteste la reconnaissance de Louis XVIII pour les services diplomatiques rendus mais l'heure est bien à la disgrâce. Dans le même temps, fidèle à sa promesse, Alexandre Ier s'efforcera au mieux de



limiter l'ampleur de la catastrophe annoncée que constitue le second traité de Paris, mais le pays n'est pas moins ramené à ses frontières de 1790, et contraint de payer une lourde indemnité de guerre et de subir durant cinq ans l'occupation d'une armée coalisée de 150 000 hommes : en 1815, la marge de manœuvre du tsar, auquel ses alliés reprochent d'avoir péché par naïveté à l'égard de Napoléon s'avère bien moindre qu'un an auparavant.

Ainsi, évoluant dans le temps, la relation qui s'établit peu à peu entre Alexandre Ier et Talleyrand s'avéra une relation complexe et ambiguë, à la mesure de ces deux personnalités, elles-mêmes complexes et ambiguës mais elle joua un rôle important à un moment clef de l'histoire de la France et de l'Europe et à ce titre, elle mérite toute l'attention des historiens.

## Talleyrand vu par les Britanniques, par Peter Hicks

*Visiting professor, University of Bath (UK), chargé d'Affaires internationales à la fondation Napoléon*

Talleyrand vint à l'attention du monde politique britannique à la fin du 18<sup>e</sup> siècle dans le contexte de sa mission officieuse de négociation, en 1792, avec la Grande Bretagne, quand la Révolution française devint plus guerrière<sup>1</sup>. Il est vrai que Charles Maurice avait rencontré Pitt auparavant, mais la presse britannique acte la visite de 1792 (en pleine Révolution) en lui « tirant son portrait ».



Caricature de James Gillray, imprimée par Hannah Humphrey  
le 14 mai 1792.<sup>2</sup>

<sup>1</sup> A propos de cette délégation, voir Auburtin, F. « Les débuts diplomatiques de Talleyrand. Sa mission à Londres en 1792 », dans *Annales de l'école libre des sciences politiques*, vol. V (1890), pp. 573-613, et aussi Sorel, Albert, *L'Europe et la Révolution française. II, La chute de la royauté*, Paris : E. Plon, Nourrit et Cie, 1887, pp. 418-9.

<sup>2</sup> Voir George, Mary Dorothy, *Catalogue of Political and Personal Satires in the British Museum*, vol. VI, 1938, no. 8088.

Ce dessin satyrique (le premier concernant Charles Maurice) montre Talleyrand, en évêque d'Autun, présentant au ministre plénipotentiaire du roi, François Bernard Chauvelin (ici représenté en poissarde), une culotte fumante au-dessus d'une chaise d'aisance. Il est clair que pour cette illustration Gillray disposa de nombre d'informations d'origine française. Ainsi déguise-t-il Chauvelin en poissarde. Selon un ragot répandu parmi les émigrés à Londres, le ministre aurait pris ce costume en 1789 pour observer incognito la marche sur Versailles<sup>3</sup>. Et ainsi attribue-t-il à Talleyrand la véritable direction de la délégation française (officiellement il n'était que conseiller de la délégation)<sup>4</sup>. En dépit de la mitre d'évêque, Talleyrand montre son genou pour se montrer un sans-culotte<sup>5</sup>. Dans le contexte de méfiance vis-à-vis de la délégation française, on montrait déjà à un public averti un Talleyrand qui cache son vrai jeu.

### Une esquisse biographique neutre

Face à la radicalisation de la Révolution française et l'état de guerre entre la Grande Bretagne et la France, Talleyrand fuit aux Etats-Unis et rentre en France seulement après la chute de Robespierre. Dans ce contexte plus modéré, on observe en Angleterre la publication (anonyme) d'une collection d'esquisses biographiques de fondateurs de la République Française. Parmi les

---

<sup>3</sup> Voir Coigny, Louise-Marthe de, *Lettres de la marquise de Coigny et de quelques autres personnes appartenant à la société française de la fin du XVIIIe siècle / publié sur les autographes, avec notes et notices explicatives (par Paul Lacroix)*, Paris : Jouaust et Sigaux, 1884, p. 129 et note 2.

<sup>4</sup> Voir Coigny, *op. cit.*, p. 120 note 3. Voir aussi Andries van den Abeele, *Bernard-François de Chauvelin, préfet du département de la Lys* <http://www.andriesvandenabeele.net/AndriesVandenAbeele/AVDA418.htm>, consulté en juin 2015. Qu'on était au courant à Londres de la vraie composition de la délégation, voir Carlyle, Thomas, *The French Revolution*, Londres : James Fraser, 1837 Vol. II, « The Constitution ». I. V, ch. 1, p. 278.

<sup>5</sup> Pour l'histoire des culottes brûlantes et puantes trouvées parmi les chaises d'aisance au palais de Westminster en l'hiver de 1792 – que Lord Palmerston (père du célèbre Palmerston) croyait un sinistre complot (et que sa femme prêtait - avec esprit – aux sans-culottes) – voir Bond, John, *The Hazards of Life and All That: A look at some accidents and safety curiosities, past and present*, 3<sup>e</sup> éd., Bristol : Institute of Physics Publishing, 1996, p. 9, citant l'*Annual Register*, 28 February, 1792.

Bonaparte, Hoche, Carnot, et Barras se trouve aussi l'évêque d'Autun. Il est vrai que l'année 1797 (l'année de la publication) ne fut guère propice aux idées nouvelles en Grande Bretagne. Une grande peur d'une révolution régnait (exacerbée par les révoltes maritimes à la Nore et au Spithead). La loi d'Habeas corpus fut suspendue. Une crise financière sévissait (jusqu'à détacher la valeur du papier de la valeur de l'or). Quoi qu'il en soit, la première édition de *Biographical Anecdotes* donnait aux lecteurs anglophones un récit de la vie de Charles Maurice assez plat et nuancé (sans critiques excessives)<sup>6</sup>. Paru dans la deuxième moitié de 1797, avec une introduction datée du 24 août qui présentait le récent coup d'état de Fructidor, le livre utilisait des détails fournis (encore une fois) « en grande partie ... par des français »<sup>7</sup>.

Quoiqu'on épelle mal son nom (« Taylerand »), le texte présente Charles Maurice comme « doué de talents, intelligence et énergie hors normes »<sup>8</sup> et démontrant la supériorité de ses connaissances en maintes occasions<sup>9</sup>. Ses rapports sur l'instruction publique du 11 au 12 septembre 1791 furent publiés par l'assemblée<sup>10</sup>. Sa présidence de la cérémonie religieuse du 14 juillet 1790 - qui se prêtait fortement au ridicule - est présentée sérieusement et mise à son crédit. Il présida de façon pontificale devant plus de deux cents prêtres, vêtus de blanc et de rosettes tricolores. Un déluge ne le déconcentra même pas<sup>11</sup>. La constitution civile du clergé et la séparation de Rome furent attribuées à la fermeté d'esprit particulière de Talleyrand - ce que (nous dit l'esquisse biographique) lui attirerait les foudres du

---

<sup>6</sup> Anonym, *Biographical Anecdotes of the Founders of the French Republic: and of other eminent characters, who have distinguished themselves during the progress of the Revolution*, Londres : For Philips, volume I, 1797, volume II, daté de 1788, pp. 364- 67. Une seconde édition de volume I fut publiée pour R. Phillips en 1799 titrée "New edition with corrections and additions". On attribue la direction de cette édition à l'avocat britannique conservateur John Adolphus, voir Cousin, John W., *A Short Biographical Dictionary of English Literature*, Londres : J. M. Dent and Sons, 1910, q.v. Désormais, les esquisses d'abord neutres deviennent carrément négatives.

<sup>7</sup> *Op.cit.*, première édition, vol. I, p. v.

<sup>8</sup> *Op.cit.*, p. 364.

<sup>9</sup> *Ibid.*

<sup>10</sup> *Op. cit.*, p. 364-5.

<sup>11</sup> *Ibid.*

pontife, Charles-Maurice étant le seul évêque constitutionnel se prêtant à la consécration du candidat à l'évêché de Versailles. Le Pape promulgua un monitoire contre « l'évêque d'Autun [...] qui « sacrilegas manus imposuit » sur le candidat importun »<sup>12</sup>. Le portrait développe que Talleyrand s'est fait beaucoup d'ennemis par son comportement, et que nombre de pamphlets et moqueries furent publiés contre lui. Mais l'esquisse ne le critique jamais directement. On rapporte simplement les jugements négatifs d'autrui : qu'il n'avait suivi la Révolution que parce qu'il avait beaucoup de dettes ; que la Cour l'avait soudoyé avec des sommes énormes pour convaincre les Révolutionnaires d'avoir à concéder le veto absolu du roi. Et que ce furent les papiers compromettants découverts après le 10 août qui empêchèrent le retour de Talleyrand en France après sa mission britannique en 1792 (voir ci-dessus). La suite de sa vie jusqu'en 1796 est racontée paisiblement. Il put rentrer en France après la chute de Robespierre ; on note avec approbation ses discours en ce qui concerne les Etats-Unis, et ses connaissances exactes, acquises sur place. Un seul soupçon de moquerie. En conclusion du portrait, on rapporte une anecdote. « Une scène risible eut lieu dans la salle des directeurs après sa nomination au ministère [des affaires étrangères] : l'évêque d'Autun (dit le journaliste) avec son uniforme national bleu et avec son sabre, a présenté à ses maîtres l'envoyé du pape et l'ambassadeur du grand Seigneur »<sup>13</sup>.

---

<sup>12</sup> *Ibid.*

<sup>13</sup> *Op. cit.*, p. 367.

— *J. G. Wilson*  
BIOGRAPHICAL  
ANECDOTES  
OF THE  
FOUNDERS  
OF THE  
FRENCH REPUBLIC,  
AND OF OTHER  
EMINENT CHARACTERS,  
WHO HAVE DISTINGUISHED THEMSELVES  
IN THE PROGRESS OF THE  
REVOLUTION.

---

LONDON:  
PRINTED FOR R. PHILLIPS,  
AND SOLD BY MR. JOHNSON, ST. PAUL'S CHURCH-YARD  
AND MR. DEBRET, PICCADILLY.

---

1797.

Ces Biographical anecdotes ont trouvé un public puisqu'un deuxième volume avec d'autres portraits sera publié en 1798, et dans ce deuxième volume on parle d'engouement général pour le premier volume et l'annonce de traductions en langues étrangères<sup>14</sup>. Encore en 1804, William Barré, célèbre critique de

---

<sup>14</sup> *Biographical Anecdotes, Volume II* (1798) – voir note dessus - Préface, p. 5:  
“The first volume of these anecdotes having experienced a very favourable

Napoléon dans sa biographie du Premier Consul, faisait référence aux Anecdotes, notant qu'elles ont imposé au public d'autres personnages [que Napoléon, ndlr] qui ont joué un rôle d'envergure dans la Révolution Française »<sup>15</sup>. En effet, ce proto-Talleyrand est plutôt louable et efficace comme homme d'état.

### La vue se dégrade...

Mais, cet état de grâce ne dura pas. Car même avant William Barré en 1804, on avait déjà commencé à médire de Talleyrand. Aux Etats-Unis, en 1799, William Cobbett (célèbre plus tard pour ses *Rural Rides*) publia dans sa propre revue, *Porcupine* (Hérisson), une fantaisie appelé « Talleyrand's Descent into Hell » (La descente de Talleyrand aux Enfers) signé avec le prête-nom de Cobbett, « feu William Cliffton de Philadelphie ». Cet écrit mêle louange et blâme : ainsi « Cliffton » parle de « l'habileté diplomatique » [de Talleyrand], et de ce charme puissant qui avait désarmé tant de nations »<sup>16</sup>. La fantaisie met ensuite en scène un face-à-face avec Cerbère, le chien gardien des Enfers, où Talleyrand terrifié (mais sain et sauf) promet « de parler très volontiers du chien des enfers comme d'un gentil diable ». Cerbère « loue » Charles Maurice ainsi : « Vous êtes, mon ami, mille fois plus glorieux infernalement que Brutus ou Catilina, Harmodios ou Aristogiton, même plus que le voleur Procruste ... »<sup>17</sup>. A partir du retour de la guerre après la paix d'Amiens en 1802, ce sera en grande partie désormais ce côté négatif qui caractérisera les images et écrits publiés dans le monde anglophone.

---

receptions, and been translated into several foreign languages, the editor feels encouraged to present a second volume to the public.”

<sup>15</sup> William Vincent Barré, *History of the French Consulate under Napoleon Buonaparte: being an authentic narrative of his administration ... including a sketch of his life. The whole interspersed with curious anecdotes and a faithful statement of interesting transactions until the renewal of hostilities in 1803*, Londres : Thomas Hurst, 1804, p. 5 note \*.

<sup>16</sup> *Porcupine*, November 1799, p. 123.

<sup>17</sup> *Op. cit.*, p. 125.

Les pamphlets, ballades et caricatures



Caricature faite par James Gillray et imprimée par Hannah Humphrey en septembre 1803<sup>18</sup>.

<sup>18</sup> Voir George, Mary Dorothy, *Catalogue of Political and Personal Satires in the British Museum*, vol. VIII, 1947, no. 10091.



En 1803 est publiée une caricature qui met en scène une conversation entre Napoléon et Talleyrand, Boney et Talley, un double jeu de mots, puisque « Boney » (raccourci de Bonaparte) signifie aussi « osseux » en anglais, une référence à la viande, et « Talley », qui fait référence à une liste des comptes. Dans le texte qui accompagne l'image, le Premier Consul et son ministre sont déguisés en bouchers. Talleyrand est servile, mais il fait tout pour calmer Napoléon qui a la rage d'envahir les îles britanniques. Talleyrand allait dire plus tard dans ses propres mémoires qu'il avait toujours été contre l'invasion ; que Napoléon avait soif de conquêtes. Des ballades en anglais de cette époque notaient cette position de Talleyrand<sup>19</sup>. En revanche, ce penchant pour la paix de Charles Maurice allait réapparaître dans un texte publié en anglais de 1806 avec une interprétation bien plus cynique.

Une autre caricature deux mois plus tard montrera le ministre bien plus machiavélique.

Ici Talleyrand et Napoléon, de façon très cynique, jubilent à l'idée que l'invasion de Grande Bretagne entraînera la mort de beaucoup de soldats, libérant ainsi l'armée française d'éléments peu fiables.

---

<sup>19</sup> Voir aussi la ballade "Buonaparte and Talleyrand; or The French invasion", Bodleian Library, Oxford, Bod4949/Curzon b.10(143), de Spragg, J. : Londres [1803], ici en ligne, <http://ballads.bodleian.ox.ac.uk/search/title/Buonaparte%20and%20Talleyrand%20or%20The%20French%20invasion>, consulté en juin 2015. Voir aussi la ballade « Buonaparte and Talleyrand », sans date, National Library of Scotland, Crawford.EB.3179, en ligne ici <http://digital.nls.uk/english-ballads/pageturner.cfm?id=74896171&mode=transcription>, consulté en juin 2015.



Caricature faite par James Gillray et imprimée par Hannah Humphrey le 22 novembre 1803<sup>20</sup>.

En 1804, avec le couronnement, on relève le côté servile du ministre. Dans la célèbre caricature de Gillray du couronnement de Napoléon, Talleyrand porte l'arbre généalogique de la « race » des Bonapartes.

---

<sup>20</sup> Voir George, Mary Dorothy, *Catalogue of Political and Personal Satires in the British Museum*, vol. VIII, 1947, no. 10125.



Détail de la caricature faite par James Gillray et imprimée par Hannah Humphrey le 1 janvier 1805<sup>21</sup>.

Le côté servile, comme bras droit de Napoléon, sera de nouveau mis en évidence dans la caricature suivante de 1806.

<sup>21</sup> Voir George, Mary Dorothy, *Catalogue of Political and Personal Satires in the British Museum*, vol. VIII, 1947, no. 10362



Caricature de James Gillray et imprimée par Hannah Humphrey le 23 janvier 1806<sup>22</sup>.

Talleyrand (toujours vêtu en évêque) prépare ici la pâte pour le boulanger Napoléon, comme le célèbre vendeur ambulante de pain d'épice à Londres, Tiddy Doll, connu pour ses habits et son parler extravagants. Le boulanger sort du four une autre fournée de rois et reines.

Dans un dialogue inventé de Buonaparte et Talleyrand sur la paix<sup>23</sup>, publié aussi en 1806, on revient à la réticence de Talleyrand pour l'invasion des îles britanniques, mais cette fois-ci avec la clé du machiavélisme. La paix est nécessaire, dit Talleyrand dans le dialogue, pour empêcher les britanniques d'agir en liberté contre la France, mais en même en France on pourrait s'armer et s'enrichir pour ensuite « au cours d'une troisième guerre punique, compléter la destruction du Carthage moderne »<sup>24</sup>.

<sup>22</sup> Voir George, Mary Dorothy, *Catalogue of Political and Personal Satires in the British Museum*, vol. VIII, 1947, no. 10518.

<sup>23</sup> "A Dialogue between Buonaparte and Talleyrand, on the Subject of Peace with England", Londres : Hatchard, 1806, texte ici <http://www.le-prince-de-talleyrand.fr/dialoguebetween.html>, consulté en juin 2015.

<sup>24</sup> *Ibid.*, avant dernière réplique de Talleyrand.

On sort les gros calibres...

En 1804 (en parallèle avec le crescendo négatif des caricatures et ballades et la biographie de Napoléon de Barré cité ci-dessus), on publie à Londres l'anonyme (mais en effet du libéral allemand, Gustav Graf von Schlabrendorff) « Bonaparte and the French People Under his Consulate<sup>25</sup> » et on y lit une condamnation de Talleyrand sans appel : Talleyrand est « sans vitalité », « des joues enfoncés, un œil mort », c'est un « débauché cassé, un sensualiste énervé », « aucun français depuis Mirabeau fut aussi généralement ni aussi décidément frappé avec le caractère double de la plus extrême corruption morale ». En revanche, même Schlabrendorff reconnaît que dessous cette superficie mortifère il existe un homme « subtil, astucieux » qui dupe la France et l'Europe, et qu'il possédait « la plus grande supériorité en ce qui concerne les facultés d'intelligence. »<sup>26</sup> Cette esquisse biographique avance que son influence sur Napoléon croît journalièrement.

Le plus grand dommage contemporain commis à la réputation de Talleyrand dans le monde anglophone fut sans doute le fait du publiciste (et étonnante girouette) Lewis Goldsmith. Les caricatures (aussi géniales qu'elles soient) ne furent vues finalement que par une élite londonienne. Les multiples textes de Goldsmith en anglais, français, allemand, néerlandais, italien, espagnol et portugais allaient porter aux quatre coins du monde la légende noire bien ancrée non seulement de Napoléon mais aussi de l'ex-évêque d'Autun.

Lewis Goldsmith est fameux pour avoir travaillé d'abord contre William Pitt, puis ensuite pour le gouvernement britannique contre Napoléon et son collaborateur, Talleyrand. En 1801, Goldsmith publia (sous son propre nom, et de son propre compte - car l'éditeur l'abandonna, par crainte de son texte incendiaire) « Les Crimes de Cabinets » (livre paru en anglais à Londres et en

---

<sup>25</sup> [Schlabrendorff, Gustav, Graf von], *Bonaparte, and the French people under his Consulate*, Londres : Tipper and Richards, 1804, traduction de *Napoleon Bonaparte und das französische Volk unter seinem Consulate*, Germanien [i. e. Hambourg] : sans éditeur, 1804.

<sup>26</sup> Schlabrendorff, *op. cit.*, p. 158

français à Hambourg en 1801)<sup>27</sup>. Il est dit que ce texte farouchement critique de William Pitt et du gouvernement britannique en général attira l'attention de Napoléon et de Talleyrand. Goldsmith déménagea à Paris en 1802, où Talleyrand l'introduit à Napoléon. Avec l'assistance du Premier Consul, Goldsmith deviendra éditeur-en-chef de la publication pro-française, L'Argus, qui donnait à son lectorat une vision française des affaires britanniques. Mais on avance que, presque au même moment, Goldsmith commença à travailler contre ses supporteurs français. En effet, *The Secret History of the court and cabinet of St. Cloud*, une série de lettres soi-disant d'un gentleman à Paris destinée à un noble à Londres, d'août à octobre de 1805, paraît à Londres en anglais, français, espagnol et allemand en 1806<sup>28</sup>. Selon une étude d'Olivier Lutaud de 1973 les volumes du Revolutionary Plutarch (parus de façon anonyme) sont également de la plume de Goldsmith<sup>29</sup>. Avant Lutaud, on avait situé le

---

<sup>27</sup> Goldsmith, Lewis, *The Crimes of Cabinets; or, a Review of their Plans and Agressions for the Annihilation of the Liberties of France and the Dismemberment of her territories\* with illustrative Anecdotes military and political*, Londres : J. S. Jordan, 1801 et *Crimes des cabinets, ou Tableau des plans et des actes d'hostilités formés par les diverses puissances de l'Europe pour anéantir la liberté de la France, et démembrer son territoire. Ouvrage qui offre beaucoup de particularités importantes sur les principaux personnages de l'Europe, et sur les événemens les plus marquans de la guerre de la Révolution. Traduit de l'anglais, de L. Goldsmith, [éditeur anonyme] : Hambourg, 1801.*

<sup>28</sup> Goldsmith, Lewis, *The secret history of the court and cabinet of St. Cloud : in a series of letters from a gentleman at Paris to a nobleman in London written during the months of August September and October 1805*, Londres : Murray, 3 vols., 1806, traduit en français *Lettres historiques sur l'état de la France en 1805 et 1806; ou, Anecdotes particulières sur la nouvelle cour de St. Cloud*, Londres : Chez Harris, 1806, en espagnol *Historia secreta de la corte y gabinete de St. Cloud : distribuida en cartas escritas en Paris el año de 1805 a un Lord de Inglaterra : reimpressa en Nueva York, Cadiz : Impr. Real, [1806?]* (et même en Mexique par l'éditeur Imprenta de Arizpe en 1808), et en allemand *Geheime Geschichte des Hofes und Cabinets zu St. Cloud*, vol. 1, Londres : John Bull 1806. Ce texte sera traduit en néerlandais *Vervolg op de geheime geschiedenis van het hof en kabinet van St. Cloud, in eene reeks van brieven, van eenen heer van aanzien in Frankrijk, aan eenen Engelschen edelman*, Amsterdam : H. Gartman, 1814.

<sup>29</sup> Voir Lutaud, Olivier, *Des révolutions d'Angleterre à la Révolution française: Le tyrannicide et 'Killing No Murder' (Cromwell, Athalie, Bonaparte)*, Numéro 56 de International Archives of the History of Ideas / Archives internationales

revirement spectaculaire de Goldsmith contre Napoléon à 1809, quand le publiciste revient en Angleterre pour éditer non seulement l'*Anti-Gallican Monitor* et l'*Anti-Corsican Chronicle* (connu après comme le *British Monitor*) mais aussi (en 1810) le *Secret History of the Cabinet of Bonaparte*<sup>30</sup> et le *Recueil des manifestes, proclamations, discours, etc. de Napoleon Buonaparte*<sup>31</sup>. Continuant ses attaques contre la Révolution française et Napoléon en personne il s'est dit prêt en septembre 1812 à publier un volume titré *Secret History of Bonaparte's Diplomacy* (un florilège d'articles déjà parus dans l'*Anti-Gallican*)<sup>32</sup>. Pour finir en beauté, en 1815, Goldsmith publia (entre autres rééditions et traductions de ses œuvres déjà publiées et mises à jour) le pamphlet *Address to the sovereigns of Europe, as to the manner of treating Napoleon Buonaparte* incitant les

---

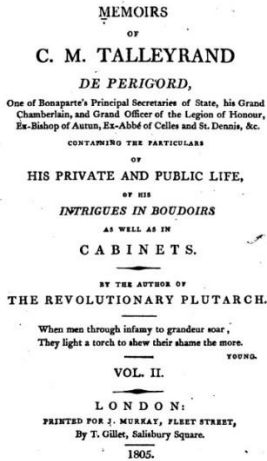
d'histoire des Idées, Springer Science & Business Media, 1973, p. 272 ff. « A gentleman in Paris » [c'est-à-dire, Lewis Goldsmith, Lewis], *The Revolutionary Plutarch : exhibiting the most distinguished characters, literary, military, and political, in the recent annals of the French Republic*, Londres : John Murray, 1806-, 3 volumes. Il existe aussi une traduction en espagnol, *El Plutarco de la revolucion francesa*, Cadiz : Gomez de Requena, 1809.

<sup>30</sup> Goldsmith, Lewis, *The Secret History of the Cabinet of Bonaparte; including his private life, character, domestic administration, and his conduct to foreign powers; together with secret anecdotes of the different courts of Europe, and of the French Revolution*, Londres : J. M. Richardson, 1810. Ce texte fut publié en portugais en 1811 *Historia secreta do gabinete de Napoleão Bonaparte de Lewis Goldsmith*, Londres : H. Bryer, 1811, en espagnol *Historia secreta del gabinete de Napoleón Bonaparte y de la Corte de San Clud*, Manresa : [s.n.], 1813, en français *Histoire secrète du cabinet de Napoléon Buonaparté et de la cour de St. Cloud*, Londres, Impr. de T. Harper le jeune; Paris, Marchands de Nouveautés, 1814, et même en italien en 1814 *Istoria secreta del gabinetto di Napoleone Bonaparte e della corte di Saint-Cloud*, Italia [sic] : [s.n.].

<sup>31</sup> Goldsmith, Lewis, *Recueil des Manifestes, Proclamations, Discours, etc. de Napoléon Buonaparte comme Général en chef des Armées Républicaines, comme premier Consul et comme Empereur et Roi. Extraits du Moniteur*, Londres : T ; Harper le jeune, 1810, en trois parties.

<sup>32</sup> Lettre de Goldsmith au duc de Cumberland, datée le 21 septembre 1812 et publiée dans Aspinall, Arthur (dir.), *The Letters of King George IV, Vol. II*, Cambridge : Cambridge University Press, 1938, pp. 152-3. Quoiqu'annoncé dans les revues d'époque comme publication 'sous peu', ce livre n'est peut-être jamais paru.

puissances alliées non pas à assassiner Napoléon mais à lui intenter un procès<sup>33</sup>.



Talleyrand est la cible spécifique de Goldsmith non seulement dans le *Revolutionary Plutarch*<sup>34</sup>, mais surtout dans deux volumes de faux mémoires de l'ex-évêque d'Autun publiés par l'auteur du « *Revolutionary Plutarch* »<sup>35</sup>. Ce récit est plus que noir.... Talleyrand est en banqueroute, non seulement financièrement parlant au début de la Révolution, mais aussi moralement. Il est un joueur, un débauché, sans honneur, principes ni probité. Il s'est enrichi avec la vente des biens nationaux. Il s'est montré intrigant et astucieux à Rastadt en 1797 et 98. Il trahit les Vendéens. Il s'est enrichi avec son influence politique dans les

<sup>33</sup> Goldsmith, Lewis, *Address to the sovereigns of Europe, as to the manner of treating Napoleon Buonaparte*, Londres : T. Hook, pour l'auteur, 1815.

<sup>34</sup> Voir l'esquisse de la vie de Charles-Maurice, *op. cit.*, vol. 1, pp. 378-92.

<sup>35</sup> [Goldsmith, Lewis], *Memoirs of C.M. Talleyrand de Périgord [...] containing the particulars of his private and public life, of his intrigues in boudoirs as well as in cabinets*, Londres : J. Murray, 2 vols., 1805. Ce livre fut traduit en néerlandais, *Gedenkschriften van C.M. Talleyrand de Périgord, een' van Buonaparte's voornaamste secretarissen van staat, zyn' Groot-Kamerheer, Groot-Officier van het Legioen van Eer, ex-bisschop van Autun, ex-abbé van Celles en St. Denis &c. &c.*, Amsterdam : Timmer, 1814.



finances d'autres pays, il a spéculé et s'est rendu très riche. Et cette richesse s'est augmentée des « douceurs » exigées pendant ses négociations - un million en ce qui concerne son action autour le trône en Toscane, pour ne pas parler de la Louisiane<sup>36</sup>. Il y aussi le projet à long terme présenté à Napoléon, qui prône la paix avec l'Angleterre justement pour endormir les Britanniques, les rendre sensibles au luxe et à la faiblesse, pour ensuite, dix ans plus tard les battre une fois que la marine française sera remise en état. Ce soi-disant projet reprend le dialogue de 1806 qui justement encourage cette trêve machiavélique, qui fera perdre, comme on l'a vu, ce Carthage moderne.

Talleyrand est tellement génial dans sa perfidie qu'on soupçonne paradoxalement un certain respect de Goldsmith. Un compte-rendu des faux mémoires souligne justement la maîtrise maléfique du ministre au regard de la fresque de l'histoire française : « si nous comparons Talleyrand à des ministres d'antan, nous trouverons qu'il possède la dextérité financière de Sully, les capacités politiques et la duplicité de Richelieu. Il est malin et cupide comme Mazarin, il a les connaissances commerciales de Colbert, l'insensibilité et la cruauté de Louvois, c'est un débauché et un dépravé comme Dubois, il a la méthode et la perspicacité de Fleuri, la pénétration de Choiseul, la flexibilité de Maurepas et l'activité de Vergennes [...] Buonaparte et Talleyrand sont sans aucun doute deux hommes les plus brillants mais ils sont en même sans remords et sans principes... »<sup>37</sup>.

Les alliances de Talleyrand changent, les récits aussi...

En dépit de cette avalanche de négativité Goldsmithienne, on constate après 1810 un retour à la tradition neutre établie par les *Biographical Anecdotes*, probablement à cause du « divorce » entre l'empereur et l'ex-ministre. On est évidemment au courant à Londres de la chute de Talleyrand par le réseau des émigrés. Le recueil de vies titré *Lives of Remarkable Characters*<sup>38</sup>, paru en

---

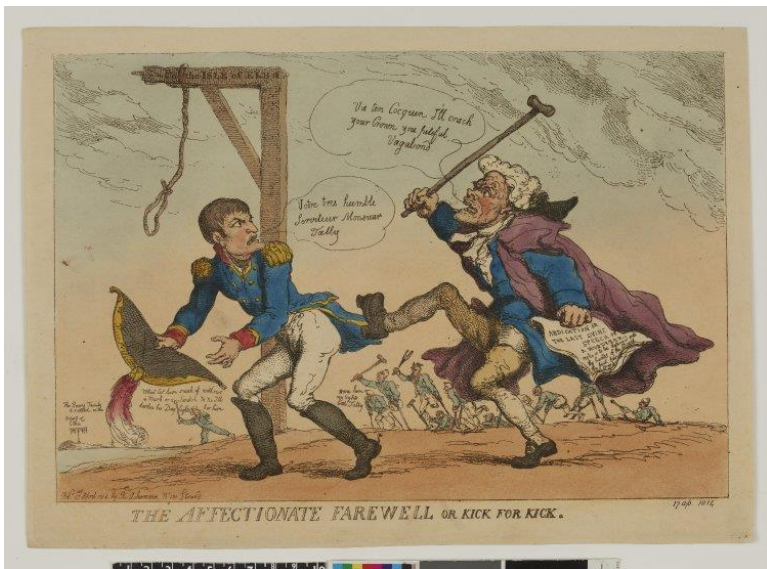
<sup>36</sup> *Revolutionary Plutarch*, pp. 379-384.

<sup>37</sup> *The Critical Review*, 1805, art VII, pp. 173-184, compte rendu anonyme des *Memoirs of C. M. Talleyrand de Peregorde, one of Buonaparte's principal Secretaries of State &c, &c, by the author of the Revolutionary Plutarch*, 2 vols, Londres: Murray, 1805. Pour la citation, voir p. 184.

<sup>38</sup> *Lives of Remarkable Characters who have distinguished themselves from the commencement of the French Revolution to the Present Time, from the French,*

1811 en trois volumes, contient en effet une traduction d'un livre français de 1802 d'Alphonse de Beauchamp, mis à jour jusqu'en 1805, avec une vie de Talleyrand-Périgord sans férocité. On lui prête du talent et une grande facilité de travail et d'application. On passe (presque sous silence) sans trop s'attarder sur la messe du 14 juillet 1790. Et en ce concerne le Consulat, on relève qu'il dirige les affaires diplomatiques de la France avec la plus grande maîtrise, en particulier à Lunéville et à Amiens.

Aussi, dans les caricatures, Talleyrand n'est plus attaqué.



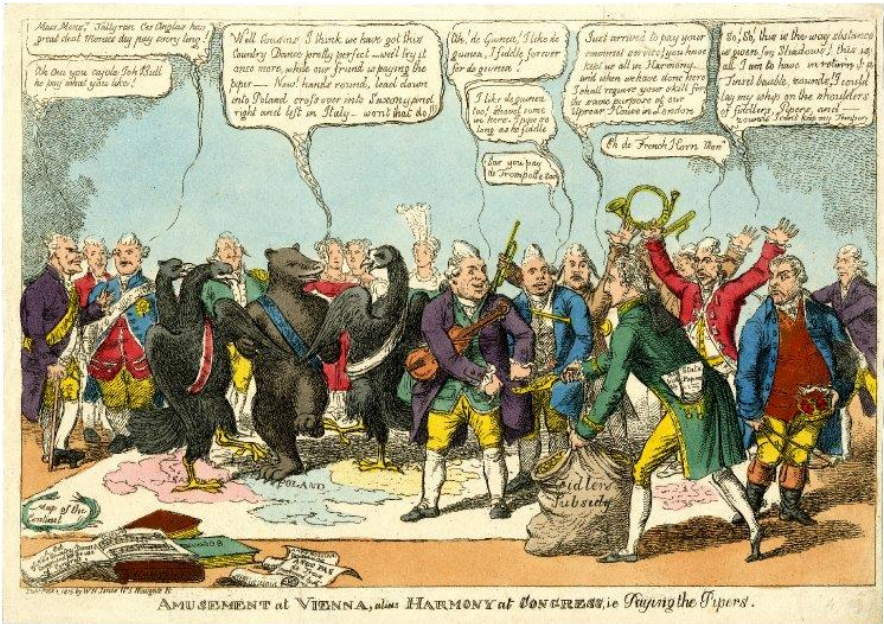
Caricature de Thomas Rowlandson et imprimée par Rudolph Ackermann le 17 avril 1814<sup>39</sup>.

---

vol. III, Londres : Longman, Hurst, Rees, Orme et Brown, 1811, pp. 261-64, traduction de *Biographie moderne, ou Dictionnaire historique des hommes qui se sont fait un nom en Europe depuis 1789 jusqu'en 1802* (par MM. Alphonse de Beauchamp, Caubrières, Giraud, Michaud, de Coiffier et autres) Leipsick (Paris) 1802, œuvre saisie par la police, voir Barbier, Antoine-Alexandre, *Dictionnaire des ouvrages anonymes et pseudonymes, composés, traduits ou publiés en Français et en Latin, avec les noms des auteurs...* Volume 1, Paris : Barrois l'aîné, 1822, p. 136, entrée 1784.

<sup>39</sup> Voir George, Mary Dorothy, *Catalogue of Political and Personal Satires in the British Museum*, vol. IX, 1949, no. 12226.

Ici le titre « kick for a kick » (échange de coups de pied) fait référence au mauvais traitement de Talleyrand par l'Empereur. Ainsi Talleyrand prend sa revanche, en boutant Napoléon vers l'île d'Elbe<sup>40</sup>



Caricature de Charles Williams et imprimée par Willam Naunton Jones le 1 February 1815<sup>41</sup>.

Ici Talleyrand est montré comme un connaisseur des anglais ; « si tu flattes John Bull, il te paie tout » dit-il.

### En guise de conclusion

Au début, on initiât le public britannique à Talleyrand avec une caricature d'un évêque Sans-culottes qui cache son vrai jeu. Ensuite, pendant l'accalmie relative du Directoire, un éditeur, sans

<sup>40</sup> Dans une satire de Gillray du 13 septembre 1806, imprimée par Hannah Humphrey, Napoléon furibond donne un coup de pied à Talleyrand à la mauvaise nouvelle de la bataille de Maida et la prise de Buenos Aires, voir George, Mary Dorothy, *Catalogue of Political and Personal Satires in the British Museum*, vol. VIII, 1947, no. 10599.

<sup>41</sup> Voir George, Mary Dorothy, *Catalogue of Political and Personal Satires in the British Museum*, vol. IX, 1949, no. 12499.

doute avec un penchant libéral, publie une esquisse un peu flatteuse (de toute façon sans critique excessive) de l'homme d'état. En revanche, avec la reprise de guerre après la paix d'Amiens et suite au retournement de Lewis Goldsmith, la réputation de Talleyrand dans les îles britannique (et dans beaucoup d'autres lieux ailleurs) tombe au plus bas. Il y a sans doute une politique du gouvernement britannique derrière ces multiples traductions et publications pour dénigrer Charles Maurice. Mais, une fois que Talleyrand tombe en disgrâce en 1809, le vitriol cesse, et on retrouve un politique presque normal, mais cette fois-ci jouant du bon côté. De toute façon, soit dans les visions d'enfer soit dans les portraits libéraux, tous les commentateurs sont unanimes. Tout ce que l'ex-évêque d'Autun fit, il le fit avec génie.

## **Contre Napoléon : les espions de Talleyrand, histoire d'une terrible méprise, par Pierre Branda**

*Chef de service patrimoine à la Fondation Napoléon.*

Après l'abdication de Napoléon en 1814 et son départ pour l'île d'Elbe, le roi Louis XVIII envoya Talleyrand à Vienne représenter la France. Le « diable boiteux » qui avait ratifié à contre cœur le traité de Fontainebleau désirait au moins autant que son monarque l'élimination politique voire physique de Napoléon. Le trône de Naples resté à Murat fut une autre de ses cibles. Dans la dernière guerre, le beau-frère de Napoléon avait sauvé sa tête en s'alliant avec l'Autriche mais depuis, la situation avait changé et il était loin de faire l'unanimité en Europe. L'Espagne mais aussi la France réclamaient son trône, sinon sa tête. Louis XVIII n'avait en effet jamais admis que Murat ait pris la place d'un autre Bourbon (son cousin Ferdinand IV, chassé par Napoléon en 1806). Le 13 octobre, il répéta sa profonde aversion pour cette autre « usurpation » dans une lettre à son ministre : « Les rois de Naples et de Saxe sont mes parents au même degré ; la justice réclame également en faveur de tous les deux ; le royaume de Naples possédé par un descendant de Louis XIV ajoute à la puissance de la France ; demeurant à un individu de la famille du *Corse, flagitio addit damnum* »<sup>1</sup>. Mais la France n'était pas en mesure pour le moment de déporter plus loin Napoléon et faire descendre Murat de son trône. Elle devait impérativement rallier à elle les autres puissances. De quelle manière ? Pour qu'il soit pris au sérieux, il devait démontrer que le souverain de l'île d'Elbe et ses quelques centaines de soldats restaient une menace majeure pour la sécurité du vieux continent. Talleyrand avait une chance d'y parvenir s'il établissait que Napoléon essayait de s'allier à Murat pour augmenter ses forces. Si cette nouvelle alliance familiale était avérée, elle pouvait à l'évidence compromettre la stabilité de l'Italie. Confrontée à une collusion aussi suspecte, l'Europe ne resterait sûrement pas inerte et serait plus encline à se

---

<sup>1</sup> En français : L'infamie ajoute à la perte.

débarrasser des prétendus conspirateurs. Si le ministre du roi entraînait les autres puissances dans une action d'envergure contre l'un ou l'autre, la partie serait gagnée. Une fois le sort de Murat scellé, la déportation du souverain de l'île d'Elbe serait ensuite logique. Comme dans un jeu de dominos, la chute du premier entraînerait logiquement celle du second. Le raisonnement était aussi valable dans l'autre sens, le petit pion pouvait faire tomber le plus gros. Si la France parvenait à faire annuler le traité de Fontainebleau et à faire déporter Napoléon, Murat pourrait paniquer et commettre l'irréparable. Dans ce jeu, la France avait de réelles chances d'être gagnante à tous les coups, à condition que Talleyrand puisse étayer des accusations. C'est pourquoi, il mobilisa une partie des ressources de son ministère pour créer un réseau d'espions à partir du consulat de Livourne.

### **Le corse de Talleyrand**

A l'été 1814, Talleyrand accrédita consul à Livourne François Antoine Mariotti. Ce Corse, né en 1758 à Venzolasca près de Vescovato, était entré au service militaire à l'âge de 20 ans dans le régiment provincial de l'île avec le grade de lieutenant. Sous la Révolution, il émigra dès 1790 et trois ans plus tard, se mit au service de la République de Gênes avec le grade de capitaine. Après l'occupation de la Sardaigne, il fut versé dans les cadres de l'armée française en 1800 et nommé chef de bataillon par un arrêté signé de Bonaparte, pour avoir « conservé l'île de Capraia aux Français ». Il fit ensuite partie de l'expédition qui partit de Corse pour s'emparer de l'île d'Elbe<sup>2</sup>. Un nouvel arrêté du Premier Consul daté du 1<sup>er</sup> décembre 1802 porta le chef de brigade au tableau des adjudants-commandants. De plus en plus apprécié, il reçut deux ans plus tard la Légion d'honneur. Il revint ensuite en Toscane pour servir la grande-duchesse Elisa Bonaparte.

La sœur de Napoléon lui confia le commandement d'une colonne mobile dans les départements de l'Arno et de l'Ombrone (les colonnes mobiles traquaient les déserteurs et les brigands). Il

---

<sup>2</sup> Il était au siège de Portoferraio en 1801-1802.

donna apparemment toute satisfaction dans cette fonction de police. De même, il s'acquitta fort bien de sa mission d'escorte du pape de Florence à Savone. Grâce à ces deux actions réussies, Elisa proposa à son frère de l'élever au grade de général de brigade. Pour appuyer sa demande, elle fut particulièrement élogieuse à son égard, louant son zèle, son habileté et son dévouement. La réponse de Napoléon fut sèche et sans appel : « non approuvée ». Les raisons de ce refus ne sont pas connues, le manque d'expérience au feu de Mariotti a peut-être compté. Alors que sa carrière avait jusque-là avancé avec bonheur, ce coup d'arrêt créa chez lui un profond ressentiment. L'empereur s'était fait là un ennemi qui allait se révéler particulièrement rancunier. En 1814, Mariotti se rallia à Louis XVIII. Nommé consul à Livourne le 7 juillet 1814, il reçut en outre la croix de Saint-Louis, trois semaines plus tard.

Talleyrand fit preuve d'une belle habileté en le désignant à ce poste. L'homme n'ignorait rien de la région toscane grâce à ses origines et son vécu. Cette connaissance du terrain et des hommes allait puissamment l'aider dans sa nouvelle mission. Nommé le 7 juillet 1814, le consul Mariotti arriva à Livourne le 31 du mois. Il se mit au travail immédiatement en faisant intercepter le courrier venant de Portoferraio. Le consul ne ménagea pas sa peine également pour recruter des espions. En moins d'un mois, il se constitua un solide réseau : « J'ai l'honneur d'informer Votre Altesse Sérénissime que d'après ses intentions, j'ai placé des agents secrets sur les points convenus. Je viens de retirer celui de Bologne. Je l'ai fait passer à Gênes où je vois qu'il sera plus utile, attendu que je sais à n'en pas douter qu'il y a dans cette ville un correspondant de Napoléon qui reçoit et fait passer ses paquets à Aix et en France, à ceux des premiers personnages de sa cour » annonça-t-il fièrement à Talleyrand le 30 août<sup>3</sup>. Connaissant bien la région depuis plus de quinze ans, il n'avait eu aucun mal à s'attacher les services d'informateurs. Son réseau couvrait presque toute la côte toscane : un dénommé Bossi était posté à Livourne, Antonio Ricchi à Rosignano, Jérôme Mariani à Baratti, Benazzi à Piombino et le frère d'un

---

<sup>3</sup> Archives du MAE, Mémoires et documents, France, 1800. Les extraits qui suivent sont sauf mention contraire extraits de cette correspondance.

conseiller municipal de Portoferraio, Lombardi à San Stefano. En lisant sa correspondance, on apprend aussi qu'il avait un agent à Vada, un petit village balnéaire. Grâce à ces informateurs italiens, il put envoyer à Paris un compte rendu complet sur le voyage de Madame mère de Rome à Portoferraio.

Le consul possédait évidemment plusieurs mouchards sur l'île d'Elbe. Le bulletin qu'il rédigea le 12 août prouve qu'ils étaient déjà en place quand il prit ses fonctions. On peut penser qu'ils avaient été envoyés sur le terrain courant juillet. Le bulletin en question détailla les effectifs des troupes de Napoléon et souligna la baisse de moral des vieux grognards. Les activités du souverain de l'île furent également bien décrites. Le rapport remarqua aussi que l'empereur s'était « beaucoup promené » avec la comtesse Bertrand et qu'il l'invitait souvent à sa table. Cette relation semblait toutefois platonique puisque la comtesse repartit « aussitôt après » le dîner. L'arrivée d'un courrier de Joseph fut également signalée. D'autres bulletins s'intéressèrent à l'agrandissement du domaine du souverain. Le prix d'achat de la maison de Saint-Martin (60 000 francs) fut ainsi connu. En parcourant les écrits de Mariotti, on remarque que son réseau comptait des proches de l'empereur. Ces infiltrés surprénaient certaines conversations et notaient ce qu'ils entendaient. Ils avaient connaissance des modifications dans l'entourage de Napoléon. L'un d'entre eux signala par exemple l'arrivée de Cipriani et ses excellentes relations avec son maître. Les déplacements de l'empereur étaient aussi soigneusement consignés. Le bulletin du 6 septembre relata même une scène assez cocasse : « Dernièrement, il a été de Marciana à Porto-Longone. Sa voiture a écrasé une poule en traversant un village. La femme à qui elle appartenait en a réclamé le paiement, on l'a refusé et elle a dit à haute voix : « Maudit soit celui qui l'a envoyé ici ». Le lendemain on a vu afficher un ordre qui défend à tous les habitants de laisser sortir leurs poules dans les rues et sur les places ». Ce luxe de détails prouve que Mariotti n'ignorait rien des mesures de sécurité qui entouraient l'empereur et connaissait son emploi du temps.



## **Les plans contre Napoléon**

Durant les premières semaines, le consul rechercha activement un moyen d'enlever l'empereur comme en témoigne sa lettre à Talleyrand du 28 septembre : « Tous les renseignements que j'ai reçus de Portoferraio et que j'ai l'honneur de porter à la connaissance de Votre Altesse, ne présentent pas beaucoup de facilités pour faire enlever Napoléon. Les précautions extraordinaires qu'il a prises contre tous les étrangers, et surtout contre ceux qui arrivent de France et de Livourne ; les changements continuels de sa résidence et l'espérance qu'il entretient dans les militaires d'un changement heureux après le Congrès sont des obstacles qui me mettent dans l'impossibilité de rien tenter contre lui à présent, avec quelque sorte de probabilités de succès. Je ne perds pas courage, en attendant je proposerai à Votre Altesse un plan qui réussira peut être plus facilement que tout autre ». Il pensa un moment pouvoir approcher le commandant de l'*Inconstant*. Quelques semaines plus tôt, cet officier avait été contacté avec succès à Civitavecchia par un employé de l'ambassade de France à Rome. Il s'était facilement confié ainsi que l'officier d'ordonnance Perez. Les deux hommes livrèrent ainsi des détails sur les activités de Napoléon, l'importance de son armée et de sa marine.

Avec les informations qu'il possédait sur la vie quotidienne de l'empereur, Mariotti conçut le plan suivant : « Napoléon va souvent à la Pianosa sur son brick, on m'a assuré que n'ayant pas de logement pour lui dans cette île, il couche à bord. Le sieur Taillade le commandant, il est resté au service de Napoléon parce qu'il est marié à Porto-Longone et parce qu'il ne pouvait pas espérer d'être compris dans l'organisation de la marine royale ; il est pauvre et Napoléon a réduit sa solde de moitié ; il n'a pas un moment de repos et n'est pas content de son sort ; tout me porte à croire qu'il serait facile de le gagner ; il n'est jamais venu à Livourne et va souvent à Gênes ; il est de la Provence et doit avoir des amis à Marseille ou à Toulon. Il faut tâcher d'en trouver un qui se charge de se rendre à Gênes sous prétexte de commerce et d'attendre pour le rencontrer comme par hasard ; cet ami le sondera avec adresse et le voyant disposé

à servir lui proposera une récompense s'il enlève Napoléon et le porte à l'île Marguerite ».

Le plan de Mariotti fut découvert à Vienne dans les papiers de Talleyrand par les espions autrichiens. Il n'eut pas de suite car Taillade ne retourna jamais à Gênes. Des historiens ont mis en doute la probité du marin quand il échoua l'*Inconstant* en janvier 1815. Un rapport du consul prouve qu'il s'agissait d'un accident : « Je dois faire mention de l'échouement du brick de Bonaparte, le bâtiment a été relevé ; mais il a tellement souffert dans sa quille et ses agrès qu'il ne peut plus naviguer. On se propose de l'envoyer à Naples pour le faire radouber. Le capitaine Taillade en a perdu le commandement [...] M. Taillade a été placé à la suite de la Garde. On l'accuse d'avoir eu l'intention de perdre le brick ». Le consul n'aurait pas manqué de se vanter de cet échouage si d'aventure il l'avait commandité. Taillade ne fut donc jamais son agent. En revanche, Mariotti avait bel et bien réussi à retourner un officier d'ordonnance de Napoléon. Pour connaître ses moindres faits et gestes, cette prise était idéale. Cet officier de la Maison avait pour mission d'accompagner son maître quand il sortait. Le premier rapport du jeune militaire renseigna très précisément le consul sur le séjour de Maria Walewska. Sa relation est l'une des plus complètes et authentiques que nous possédons. Elle contient une foule de détails factuels qui sont incontestablement de première main. En envoyant ce rapport le 13 septembre, Mariotti demanda d'ailleurs à Talleyrand de garder la plus grande confidentialité sur son nouvel agent : « Ce rapport dont je joins ici un extrait en forme de bulletin est de l'officier d'ordonnance qui s'y trouve mentionné. Comme j'espère avoir par cette voie que je me suis ménagé des informations précieuses sur ce qui se passera à l'île d'Elbe, il serait à désirer Monseigneur qu'aucune partie de ce bulletin ne fut rendue publique afin de ne point compromettre celui qui m'en a fourni les éléments ».

Un seul officier d'ordonnance était présent au moment de l'arrivée de Maria Walewska : Bernotti. Grâce à lui, Talleyrand n'ignora rien de la rencontre entre les deux amants. Lisons un court extrait du rapport de Bernotti : « La voiture s'arrête. Sa Majesté descend de cheval. On ouvrit la portière de droite et il monta seul dans la voiture au milieu du plus profond silence. Le

cortège se remit en route et poursuivit lentement jusqu'à la plage de Procchio. [...] Lorsqu'on fut à la distance d'un tiers de mille de l'Ermitage, l'empereur donna un coup d'épée à son cheval et s'empessa d'arriver quelques instants avant le cortège à une tente qu'il avait fait dresser sous un arbre de châtaignier. Là, il attendit hors de la tente l'inconnue dont l'officier d'ordonnance guidait le cheval. Elle descendit et entra avec lui et l'enfant sous la tente. Nulle autre personne ne fut admise à cette première entrevue ». Les informations de Bernotti furent en outre recoupées par un autre agent qui renseignait le consul sur le trafic passager et marchand du port. Ce dernier témoigna du passage suspect le 1<sup>er</sup> septembre de « deux dames et un enfant » à Portoferraio et qui débarquèrent au môle Saint-Jean.

Napoléon était loin de se douter que son ancien ministre allait être aussi parfaitement tenu au courant de sa rencontre avec Maria Walewska, pourtant organisée dans le plus grand secret. La correspondance de Mariotti laisse penser que Bernotti fut un agent actif jusqu'au départ de Napoléon. Le consul reçut encore des informations très précises sur la vie des officiers d'ordonnance le 15 novembre 1814. En février, un rapport du premier d'entre eux, Roule, à propos d'un navire arrivé à Porto-Longone fut recopié. De telles informations ne pouvaient que provenir de l'officier félon. Quelques semaines plus tard, le consul fit une autre recrue de choix communément appelée le « marchand d'huiles ». Ce dernier débarqua à Portoferraio le 30 novembre en compagnie du comte Litta, un riche italien venu proposer à Napoléon d'organiser une insurrection en Italie. Sous couvert de négoce, cet agent (sans doute un dénommé Alessandro Forli comme en témoigne les registres d'arrivée de Cambronne) s'installa au café du « Buon Gusto » et de là observa toute la petite société elboise. Grâce à son entregent, il approcha militaires, dignitaires et fonctionnaires. Il recueillit aussi les confidences d'une dame d'honneur de Pauline, Madame Colombani. Il observait scrupuleusement tout ce qui se passait dans le petit port, parlait aux visiteurs qui lui semblaient dignes d'intérêt et envoyait des rapports très détaillés à Livourne. Très habile, il ne fut jamais soupçonné par les hommes de Napoléon. Il n'avait cependant pas accès au palais, ce qui en faisait un témoin de seconde main. Ses rapports furent souvent fondés sur

les rumeurs qui couraient dans l'île. Cet espion était toutefois plus libre de ses mouvements que Bernotti car il pouvait très facilement communiquer avec son maître. Assez perspicace en outre, il fut l'un des espions les plus redoutables.

## **Napoléon et l'Italie**

Les agents du consul de Livourne essayèrent de répondre avec plus ou moins de perspicacité à des questions assez classiques : quelles sont les forces militaires de l'empereur ? Qui voit-il et dans quel but ? A-t-il assez d'argent ? Ils surveillaient de près la petite armée elboise. Ils rendaient compte de son importance, de ses activités et surtout de son état d'esprit. Comme les autres agents, ils exagérèrent les mouvements d'humeur des vieux grognards. Mais en déformant ainsi la réalité, le consul conforta la thèse qui avait déjà cours à Paris d'une diminution des forces de l'empereur. Ses rapports venaient sur ce point confirmer ceux de la Police. Mariotti fut plus nuancé en revanche sur la question des finances. Dans son rapport du 6 septembre, il remarqua bien que « la plus grande économie règne aujourd'hui dans toute sa Maison et dans son administration civile et militaire » mais il crut à une manipulation de Napoléon. Le 1<sup>er</sup> novembre, il indiqua avoir appris que Napoléon aurait reçu « une forte somme en numéraire venant de l'Angleterre ». Une semaine plus tard, il confirma cette information : « La somme qu'il a reçu s'élève à deux millions, on prétend qu'elle provient de placements qu'il avait fait dans la banque de William [Jameson] à l'époque où il était premier consul ». Le consul fut manifestement victime de la rumeur. Les archives permettent d'affirmer avec certitude que Napoléon n'a jamais perçu une telle somme. Les espions de Mariotti eurent aussi le plus grand mal à rendre compte de toutes les allées et venues entre Portoferraio et le continent. Si les arrivées de Cipriani, Ramolino et Boinod furent remarquées, aucun agent ne mentionna celle de Fleury de Chaboulon, qui fut, on le verra, un événement important. Il était cependant difficile de suivre tout le monde car le trafic passager à Portoferraio était relativement conséquent. Le bulletin du 6 septembre releva par exemple que « depuis le 17

août jusqu'au 5 inclus de ce mois, il est parti de Livourne 117 passagers et il n'en est revenu que 90 ». Sur l'identité des 27 personnes restées sur l'île, le consul avait peu d'informations : « On croit que ceux restés sont des ouvriers de différents métiers et quelques officiers licenciés de l'armée d'Italie ». En outre, à l'exception de celui de Maria Walewska, la plupart des débarquements clandestins furent ignorés.

Conformément à ce que souhaitait Talleyrand, les espions de Mariotti furent particulièrement attentifs aux relations qu'entretenait Napoléon avec l'Italie. Le 6 septembre, le consul donna une première opinion : « D'après tous les rapports, on conclut que Bonaparte espère beaucoup dans la mésintelligence des puissances au congrès de Vienne et dans le désespoir du roi Joachim ». Le 20 septembre, il souligna à quel point l'empereur restait dangereux pour la péninsule : « On sait que [il] a à l'île d'Elbe environ 1 000 hommes de sa garde tout compris et 300 corses. Si avec ce moyen il lui prenait la fantaisie de tenter une descente sur quelque point de la côte, rien ne pourrait s'y opposer et il n'y a pas de doute qu'il serait bientôt rejoint par tous les mécontents de l'Italie ». Le 2 décembre, il était persuadé que l'empereur allait bientôt partir : « On a souvent dit et répété depuis quelques temps que le séjour de Napoléon à l'île d'Elbe ne serait pas de longue durée. Les uns prétendent qu'au congrès, il est question de lui assigner une autre résidence et de l'éloigner du continent, d'autres se persuadent que l'Italie fera quelques mouvements pour recouvrer son indépendance, lui font jouer un rôle actif dans les révolutions et les guerres qui paraissent inévitables ». Le 13 décembre, il redoutait une incursion prochaine sur les côtes italiennes : « Parmi ses officiers et les personnes qui l'entourent, l'opinion la plus accréditée est que bientôt le moment approche où l'Italie se prononcera en sa faveur. Dans ce cas, on suppose qu'il débarquerait sur le continent avec ses 1 500 hommes de troupes et qu'il se dirigerait sur Milan en se faisant précéder de proclamations propres à exciter les mécontents à la révolte ». Pour lui, il ne faisait aucun doute que l'empereur s'intéressait plus à l'Italie qu'à la France : « Aux Français, il se borne à demander si l'on est tranquille en France. Il plaint les Bourbons d'avoir affaire à une nation dont selon lui l'ingratitude et la légèreté forment la base du caractère

des habitants et il finit ordinairement par se répandre en invectives contre M. le maréchal Marmont. Il en agit tout autrement avec les Italiens. Il s'informe avec soin si les peuples qui sont rentrés sous la domination de leurs anciens souverains sont contents de leur sort. Mais c'est surtout avec les Lombards qu'il entre dans le plus de détails ». Fin décembre, Mariotti commença à soupçonner une reprise des relations avec Naples. Ses agents lui révélèrent que Pauline était utilisée comme messenger entre les deux beaux-frères. Le 17 janvier, ses soupçons se confirmèrent : « Ce qui paraît positif c'est que Napoléon a une correspondance suivie avec la France, l'Italie et Naples. Chaque jour, il reçoit de ces divers pays des lettres qui semblent lui faire concevoir les meilleures espérances. Le 5 janvier, il lui en arriva dix dont trois de Bologne de sa sœur Elisa ». Le 24 janvier 1815, il affirma à son maître être maintenant certain de l'entente entre Napoléon et Murat : « Aujourd'hui, il n'est guère permis de douter de son accord avec le roi de Naples ». L'un de ses espions lui jura avoir entendu Drouot dire à ceux qui partaient pour rejoindre Murat : « Qui sert en ce moment le roi Joachim sert Napoléon ». Cette collusion supposée servait certes les intérêts français mais jugées crédibles, les informations de Mariotti ne firent que détourner plus encore toute l'attention vers l'Italie.

### **De la guerre contre Naples au coup de maître de Napoléon**

Le ministre de Louis XVIII était de toute façon d'abord déterminé à en finir avec cette affaire de Naples : « Je vais passer mon temps à me battre contre Murat » affirma-t-il dans une lettre au roi. Une *commission pour les affaires de la Toscane* qui comprenait cinq pays (la France, l'Autriche, l'Angleterre, la Russie et l'Espagne) fut créée au Congrès. Sa composition n'augurait rien de bon pour le souverain de l'île d'Elbe et le roi de Naples. Deux représentants au moins les haïssaient : celui de la France, le comte de Noailles, qui souhaitait ouvertement la mort de Napoléon et celui de l'Espagne, Labrador, qui militait activement pour la chute de Murat. Autre motif de satisfaction pour Talleyrand : le point de vue autrichien était en train d'évoluer. Une négociation secrète en marge du Congrès

s'engagea entre la France, l'Autriche et l'Angleterre. Metternich se rapprochait à grands pas des positions françaises : « Nous devons tenir beaucoup à couvrir toutes ces transactions d'un voile qui devra rester impénétrable jusqu'au jour où on conviendra de déployer les moyens tant politiques que militaires contre Naples ». Dans le même temps, l'Autriche renforça ses moyens militaires dans la péninsule pour les porter à 150 000 hommes. Talleyrand reçut ensuite un renfort de poids au mois de février, celui du duc de Wellington qui remplaça à la tête de la délégation britannique Lord Castlereagh. *Iron Duke* était un chaud partisan de l'intervention armée contre Naples. Quelques semaines plus tôt, il avait avoué sans détours à Blacas, le favori du roi, sa haine pour Murat, estimant que les « risques de perturbations, particulièrement dans ce pays, augmenteraient sensiblement en laissant Murat sur le trône de Naples ».

Il suffirait d'après lui d'envoyer 40 000 hommes et 60 canons pour facilement battre les troupes napolitaines, estimant le coût de cette expédition à 1,5 millions de livres sterling, une bagatelle pour un pays capable d'emprunter des dizaines de millions. A Paris, les négociations allaient bon train. Le roi rencontra successivement Lord Castlereagh puis l'ambassadeur autrichien le baron de Vincent. Il ressortit de ces entretiens que l'on était tout près d'un accord. Le 5 mars 1815, le roi demanda à Talleyrand d'accélérer la conclusion d'un traité secret entre la France, l'Autriche et l'Angleterre. Ce traité avait pour but de « se défaire » de Murat. Le ministre fut chargé par le roi d'établir un calendrier avec les représentants autrichiens et anglais d'intervention contre Naples. La France était même prête à verser une aide financière subséquente. La chute de Murat n'était plus ainsi qu'une question de date. Le *Journal des Débats* aux ordres du pouvoir royaliste avait d'ailleurs donné le ton dès le 19 janvier : « Les dernières nouvelles de Vienne font espérer que Murat ne conservera pas le trône de Naples ». Pendant ce temps, à Londres, à Vienne comme à Paris, Napoléon n'était plus une priorité. Beaucoup étaient persuadé qu'il tenterait quelque chose mais en Italie. Aussi la perspective d'une nouvelle aventure de l'empereur n'effrayait personne. Si d'aventure, il venait à débarquer dans la péninsule (scénario le plus probable tant les côtes italiennes sont proches de l'île d'Elbe), il serait aussitôt

éliminé en même temps que son beau-frère Murat par les forces autrichiennes précisément sur le point de se concentrer. Si un conflit éclatait, il était certain que la petite armée de Napoléon compterait peu : « Si [Murat] partait, Bonaparte à Elbe ne serait pas une grande menace » estima d'ailleurs Wellington<sup>4</sup>. Pendant les 300 jours qu'il passa sur l'île d'Elbe, Napoléon ne se confia à personne entretenant le mystère sur ses intentions. Cette loi du silence sema le trouble parmi les espions étrangers, même si certains le soupçonnaient du pire. Face au quasi-blocus de son île (quarantaine, prohibitions diverses, courriers ouverts, arrestation de ses partisans), l'empereur fut obligé de mettre en place des réseaux parallèles lui permettant de correspondre librement avec le continent, de recevoir discrètement certains invités ou de faire circuler plus librement ses capitaux, ne serait-ce que pour ravitailler son île. Cette action secrète pouvait inquiéter. En réalité, elle fut surtout conçue pour répondre à l'enfermement dont le souverain de l'île d'Elbe était victime. De fait, il n'y avait rien de compromettant à écrire à sa famille ou à régler même clandestinement de banales affaires financières. Les espions des puissances voisines perdirent ainsi un temps précieux à surveiller les échanges de l'empereur avec l'Italie. Erreur fatale. Ils n'avaient aucune chance de trouver quoique ce soit puisque Napoléon ne nourrissait aucune ambition dans la Péninsule. En vérité, depuis plusieurs mois déjà, l'Aigle regardait obstinément du côté de la France et mit sur pied un contre-espionnage efficace à partir de la Corse.

En gagnant la « guerre secrète » qui l'opposa à ses principaux voisins, le souverain de l'île d'Elbe s'ouvrit toutes les possibilités. Son retour de l'île d'Elbe qui l'emmena jusqu'aux tours de Notre-Dame en février et mars 1815 parût si incroyable qu'on a longtemps cru à une complicité des Alliés, notamment des Anglais. En vérité, et les correspondances consulaires le prouvent<sup>5</sup>, à force de ne considérer que l'Italie comme

---

<sup>4</sup> [Wellington], *Supplementary dispatches, Correspondence and Memoranda of Field Marshal Arthur, Duke of Wellington*, Londres, 1872, t. IX, p. 503.

<sup>5</sup> Voir notamment la correspondance de Lord Burgerssh, consul anglais à Livourne, dans notre ouvrage *La guerre secrète de Napoléon – Ile d'Elbe 1814 – 1815*, Paris, Perrin, 2014, pp.



destination probable de Napoléon, on en oublia la France. Depuis le début, la police française abreuvait en outre Louis XVIII de rapports rassurants sur l'état de son royaume. L'ensemble donna une impression de fausse sécurité au pouvoir royal. Certains interrogatoires de la Police française donnèrent pourtant quelques résultats : il se murmurait que l'empereur voulait revenir en France. L'information était si énorme que personne ne l'a crue. Le but principal de presque toutes les agences était de trouver une preuve d'une collusion entre Napoléon et Murat. L'idée dominante était répétons-le de protéger l'Italie ou de compromettre l'empereur. L'hypothèse d'un retour de Napoléon en France ne fut donc jamais envisagée. Ce fut assurément une considérable erreur. A cause de cette méprise, il fut d'autant plus facile à l'empereur de réussir un coup gagnant sur l'échiquier politique : échec au roi !

## Talleyrand au congrès de Vienne et les caricatures du Nain jaune, par Emmanuel de Waresquiel

*Normalien, Docteur en histoire, ingénieur de recherche à l'Ecole pratique des Hautes Etudes.*

Dès le départ le secret des conversations et des négociations entre les représentants des puissances de premier ordre présentes au congrès de Vienne trouve sa contrepartie naturelle dans les opinions publiques européennes : beaucoup de curiosité, quelques fantasmes et un peu de malveillance. Au tournant des années 1814 et 1815 on vendait déjà à Paris nombre de caricatures finalement assez bien informées censées évoquer différents aspects des négociations. Sous le crayon narquois des dessinateurs français, au congrès, on danse et on dîne. Une caricature de Forceval, l'inventeur des aventures de M. de La Jobardière, probablement publiée en décembre 1814, à l'enseigne de l'écrevisse, évoque ainsi indirectement les manies dansantes des souverains et des principaux plénipotentiaires de Vienne<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> « Le Congrès ». BN Estampes. Col. De Vinck 9505. On peut dater la publication de cette caricature du mois de décembre ou au plus tard janvier 1815 par la présence à gauche de l'image de la petite république de Gênes coiffée d'un bonnet phrygien et par le commentaire qui l'accompagne : « Elle saute sur le roi de Sardaigne ». Par un article secret du traité de Paris du 30 mai 1814, Gênes et la Ligurie avait été promise au roi de Sardaigne Victor-Emmanuel Ier. Dès le 1er décembre, la commission pour les affaires de Gênes entérine ce rattachement dans un premier projet de rapport sur les affaires de l'ancienne république de Ligurie redevenue indépendante en avril. Malgré les protestations des représentants de Gênes à Vienne, les 10 et 26 décembre, la Sardaigne accepte officiellement la réunion de Gênes le 17 et celle-ci est officiellement proclamée le 3 janvier 1815. De même la présence dans l'image du roi de Saxe agrippé à sa couronne montre assez qu'on est en pleine négociation sur le partage de la Saxe. Enfin, c'est le lord Castlereagh qui représente l'Angleterre (en rouge), et non Wellington qui n'arrive à Vienne que fin janvier. Voir Talleyrand. Le miroir trompeur. Somogy, 2005, p. 110



« Le congrès ne marche pas, s’amusait à dire le prince de Ligne en novembre, il danse<sup>2</sup> ». Et Madame du Montet d’évoquer dans ses souvenirs « le congrès dansant<sup>3</sup> ». Une autre caricature anonyme intitulée « le gâteau des rois tiré au congrès de Vienne en 1815 » sans doute publiée en mars montre les souverains des grandes puissances se disputant autour d’une table la carte de l’Europe<sup>4</sup>.

<sup>2</sup> Cdt Weil, les dessous du congrès de Vienne, 1917, tome 1. Rapport de Hager, Vienne, 20 novembre 1814, p. 566

<sup>3</sup> Souvenirs de la baronne du Montet, 1914. 20 octobre 1814, p. 112

<sup>4</sup> Un exemplaire au musée Carnavalet. Même si nous sommes à quelques semaines de l’épiphanie, l’expression de « gâteau des rois » était souvent utilisée à propos du partage des dépouilles de l’europe napoléonienne par les puissances de la 6e coalition. Ainsi Joseph de Maistre dans une lettre du 28 octobre 1814 au ministre du roi de Sardaigne à Vienne, Saint-Marsan : « C’est bien en vain qu’on voudra condamner la France à ne pas manger son gâteau des rois. » Weil, op. cit., I, p. 412



La présence de Murat, de Napoléon et du petit roi de Rome à droite de la table, le fait que l'on fasse dire au Tsar de Russie Alexandre Ier : « Je crains le revenant » tout en regardant fixement l'usurpateur qui proclame être l'« hôte » de la France donne à penser que nous sommes peu de temps après le retour de ce dernier à Paris, le 20 mars. Talleyrand est évidemment présent dans les deux images. Dans la première il observe placidement les souverains qui dansent en pensant à leurs conquêtes, dans la seconde, il est sous la table, appuyé à un portrait de Louis XVIII, comme celui qui distribuerait les parts de gâteau le jour des rois, mais aussi comme quelqu'un qui chercherait à se cacher à la nouvelle du retour de Napoléon. On le fait trembler en lui prêtant les termes du proverbe connu de tous à l'époque : « se faire d'évêque, meunier » qui signifie assez sa hantise de déchoir de sa condition<sup>5</sup>.

Une autre image : « la balance politique » publiée le 15 mai 1815 reprend le thème du partage de l'Europe et des appétits féroces des Alliés.

---

<sup>5</sup> « Je vais devenir d'évêque, meunier. Cachons-nous, je suis sur un vilain pied ici-bas. »



Son auteur anonyme qui signe d'un énigmatique E xxx sur lequel on reviendra, fait ici clairement allusion à la « commission de statistique » créée à Vienne le 24 décembre et chargée par les puissances de leur donner des bases objectives, en particulier d'évaluer le nombre des populations des anciens territoires de l'empire ou alliés, en vue de leur partage. Ce « comptage des âmes » a fait beaucoup crier. Au centre de l'image une balance porte sur un plateau l'or anglais qu'y dépose Wellington. On sait que ce dernier, arrivé à Vienne dans les derniers jours de janvier 1815 venait de remplacer lord Castlereagh rappelé à Londres pour défendre la position de son gouvernement devant les chambres à la mi-février. Sur l'autre plateau de la balance de tous petits personnages empaquetés dans des ballots portent les noms des territoires convoités par la Prusse, en particulier la Saxe. Là encore, Talleyrand est présent à droite de l'image. « Je n'en demande que pour un Louis » dit-il à Alexandre Ier assis sur une barrique pleine de Polonais. L'allusion en forme de jeu de mot à Louis XVIII est claire, de même la position d'arbitrage d'une France « qui ne demande rien » définie officiellement par le diplomate lui-même dans ses

Instructions de septembre. La caricature cependant, ne dit rien des manœuvres de Talleyrand qui pour empêcher la Prusse de mettre la main sur la Saxe conduiront au traité secret du 3 janvier 1815 avec l'Angleterre et l'Autriche. Celui-ci était pourtant connu de Napoléon qui en avait trouvé une copie aux Tuileries à son retour en mars et s'arrangera pour en instruire Alexandre Ier en compliquant d'autant la position du diplomate français vis à vis du Tsar. Mais rien ne sera cependant révélé de ce traité dans le *Moniteur*, ni dans les deux grands rapports d'avril du ministre des Relations extérieures Caulaincourt à Napoléon.



Les caricatures anglaises n'en sont pas moins nombreuses. Dans la mieux connue d'entre elles (*Paying the Pipers*) qui comme beaucoup d'autres ironise sur la générosité avec laquelle le gouvernement anglais distribue son or aux puissances coalisées contre Napoléon, Talleyrand toujours reconnaissable à sa canne et à son pied-bot discute à droite de l'image avec le roi

du Wurtemberg qui lui fait remarquer la puissance financière des Britanniques<sup>6</sup>.

Mais revenons à l'image précédente car elle va nous permettre d'introduire le rôle joué à Paris par un journal satirique encore célèbre aujourd'hui, le Nain jaune, dans la formation de la légende du prince des diplomates<sup>7</sup>. La balance politique « se trouve dans le n° du 15 mai du Nain jaune » et « se vend au bureau du journal » lit-on de gauche à droite, sous le trait inférieur de la caricature.

Un mot pour commencer sur la fondation du Nain jaune. Auguste Jal, le futur historiographe de la Marine sous la monarchie de juillet est le seul à en parler dans ses Souvenirs d'un homme de lettres. Manifestement la première idée du journal est née dans les milieux de l'opposition bonapartiste au nouveau régime des Bourbons dans les derniers mois de 1814. C'est le colonel Jean-Baptiste Bory de Saint-Vincent, le navigateur des mers d'Afrique et membre de l'Institut qui le premier aurait suggéré à quelques un de ses amis de créer un journal délibérément satirique où l'on écrirait et dessinerait sous le couvert de l'anonymat. Il y avait ce jour-là avec lui la fine fleur des hommes de lettres de l'empire tous connus sinon célèbres, tour à tour publicistes, librettistes ou dramaturges : Etienne de Jouy et Charles-Guillaume Etienne qui manifestement avaient l'un et l'autre oublié sous la Restauration avoir été membres de la commission de censure du ministère de l'Intérieur créé par décret du 5 février 1810, mais aussi Antoine-Vincent Arnault, le beau-frère de Regnault de Saint-Jean d'Angély, membre de l'Académie française en 1803 et directeur

---

<sup>6</sup> Charles Williams, « Amusement at Vienna, alias Harmony at Congress, i.e. Paying the Pipers », Eau forte aquarellée, publiée le 1er février 1815 à Londres par le journal *Scourge*, imprimée, 5 Newgate street, chez W.N. Jones. Voir Talleyrand. Le miroir trompeur, p. 109. A l'extrême gauche, Talleyrand toujours reconnaissable à son pied bot discute avec le roi de Wurtemberg qui lui fait remarquer la puissance financière de l'Angleterre.

<sup>7</sup> Une collection complète du Nain jaune sur Books.google.fr en deux volumes séparés. C'est à cette collection que nous renvoyons. Vol 1 (du n° 337, 15 décembre 1814 au n° 359, 5 avril 1815). Paris, de l'impression de Fain, rue de Racine, 1815. Vol. 2 (à partir du n° 360, 10 avril 1815 jusqu'à la suppression du journal), ibidem. Un historique de la publication in E. Hatin, *Bibliographie historique et critique de la presse périodique*, Paris, 1866, pp. 320-322.

de la section de l'instruction publique au ministère de l'intérieur<sup>8</sup>.

On cherche à racheter un journal et on trouve non sans mal au fin fond d'un cabinet de lecture pour étudiants en droit de la rue des Francs-Bourgeois, le propriétaire d'un obscur Journal des Arts, de littérature et de commerce, un vieux mensuel créé en juillet 1799 : Cauchois-Lemaire. Ce dernier jeune parisien de 25 ans débute tout juste dans la carrière des lettres. Il venait de racheter le journal des Arts et accepte volontiers de s'associer avec d'aussi prestigieux partenaires sans qu'on connaisse les termes du contrat<sup>9</sup>. Le journal nouvellement racheté paraît sous le n° 337 et sous son titre d'origine le 15 décembre 1814, puis ensuite tous les 5 jours. Ce n'est que sous le n° 341, le 5 janvier 1815, qu'il prend le nom de Nain jaune ou Journal des Arts, des sciences et de la littérature. Il cessera de paraître au n° 379, le 15 juillet 1815, soit en tout 43 livraisons. Ce subterfuge devait permettre aux nouveaux propriétaires du journal de ne pas attirer l'attention de la censure et de contourner la loi du 21 octobre 1814. En conservant l'ancien brevet de librairie de Cauchois-Lemaire tout en changeant profondément le contenu du nouveau périodique, en tirant ce dernier à plus de 20 pages, les nouveaux propriétaires du journal évitent l'examen préalable de leur publication par les soins de la direction générale de la librairie alors placée sous l'autorité du ministre de la justice et chancelier de France Dambray<sup>10</sup>. On mesure cependant la très grande

---

<sup>8</sup> Sur Etienne de Jouy, voir le livre récent de Michel Faul, *les Aventures militaires, littéraires et autres de Etienne de Jouy*, de l'Académie française, Séguier, 2009

<sup>9</sup> Jal, pp. 469-470. Sous l'empire, en août 1807, Jouy avait été nommé très officiellement par Fouché alors ministre de la police, rédacteur principal et représentant du gouvernement à la tête du Publiciste. Jouy est avec Jay, l'auteur des *Hermites en prison* (Ladvozat, 1823) dans lequel les auteurs racontent leur séjour à Sainte-Pélagie en avril 1822 à la suite d'un procès de presse et qui connu un grand succès dans l'opposition libérale.

<sup>10</sup> D'après l'article 1 de la loi du 21 octobre 1814 sur la liberté de la presse qui soumet tous les écrits de moins de 20 pages à examen préalable. Les 20 Censeurs royaux principalement choisis au sein de l'université, de l'institut, des ministères de l'intérieur et de la justice et placés sous l'autorité du directeur général de la librairie seront quand à eux nommés par ordonnance royale le 25



tolérance de la censure de la première Restauration au seul fait que le journal ait survécu au régime sans saisie et sans procès. Une « liste des rédacteurs et coopérateurs du Nain Jaune » dont j'ai retrouvé une copie manuscrite dans les archives Fouché aurait été distribuée et même imprimée le 16 mars 1815, en plein retour de Napoléon<sup>11</sup>. Il s'agissait probablement en désespoir de cause et devant la gravité de la situation, de le faire interdire. Pour ce faire, d'après cette note, le Nain jaune est délibérément placé sous l'autorité de Maret et ses articles commandés par Savary, l'ancien ministre de Napoléon. Tout cela relève sans aucun doute de la propagande royaliste et vise à faire du journal un organe de presse clairement bonapartiste. Il n'empêche que certains des collaborateurs du journal signalés dans cette liste y ont réellement écrit sans qu'on puisse toutefois toujours identifier leurs articles respectifs. Tous sont d'obédience libérale sinon bonapartiste de cœur. On sait seulement par Jal, qu'Etienne de Jouy prenait le nom de « franc-parleur ». Mais c'est Charles-Guillaume Etienne, l'ancien secrétaire de Maret, vaudevilliste à succès, élu membre de l'académie française en 1810, qui semble avoir été le rédacteur en chef officieux et l'homme-orchestre des collaborateurs réguliers du journal. Parmi ceux-ci, on peut citer Noël-Jacques Lefebvre que l'auteur anonyme de notre liste présente comme le « séide d'Etienne » et qui signait ses articles de ses initiales « L.f. ». Lefebvre est également désigné comme un agent secret de Savary. On sait par contre avec plus de certitude qu'il travaillait sous la première restauration au sein de l'administration du conseil d'Etat. C'est également au conseil d'Etat qu'est lié Jean-Toussaint Merle par son oncle Jean Albisson, nommé en service ordinaire en 1807. Merle est également vaudevilliste, auteur de plusieurs pièces à succès au Théâtre des Variétés. En janvier 1815, il donne avec Brazier, le Savetier et le financier. Il collaborera par la suite à plusieurs pièces avec Désaugiers. Il est membre de la loge de la

---

octobre. Parmi eux, Guizot, Lemontey, Charles de Lacretelle, Desrenaudes, l'abbé Frayssinous, Silvestre de Sacy, Quatremère de Quincy.

<sup>11</sup> Archives Fouché, Louveciennes : « Liste des rédacteurs et coopérateurs du Nain jaune ou plutôt de l'île d'Elbe. Nota bene : Cette liste a été imprimée et distribuée le 16 mars (1815) ». La liste donne 22 noms dont Maret, Savary et Bonaparte lui même : « Le tigre. Il a donné quelques articles »

parfaite réunion, Orient de Paris, ce qui n'est pas inintéressant quand on sait ce qui va suivre. Autre contributeur cité dans notre liste, Charles-Jean Harel, un ancien secrétaire de Cambacérès, auditeur au conseil d'Etat en 1810, inspecteur-général des Ponts-et-Chaussées, sous-préfet de Soissons en 1814 au moment de la première invasion des troupes de la coalition européenne. Il dirigera le théâtre de l'Odéon en 1829. Comme Harel, Louis-Marie Dirat qui n'est pas cité dans notre liste mais dont certains de ses contemporains en particulier Viennet font un collaborateur régulier du journal, est également un ancien fonctionnaire de l'empire, nommé sous-préfet de Nérac en 1806. De Cauchois-Lemaire enfin, on lit ceci : « Le petit singe est un bien mauvais garnement et on le dit des plus dévoués au parti rouge ». Jal le qualifie dans ses Souvenirs d' « homme de talent, au style mordant, à l'esprit épigrammatique, frondeur, rappelant quelquefois Paul-Louis Courier<sup>12</sup>. » Cauchois-Lemaire collaborera plus tard, comme la plupart des fondateurs et anciens rédacteurs du Nain jaune aux journaux d'opposition de la seconde Restauration : L'Homme gris, Le Miroir, puis le Constitutionnel. Parmi les rédacteurs du Nain jaune, Auguste Jal évoque encore les noms d'Aignan, de Tissot, d'Antoine Jay, l'ancien secrétaire de Fouché, alors rédacteur en chef du Journal de Paris, d'Evariste Dumoulin, l'un des principaux rédacteurs avec Jay et Cauchois-Lemaire du Constitutionnel et le fondateur de la Minerve française en 1818. Presque tous ceux-là figurent également sur notre liste secrète. Plus étonnant, Auguste Jal parle encore de Pierre-Louis de Lacretelle dit Lacretelle l'aîné qui n'est autre que le frère de Charles, alors même que ce dernier figure parmi les censeurs royaux de la Direction de la Librairie ! Une protection supplémentaire qui explique encore un peu plus l'extraordinaire survie du journal sous la première Restauration<sup>13</sup>.

On ne sait pas qui est l'inventeur du titre du journal, mais celui-ci donne bien le ton. Le Nain Jaune est à l'origine le titre d'un conte satirique de la baronne d'Aulnoye publié en 1698 en plein règne de Louis XIV. Ce sera ensuite le nom d'un jeu

---

<sup>12</sup> Auguste Jal, op. cit., p. 469.

<sup>13</sup> Auguste Jal, op. cit., pp. 462-463.

apparu dans les années 1760 et mieux connu sous le nom de Lindor. Le Nain de Madame d'Aulnoye est laid, jaloux, méchant mais surtout facétieux. Il joue le rôle du fou du roi et ne se prive pas, sous couvert du conte merveilleux dont il est le héros, de critiquer la société de son temps, son hypocrisie et ses inégalités. C'est exactement ce que vont faire les auteurs du journal éponyme en inventant un peu le ton de notre actuel Canard enchaîné dont il est en quelque sorte l'ancêtre : se moquer de tout et de tous, et surtout des émigrés, des bigots et autres nostalgiques de l'ancien régime. La structure des 24 pages de chaque numéro est très libre. Cela commence par des « Tablettes historiques » qui donnent une relation des événements les plus récents, puis une « Revue des théâtres », des lettres fictives d'abonnés qui se plaignent à la rédaction ou formulent les requêtes les plus loufoques<sup>14</sup>, une rubrique : « Bruits de ville et revue des journaux » faite de brèves, certainement la plus hilarante de toutes, dont Jal attribue la rédaction à Etienne en personne. Tous les 15 de chaque mois le journal donne en plus une caricature encartée dans ses pages. Sept en tout<sup>15</sup>. Chacune d'entre elles est longuement commentée dans les colonnes du numéro correspondant. On a là du côté de l'iconographie et du travail propre à l'historien un exemple presque parfait et quasiment unique à l'époque des rapports de sens et de signes d'un seul et même discours politique décliné par le texte et par l'image. De plus ces mêmes caricatures sont vendues à l'unité au bureau du journal et chez Martinet, rue du Coq Saint-Honoré, près du Palais-Royal, l'un des marchands d'estampes les plus célèbres de la Restauration. L'audience du journal en est augmentée d'autant lorsqu'on sait le succès de ce dernier. « Martinet, lit-on dans le Journal des Arts du 16 juillet 1814, n'a pas seul le droit d'attirer les musards. Partout dans les rues, on voit des groupes nombreux réunis autour des expositions de caricatures. » Ces images restaient toutefois réservées à une élite

---

<sup>14</sup> Sous le titre : « Réflexions sur quelques opinions du jour »

<sup>15</sup> 1. Les journaux, 2. Les théâtres, 3. Réception d'un chevalier de l'Eteignoir, 4. La constitution, 5. L'homme aux six têtes, 6. Balance politique, 7. Les descentes de croix. Il faut compter aussi les deux brevets des ordres de l'Eteignoir et de la Girouette.

parisienne, par leur prix de vente élevé : 20 à 25 sous la pièce quand le salaire d'un journalier agricole est de 20 sous et à cause de leur faible tirage : de 500 à 1000 exemplaires, compte tenu de leur technique d'exécution, sur cuivre et à l'eau-forte aquarellée. Merle qui devait tenir la chronique dramatique du journal comme il le fera plus tard dans diverses publications, en particulier la *Quotidienne*, s'est expliqué sous la seconde Restauration sur les buts du Nain jaune : « La pensée du Nain jaune fut de nous moquer des ridicules de tous les partis, de flétrir toutes les lâchetés et toutes les défections, de relever la gloire de la France en présence des bâillonnières étrangères, et de rire au dépend des prétentions exagérées. » En réalité les bonapartistes restés fidèles à l'empire, les libéraux d'opposition au régime du roi sont le plus souvent épargnés à la différence des émigrés et des vieux fidèles de la royauté. « Ils menèrent une guerre à mort, écrit Madame de Fars dans ses *Souvenirs* probablement apocryphes, à toutes les institutions et à tous les hommes de l'ancien régime<sup>16</sup>. » « C'était, note encore Guillaume Viennet dans ses *mémoires*, un feu roulant d'épigrammes contre le parti de la Cour<sup>17</sup>. » Auguste Jal parle de son côté du Nain jaune comme d'une « revue aristophanesque » et lui concède d'avoir été « une arme terrible contre la restauration<sup>18</sup>. » La preuve en est, le journal reste autorisé sous les Cent Jours, après le retour de Napoléon. Comme on l'a déjà signalé, il est supprimé par la direction de la Librairie le 15 juillet 1815 au second retour du roi à Paris. Une caricature de Desalles publiée en juillet par le *Journal de Paris* et intitulée : « Dernier effort du Nain jaune pour soutenir Nicolas » (Nicolas étant le surnom injurieux donné à Napoléon), en témoigne<sup>19</sup>.

---

<sup>16</sup> *Mémoires de la vicomtesse de Fars Fausselandry ou Souvenirs d'une octogénaire*, Paris, Ledoyen, libraire, 1830. III, p. 31.

<sup>17</sup> Jean-Pons-Guillaume Viennet, *Mémoires et Journal, 1777-1867*, Honoré Champion, 2006, p. 256.

<sup>18</sup> Auguste Jal, *Souvenirs d'un homme de lettres*, op. cit., p. 461

<sup>19</sup> « Dernier effort du Nain jaune pour soutenir Nicolas ». Caricature à l'eau forte aquarellée attribuée à Desalles. Publiée pour la première fois dans le *Journal de Paris* début juillet 1815. Dépôt légal, 3 août 1815. On lit le long de la plume que le Nain porte à son côté : « Au plus offrant ». Cauchois-Lemaire s'est expliqué sur la suppression du journal dans un texte à part publié en août 1815 :



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

---

Fantaisies politiques, morales, critiques et littéraires recueillies et publiées par A. Cauchois-Lemaire. Paris, chez l'éditeur, rue des francs-bourgeois-Saint-Honore, n° 3, août 1815. In vol. II de l'édition complète du Nain jaune (10 avril-août 1815). A Pazris, de l'imprimerie de Fain, rue de Racine, 1815.

Si la plupart des contributeurs du Nain jaune seront inquiétés, sinon exilés après les cent Jours, en particulier Dirat qui sera compris avec Bory de Saint-Vincent dans la seconde liste des ordonnances du 24 juillet 1815, et rejoindra Cauchois-Lemaire à Bruxelles pour fonder avec Arnault le Nain jaune réfugié<sup>20</sup>, ceux-ci semblent avoir bénéficié de très hautes protections sous la première restauration. Le roi lui-même n'était sans doute pas mécontent de voir brocarder les partisans ultraroyalistes de son frère qu'il considérait alors comme ses pires ennemis. Au chancelier Dambray qui lui aurait demandé à plusieurs reprises la suppression de l'impertinent journal, il aurait répondu, toujours selon Viennet : « Laissez-moi s'il vous plaît mon Nain jaune ; il m'amuse et me dit des choses que vous ne me dites pas<sup>21</sup>. » Louis XVIII aurait lui-même fait porter quelques articles à sa façon, déposés anonymement dans la « bouche de fer », une boîte placée à la porte du journal, rue des Francs-Bourgeois. Mais ceci reste du domaine de la rumeur.

Le Nain jaune est surtout connu par l'invention et la création de deux ordres secrets et fictifs décalqués de la franc-maçonnerie et dont la notoriété finira par dépasser largement ses seuls abonnés et lecteurs. C'est par là que nous retrouvons Talleyrand.

Le premier de ces deux ordres fantaisistes, l'ordre sombre de l'éteignoir, naît le 5 janvier 1815. Le journal publie ce jour-là les statuts de l'ordre et donne le 15 février une caricature restée célèbre représentant une cérémonie de réception d'un chevalier de l'éteignoir.

---

<sup>20</sup> Le Nain Jaune réfugié, par une société d'anti-éteignoirs. Bruxelles, Imprimerie du Nain-Jaune, 1816, 24 livraisons.

<sup>21</sup> Ibidem, p. 257



Dès lors, les noms souvent déformés, vaguement latinisés, ou recomposés en forme de rébus ou d'anagramme, de tous ceux que le journal voudra épingler seront suivi d'un ou de plusieurs éteignoirs artistiquement dessinés. Le grand maître de l'ordre, Misophane, ainsi dénommé d'après un adjectif qui apparaît dans tous les dictionnaires du XIXe siècle et signifie l'obscur, l'ennemi des lumières, n'est autre que le comte d'Artois, le frère cadet de Louis XVIII.<sup>22</sup> Chateaubriand figure également en bonne place sous le nom de père Aubry de Castelfugens. Aubry pour le célèbre missionnaire du roman d'Atala, Castelfugens, on l'aura deviné, pour Chateaubriand. On trouve aussi Naturalis Viécour pour Cuvier, et beaucoup d'autres. La liste partielle des membres de l'ordre apparaît dans le même numéro du 15 février au « Procès-verbal du grand consistoire tenu par les chevaliers de l'Eteignoir ». Celui-ci est censé s'être tenu le 8 février, « jour des cendres ». Cela commence ainsi : « A quatre heures du soir, le ciel étant couvert d'un brouillard épais et favorable, son obscurité Misophane, accompagnée des satrapes et grands

<sup>22</sup> Voir par exemple le Dictionnaire des dictionnaires, Bruxelles, 1832, p. 454

dignitaires de sa cour, s'est rendue dans la galerie souterraine où le grand chapitre était assemblé (...) ».

Le 10 avril suivant on annonce enfin la partition du « Chant des ténèbres », l'hymne officiel de l'ordre, sous le titre « nocturne - pot-pourri », « en vente chez tous les marchands de nouveautés ». Ce sont les partisans du comte d'Artois, les futurs ultraroyalistes qui sont principalement visés. Avec son organisation codée, sa stricte hiérarchie de commandeurs, chevaliers simple, double ou triple éteignoirs, les journalistes du Nain jaune ne brocardent pas seulement les anciens ordres nobiliaires de Saint-Louis ou du Saint-Esprit mais lancent une attaque explicite contre les sociétés secrètes royalistes nées à la fin de l'empire, en particulier les Chevaliers de la foi fondé par Ferdinand de Bertier sur le modèle de la franc-maçonnerie, qui servira par la suite de lien fédérateur au futur parti ultraroyaliste de la chambre contre-révolutionnaire de septembre 1815. Tout repose sur l'opposition déjà ancienne de l'ombre néfaste et de la lumière bénéfique, traitée ici de façon parodique sur le mode de la critique religieuse et nobiliaire<sup>23</sup>. La caricature du 15 février y fait allusion par mille détails : le « chant des ténèbres », joué par l'orchestre qui renvoie explicitement à la Semaine sainte, l'éteignoir dont on coiffe parodiquement le récipiendaire, les armes de la confrérie ornées d'une chauve-souris. Comme en une sorte de contre-modèle maçonnique, les statuts de l'ordre sombre vont à l'encontre du texte courant de toutes les constitutions maçonniques de l'époque : progrès de l'humanité, vérité, tolérance, fraternité, liberté, égalité. On peut en relever quelques articles au passage : « Article 7 : l'ordre ayant pour but l'extinction des lumières, nul ne pourra y être admis sans avoir fait preuve de quatre générations d'ignorance paternelle et maternelle ; article 9 : Les chevaliers de l'ordre font vœu d'ignorance, d'impudence et de mauvaise foi ; article 12 ; les chevaliers de l'ordre prêteront entre nos mains serment de haine à la philosophie, aux idées libérales et à la charte constitutionnelle<sup>24</sup>. » De même, on prête serment « en présence

---

<sup>23</sup> Voir là dessus les travaux de l'historien allemand des images de la Révolution Rolf Reichardt

<sup>24</sup> Le Nain jaune, « Statuts de l'ordre de l'Eteignoir », 5 janvier 1815



de la nuit et du chaos » devant le chapitre de l'ordre « assemblé dans la galerie souterraine du palais » du grand-maître<sup>25</sup>. « Je jure, dit le candidat, de porter l'éteignoir vengeur dont je vais être armé sur toutes les lumières du siècle (...) ».

Il est étonnant dans ces conditions, que Talleyrand dont le libéralisme n'est plus à prouver apparaissent dans la liste des membres de l'ordre du 10 avril, coiffé d'un éteignoir et malicieusement donné comme demeurant « rue du renard, autrefois rue du bon conseil<sup>26</sup> ». C'est qu'on lui reproche non seulement d'avoir trahi Napoléon en mars 1814, mais aussi d'être resté fidèle au régime restauré des Bourbons qu'il continue de servir à Vienne, depuis le retour de l'empereur sur le trône en mars 1815.

Cependant, son affiliation à l'ordre de l'éteignoir est somme toute anecdotique. Ce n'est pas sur ce point que les rédacteurs du Nain jaune l'attaquent frontalement mais sur un autre terrain autrement plus redoutable pour lui, en le plaçant à la tête d'un second ordre parodique dont l'idée est lancée pour la première fois dans le n° du 20 février 1815, et qui lui collera durablement à la peau : l'ordre des chevaliers de la Girouette. L'allégorie politique de la girouette est née un peu des circonstances et de l'extraordinaire chassé-croisé des régimes qui se sont succédé en 1814 et 1815, entre Napoléon et les Bourbons. L'accélération ressentie par les contemporains du temps qui passe, les désillusions, l'inquiétude et le malaise qui en seront la contrepartie mentale, favorisent la polémique. Celle-ci ne naît pas brutalement en 1815. Voilà des années que les publicistes de tous bords fustigent les ventrus et les profiteurs de la Révolution reconvertis à tous les régimes, de la Convention thermidorienne, au Directoire, au Consulat et à l'Empire. La crise de 1814, puis celle de 1815 précipitent encore les choses. Le rire du Nain jaune est un rire amer. A l'image de ce que dira dans ses souvenirs l'historien Edgar Quinet de l'impression poignante qu'il avait conservé de cette période : « L'impression

---

<sup>25</sup> Le Nain jaune, « Cérémonial de réception des chevaliers de l'ordre de l'Eteignoir », 25 janvier 1815

<sup>26</sup> le Nain Jaune, 10 avril 1815 : « le prince de Bienauvent (un éteignoir et deux girouettes), rue du Renard, autrefois rue du Bon conseil ».

de cette versatilité fut si grande, qu'elle s'est attachée à moi tout le reste de ma vie (...) je sentais la fragilité des choses, je sentais surtout celle des hommes<sup>27</sup>. » Etre et choses se retrouvent ainsi ballotés au gré de leurs serments, de leurs souvenirs, de leurs affections ou de leurs intérêts. C'est bien d'inconsistance dont il s'agit. On pense dès lors à l'écrivain juif Léon Werth qui lors de son exode de juin 1940 vers la Loire et alors qu'il s'était juré de ne jamais parler à un allemand, s'était soudain surpris à le faire. « Nous faisons de l'histoire, commente-t-il désabusé, comme un malade fait une maladie. Nous sommes responsables de l'histoire comme les fous sont responsables des asiles (...) »<sup>28</sup>.

Quoi qu'il en soit, avec le Nain jaune les « perpétuels » ont désormais leur signe distinctif. Il est d'emblée question de Talleyrand lorsque dans leur numéro du 30 mars, les rédacteurs du journal imaginent un extraordinaire « Procès-verbal d'institution de l'ordre politique et littéraire de la Girouette » qui se réunit pour la première fois précisément le 20 mars 1815, jour du retour de Napoléon aux Tuileries. Le 20 mars est une journée chargée pour ses dignitaires qui après avoir tout juste accompagné le roi sur la route de l'exil, doivent se précipiter pour voter une adresse de félicitations à Napoléon, retourner leurs habits et faire jouer la coulisse de leurs cocardes. L'ordre siège au « Moulin du télégraphe » (en référence aux nouvelles changeantes du 20 mars et des jours précédents), un lieu inventé où rien n'est laissé au hasard et où chaque détail fait mouche. Le plafond de la salle des séances est décoré d'une immense rose des vents à aiguille mobile. Devant le bureau du président trône une boussole qui a pour pôle, le château des Tuileries ; des miroirs à facettes représentent chaque assistant sous mille formes diverses, les chaises sont « pivotantes » et les tables « tournantes » ! La décoration des membres de la confrérie consiste en « un ruban de couleur fausse et changeante », auquel est suspendu une médaille représentant d'un côté un caméléon avec cette légende : « Qui suis-je ? », et de l'autre une girouette avec les mots : « A tous vents ! ».

---

<sup>27</sup> Edgar Quinet, *Histoire de mes idées*. Autobiographie, 1880, pp. 137-138.

<sup>28</sup> Léon Werth, *33 jours*, Editions Viviane Hamy, 1992.

Après le retour de Napoléon, l'ordre se réinstalle d'ailleurs, le 1<sup>er</sup> avril, « rue des Quatre vents ». La date elle-même en dit long sur la malice des rédacteurs du Journal. Le grand maître prince de Bienauvent dont on aura deviné l'identité entame alors un discours de bienvenue dans lequel il évoque « la douce consolation d'avoir conservé nos places et nos dignités », mais qui, sous le couvert d'une apologie de la souplesse politique, est évidemment une satire de cette dernière, et laisse percer ses regrets pour tous ceux qui ont fait de l'intégrité une règle de vie sociale et politique - « ces Catons modernes qui poussent l'égoïsme jusqu'à la sottise de garder toujours la même opinion.<sup>29</sup> ». On procède ensuite à la délibération des statuts de l'ordre. Chaque article énoncé est un bijou d'humour et d'ironie, en particulier le premier : « La grande maîtrise de l'ordre ne pourra être conférée qu'à un homme qui pendant une période de 25 ans, aura changé 25 fois de systèmes, d'opinions, d'amis, de dignités et de fonctions, aura été universellement reconnu pour avoir trahi tous les gouvernements et vendu, le plus tôt et le plus cher possible, celui qui le dernier l'avait acheté. ». On crée ensuite 8 grandes girouettes, 24 doubles girouettes et un nombre illimités de simples girouettes. La décoration de l'ordre devra être portée sur le sommet du chapeau. Le dieu Protée et le Caméléon y figurent en bonne place, ainsi que la devise, d'un côté de la girouette : « Tout à tous », et de l'autre : « Je vole au secours du vainqueur ». On définit la formule du serment puis le cérémonial. Seront membres de droit de l'ordre, les 7/8e des anciens membres du Sénat conservateur de l'empire et « tous les journalistes et écrivains qui ont changé d'opinion », ce qui laisse de la place à beaucoup de monde. Toutefois et comme par hasard, sont exclus à vie tous ceux qui sont revenus de l'île d'Elbe avec Napoléon: Drouot, Bertrand, Cambronne et quelques autres. Il faut quelquefois faire preuve de patience pour

---

<sup>29</sup> Le Nain Jaune, n° du 30 mars (« Ordre de la Girouette. Procès verbal d'Institution ») et du 5 avril 1815 (« Statut de création et d'organisation de l'ordre politique et littéraire de la Girouette »). Des le n° du 30 mars, le brevet de l'ordre est annoncé en vente, chez Martinet et au café du nain jaune, au Palais-Royal. . Un commentaire très pertinent de ces articles du Nain Jaune in Pierre Serna, *La république des Girouettes ...* (2005), p. 201 et sv .

retrouver la véritable identité des grands dignitaires de l'ordre cachés sous leurs pseudonymes. A l'époque, tout le plaisir et l'amusement du lecteur devaient résider dans ce décodage des noms. Le grand chancelier par exemple Volubilis de Guers est sans doute le comte Louis-Philippe de Ségur (Guers est l'anagramme de Ségur), l'ancien sénateur et grand-maitre des cérémonies de Napoléon, nommé pair de France sous la première Restauration et à nouveau rallié à Napoléon sous les Cent Jours. Fontanes qui fait office d'huissier de l'ordre et a été successivement chancelier des universités de l'empereur puis du roi, est drôlement rebaptisé Curvissimus Faciunt asinos. Le brevet de l'ordre publié le 30 mars est du même tonneau. On y lit ceci : « Nous Périgueux, prince de Bienauvent, par la grâce d'Eole et les Constitutions de l'Ordre de la Girouette, voulant récompenser la conduite équivoque et oscillante du sieur (x) (...) Ayant connaissance des fluctuations politiques, des opinions divergentes, des acclamations contradictoires, des parjures multipliés de mon dit sieur (...) L'avons nommé et le nommons par ces présentes chevalier de l'ordre de l'Eteignoir, etc., etc. (...) ».



Les noms des grands dignitaires apparaissent à nouveau dans une lettre fictive du comte de Sémonville publiée dans le numéro du 5 avril. L'ex prince de Bénévent alias Bienauvent y est à nouveau à l'honneur. Dans sa lettre, l'ex sénateur puis pair de France Sémonville qui s'était d'abord tenu dans une prudente réserve au retour de Napoléon, se plaint de ne pas avoir été nommé grand chancelier à la place de Volubilis de Guers tout en se félicitant de l'attribution de la grande maîtrise à Talleyrand : « Certes, lui fait on écrire, avec les pieds plus agiles, il serait impossible de pirouetter plus lestement que Son Excellence, et grâce aux gens qu'elle sait employer, ses demi-tours à droite, à gauche, ont eu trop d'influence sur les évènements pour qu'on lui refuse la grande maîtrise d'un ordre qui lui doit son existence. »

C'est 10 jours plus tard, le 15 avril que paraît la fameuse caricature du prince sous le titre « l'Homme aux six têtes ». Il est très difficile d'en connaître l'auteur, malgré sa signature en bas à gauche : E suivi de cinq x<sup>30</sup>. On a cru pendant longtemps que les cinq x correspondaient aux cinq dernières lettres du prénom Eugène. Eugène pour Eugène Delacroix, alors tout juste sorti du Lycée et âgé de 16 ans.

L'attribution ne manque pas de sel lorsque l'on sait qu'une légende tardive voudra faire de lui le fils de Talleyrand. L'un des tous premiers amis de Delacroix, Achille Piron, son exécuteur testamentaire et son premier biographe, évoque pour sa part la collaboration du futur grand peintre à deux des caricatures du Nain Jaune<sup>31</sup>. En 1930, dans un article de la Gazette des beaux-arts, l'historien de l'art Jean Laran a cru pouvoir remettre en cause cette signature<sup>32</sup>. Delacroix avait en effet pris le Nain jaune pour sujet de l'un de ses tous premiers dessins, mais c'était après la disparition du journal, en septembre 1815<sup>33</sup>. Il n'existe

---

<sup>30</sup> Cette signature pour cinq des sept caricatures du Nain jaune. Les deux autres (1 et 4) portent le monogramme AR.

<sup>31</sup> Piron, Eugène Delacroix, sa vie et ses œuvres, 1865, p. 50

<sup>32</sup> Jean Laran, « Péchés de jeunesse d'Eugène Delacroix », i, Gazette des Beaux-Arts, premier semestre 1930, pp. 55-61.

<sup>33</sup> « Les trois nains littéraires ou les bâtards du Nain jaune. Déposée par Delacroix à la direction de la librairie le 19 septembre 1815. La caricature est

aucune trace dans la liste des œuvres déposées à la direction de la Librairie, de l'auteur des cinq caricatures du Nain jaune qui portent cette même signature : E xxxxx. L'homme aux six têtes reste donc anonyme.



---

publiée par Laran (op. cit.), p. 59. Trois singes se disputent le cercueil du Nain jaune. On compte en effet trois nains à cette époque : le Nain vert, le Nain blanc, et l'éphémère Nain couleur de rose créé à Gand et qui ne publiera qu'un seul numéro ... le 18 juin 1815 ! Le Nain jaune réfugié, continuateur du nain jaune, ne paraît à Bruxelles que plus tard, de mars à novembre 1816.



On n'est pas sûr non plus que la gravure présentée par le Nain jaune soit absolument originale si l'on en croit les rapports du baron de Hager, le chef de la police viennoise, à Metternich. Le 24 mars, donc avant la publication de la caricature du Nain jaune, ce dernier signale l'envoi depuis Berlin, d'une caricature intitulée « La variété française représentant Talleyrand avec six têtes » et dont la description correspond presque en tous points à celle de notre journal<sup>34</sup>. Dans cette dernière, le prince crie successivement : « Vive le roi ! », « Vive les notables » ; « Vive la liberté » ; « Vive le premier Consul » ; « Vive l'empereur ». Le dernier cri de la dernière bulle sortie de la bouche de l'homme protégé reste inachevée : « Vive ! .... ». Dans la caricature de Berlin, toujours selon Hager, une main venait fermer la dernière bouche en disant : « Doucement, ce n'est pas encore temps. » Talleyrand tient une crosse d'évêque de la main droite et un hochet surmonté d'une petite girouette de la main gauche. Il porte les ordres de la monarchie : l'ordre du Lys et le Saint Esprit. Comme souvent son pied-bot est placé malencontreusement à gauche. La gravure aquarellée à l'eau forte est naturellement dédiée à MM. Les chevaliers de la Girouette. La dédicace est agrémentée des armes fantaisistes du prince écartelé d'une girouette, de trois éteignoirs et d'une rose des vents<sup>35</sup>. Tout cela n'empêchera pas Talleyrand de rester fidèle aux Bourbons à Vienne, même s'il mettra un certain temps à rejoindre le roi, sur la route de Gand à Paris, à Cambrai, le 26 juin 1815. Mais souvent les représentations l'emportent sur les faits. Thiers appelle cela à juste titre « le réel d'imaginaire » dans son Histoire du Consulat et de l'Empire.

On notera que quelques autres caricatures de Talleyrand à Vienne font discrètement allusions à l'ordre de la Girouette. L'une d'entre elles par exemple reprend sa devise : « Tout à tous ».

---

<sup>34</sup> Cdt M.-H. Weil, *Les dessous du congrès de Vienne*, Paris, Payot, 1917, II, p. 376. Il nous a malheureusement été impossible de retrouver cette caricature décrite par Hager.

<sup>35</sup> Voir mon commentaire de cette gravure, in *Talleyrand ou le miroir trompeur*, Somogy, 2005, p. 102.





Dans « Le Modèle de reconnaissance au congrès de Vienne », le diplomate que l'on voit assis, conseillé par le diable, en train de rédiger la fameuse déclaration du 13 mars qui met Napoléon en dehors du droit des gens, est présenté comme « Mr Tout à tous !!!<sup>36</sup> ». Comme si les inventions facétieuses du Nain jaune se répandaient partout, à la manière d'une trainée de poudre. « L'Homme aux six têtes » saura inspirer de nombreux autres caricaturistes sur le thème de la girouette ou de Protée. Les caricatures à la girouette deviennent si populaires qu'elles dépassent largement la figure de Talleyrand. Sous les Cent jours, on pouvait acheter à Paris une autre gravure intitulée : « Ils tournent selon le vent ». Elle représentait des groupes de militaires et de civils entraînant les ailes de cinq moulins<sup>37</sup>. Ou encore, directement inspirée du Nain jaune : « La girouette politique et littéraire ou passe-temps de la fortune<sup>38</sup> ».

<sup>36</sup> « Le modèle de reconnaissance au congrès de Vienne ». Gravure à l'eau forte coloriée déposée le 20 avril 1815. Voir Talleyrand ou le miroir trompeur, op. cit., p. 105

<sup>37</sup> Collection Teisseidre, catalogue octobre 2004. ?

<sup>38</sup> BN Estampes, collection de Vinck 9049. Gravure à l'eau forte coloriée. L'image date sans doute d'avril ou de mai 1814. On voit sur les branches d'une roue sur souffle une fortune aveugle un homme de lettres, un membre du corps



Même phénomène en ce qui concerne la figure à deux têtes de Janus. Je n'en citerai que quelques-unes aux titres évocateurs : « Le veau d'or », « l'homme à deux faces ou le fourbe en visites<sup>39</sup> », etc.

---

législatif, un militaire et un sénateur qui tous affichent leur versatilité, de Napoléon à Louis XVIII. L'écrivain tient par exemple deux feuillets sur lesquels sont inscrits : « vers à Naoléon le grand » ; « vers à SM Louis XVIII »

<sup>39</sup> BN Estampes, collection de Vinck 9194. Vers 1818.



Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

La girouette, également popularisée par Alexis Eymery grâce au Dictionnaire du même nom publié en juillet 1815 et dans lequel Talleyrand figure en bonne place avec douze girouettes (à égalité avec Fouché qui n'apparaît comme son condisciple que dans la seconde édition<sup>40</sup>, connaît de beaux jours au début de la seconde Restauration. La gravure coloriée intitulée « la roue de la fortune » qui ouvre le livre porte cette légende caractéristique : « Si la peste donnait des pensions, la peste trouverait encore des flatteurs et des serviteurs (...) »<sup>41</sup>.

Au même moment paraît un Almanach des Girouettes publié chez le Libraire l'Ecrivain, bd des Capucines<sup>42</sup>.

---

<sup>40</sup> *Dictionnaire des girouettes ou Nos contemporains peints d'après eux-mêmes, par une société de girouettes*, Paris, Alexis Eymery, (juillet) 1815. L'ouvrage qui compte 780 noms plus ou moins politiquement volages, selon le nombre de girouettes qui leurs sont attribués, aura un tel succès, qu'il sera réédité trois fois avant la fin de l'année. Talleyrand y figure dans la deuxième édition (p. 446) et dans la troisième (p. 462). D'après Pierre Serna, plusieurs auteurs ont contribué à ce dictionnaire satirique : Charrin, Tastu, Périn.

La notice consacrée à Talleyrand s'articule autour de larges extraits de ses Eclaircissements de juillet 1799 (25 messidor an 7) par lesquels il se défend des attaques portées contre lui dans les derniers mois de son ministère aux Relations extérieures. L'auteur de la notice prend un malin plaisir à souligner en italiques les passages où Talleyrand fait profession de loyauté indéfectible à la République, écarte l'idée même d'un retour de la monarchie qui reviendrait nous « asservir, mais avec un surcroît de rage et tyrannie », et se défend enfin de « l'idée ridicule » d'avoir jamais porté la cocarde blanche au cours de son émigration.

<sup>41</sup> Gravure à l'eau forte aquarellée publiée en frontispice du Dictionnaire des girouettes, après le second retour du roi à Paris le 8 juillet 1815. Un homme tient une plume et met la main à la dernière des affiches qui figurent les ailes d'un moulin. Y figurent tous les gouvernements depuis 1789 jusqu'à la seconde restauration.

<sup>42</sup> Almanach des Girouettes ou nomenclature d'une grande quantité de personnages dont la versatilité d'opinion donne droit à l'ordre de la girouette. Paris, chez l'Ecrivain, libraire, boulevard des Capucines, n° 1, 1815.

*Talleyrand au congrès de Vienne et les caricatures du Nain Jaune*





En frontispice figure un fantassin coiffé d'un shako à deux plumets surmonté d'une girouette sur laquelle soufflent des chérubins diversement intitulés : « République 1793 » ; « Consulat an 8 » ; « Empire français 1810 » ; « Royaume de France 1814 ». Le militaire tient d'une main une « Adresse à

l'empereur » et de l'autre un « placet au roi ». La gravure est intitulée comme de juste : « Caméléon ».

Même si les images de la girouette se raréfient par la suite, cette dernière peut être vue comme le miroir du dégoût, des peurs et des incertitudes de ces temps agités. Elle contribuera amplement à l'édification de la légende noire du diable boiteux. Grâce à elle, Talleyrand sera décidément « l'image scintillante du mal ». A lui seul, il incarne ainsi l'accaparement obstiné du pouvoir par des élites corrompues.

« L'homme aux six têtes » réapparaît logiquement après la Révolution de 1830, légèrement modifié et avec un nouveau titre : « Un des beaux caractères du siècle !!! ».



L'occasion était trop belle, à la faveur de la chute de Charles X et de l'avènement de Louis-Philippe auquel le prince venait de se rallier. Cette fois, Talleyrand crie aussi : « Vive Louis XVIII, Vive Charles X, Vive Louis-Philippe, VHV (Vive Henri V) ». A ce compte-là, personne n'est oublié<sup>43</sup>.

À la place de la girouette, l'homme aux treize serments tient dans sa main gauche le texte des « Chartes revues corrigées augmentées ou diminuées au désir des chefs d'établissements pour lesquels on a toujours travaillé avec fidélité. » Le thème est à nouveau d'actualité. En octobre 1830, Daumier publie une caricature intitulée « Mr de-bien-au-vent » qui représente le prince, une girouette sur la tête, franchissant la Manche, en route pour son ambassade de Londres<sup>44</sup>.



<sup>43</sup> Voir Talleyrand ou le miroir trompeur, op. cit., p. 103.

<sup>44</sup> BN Est. Dc 180 J Réserve. Lithographie. Voir le catalogue : Talleyrand ou le miroir trompeur, op. cit., p. 137.



Voilà pour les apparences. Si l'on revient aux textes du Nain jaune, on s'aperçoit in fine que la dénonciation rieuse de la versatilité politique toute entière contenue dans le prince de Talleyrand cache en réalité une défense beaucoup plus sérieuse : celle de l'indépendance de la nation libre d'agir à sa guise entre diverses légitimités affrontées, celle enfin de la souveraineté de l'opinion publique qui depuis la révolution forme désormais un régime en soi, contre lequel se brisent tous les intérêts et toutes les lâchetés<sup>45</sup>. On n'est pas loin ici de rejoindre quelques-unes des convictions profondes de l'ex évêque d'Autun que l'on sait par ailleurs fidèle à quelques principes, et entre tous, celui des libertés, par-delà la succession des régimes. Qu'on se souvienne de son intérêt constant, placide et bienveillant pour tout ce qu'on écrivait sur lui, jusqu'aux pires injures. Qu'on pense surtout à son grand discours du 24 juillet 1821 à la chambre des pairs. Comme il le fera à nouveau en février 1822, il y défendait vigoureusement la liberté de la presse comme « l'un des « instruments essentiels » du gouvernement représentatif, et plus encore au regard des conquêtes de 1789, comme « une nécessité du temps. Il y prévenait des dangers auxquels s'exposerait un gouvernement qui s'y refusait trop longtemps. On connaît la pointe de cette deuxième partie de son discours : « De nos jours, il n'est pas facile de tromper trop longtemps. Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire, plus d'esprit que Bonaparte, plus d'esprit que chacun des Directeurs, que chacun des ministres passés, présents, à venir, c'est tout le monde<sup>46</sup>. » Comme un plaidoyer posthume en faveur du Nain jaune dont le prince avait dû s'amuser à Vienne, autant que le petit bonhomme avait osé sourire de lui.

---

<sup>45</sup> C'est aussi la thèse défendue par Pierre Serna, in *La république des Girouettes*, op. cit., pp. 204 et sv.

<sup>46</sup> Chambre des pairs de France. Session de 1820. Impressions diverses, t. III. A Paris, de l'imprimerie de P. Didot l'aîné, 1821. N° 96 : « Opinion de M. le prince de Talleyrand sur le projet de loi relatif aux journaux et écrits périodiques. Séance du mardi 24 juillet 1821 », 12p. Pour le discours du 26 février 1822, voir *ibidem*, Session de 1821. Impressions diverses, t. II, n° 34 : « Opinion de M. le prince duc de Talleyrand sur le projet de loi relatif à la répression des délits commis par la voie de la presse ou par tout autre moyen de publication », 15 p.

## Bibliographie

### Von BELOW-DÜNNOW Joachim

Publications relatives au sujet du Colloque 200<sup>ème</sup> anniversaire du congrès de Vienne - Talleyrand l'indispensable 8-9 juin 2015 à Paris

- *Die Herzoginnen von Sagan*. Dans : *Sagan und Sprottau in der schlesischen Geschichte*, „Les vues de Sagan“, éd. par Werner Bein. Bergstadtverlag W. G. Korn Würzburg, 1992.
- *Sagan in der europäischen Geschichte des 19. Jahrhundert: Die Herzoginnen von Sagan*. Sammler und Landeshistoriker no. 1 (1997 – 2001) pp. 59-71.
- *Dorothea Prinzessin von Kurland (1793 – 1862) – ein wahrhaft europäisches Leben*. Kurland no. 21 (2014) pp. 10-28.
- *Herzog Peter von Kurland (1724 – 1800) – Gestalt einer bewegten Zeit*. Kurland no. 22 (2015) pp. 30 – 39.
- *Talleyrand - l'homme de la France*. A paraître dans les actes du Colloque international et pluridisciplinaire «Ruptures modernes et contemporaines» Boulogne-sur-Mer 16-18 novembre 2006, Université du Littoral Côte d'Opale, éditées par Jacqueline Bel. Voir aussi <http://www.amis-talleyrand.org/fr/>

### CZOUZ-TOURNARE Alain-Jacques

- « *Vaudois et Confédérés au service de la France 1789-1798* » Yens-sur-Morges, Cabédita, 1998.
- « *Les Vaudois de Napoléon, des Pyramides à Waterloo (1798-1815)* », Morges, Cabédita, 2003.
- « *Louis d'Affry 1743-1810, premier landamman de la Suisse. La Confédération suisse à l'heure napoléonienne* » Biographie. Co-auteur avec Georges Andrey, Editions Slatkine, Genève, 2003.
- « *Quand Napoléon Bonaparte recréa la Suisse* », Paris, 2005.
- « *La Révolution française pour les nuls* ». Paris, Editions

## Bibliographie

- First, 2009, 420 pages.
- « *Il y a cinq continents : l'Europe, l'Asie, l'Afrique, l'Amérique et ...la Suisse ! : Talleyrand et la Confédération Helvétique de 1797 à 1815* » in « Talleyrand, Prince de la médiation » colloque des Amis de Talleyrand, Paris 2010.
  - « *La Bérézina. Suisses et Français dans la tourmente de 1812* ». Avec Thierry Choffat, Bière, Editions Cabédita, 2012.
  - « *L'Histoire des Fribourgeois et de la Suisse* ». Bière ; Editions Cabédita, 2012.
  - « *10 août 1792 / Les Suisses et la Révolution* ». Série Histoire / Grandes dates dans la collection « le savoir suisse », juin 2012.

### **LENTZ Thierry**

Parmi une trentaine d'ouvrages :

- « *Le Congrès de Vienne, Une refondation de l'Europe 1814-1815* ». Paris, Perrin, 2013.
- « *Napoléon et la France* ». Paris, Vendémiaire, 2015.

### **OUVRARD Robert**

- « *Histoire de la Dragonne* ». Editions Cosmopole, déc. 2004.
- « *Sous le soleil d'Austerlitz* ». Editions Cosmopole, sept. 2005.
- « *Iéna avec Napoléon* ». Editions Cosmopole, sept. 2006.
- « *1809 - Les Français à Vienne-Chronique d'une occupation* ». Editions du Nouveau Monde, fév. 2009.
- « *La bataille de Raab* » - Ferdi Wöber - Traduction Robert Ouvrard. Editions Arnovi, 2009.
- « *Le Congrès de Vienne-Carnet mondain et éphémérides* ». Editions du Nouveau Monde, oct. 2014.

## Bibliographie

### **REY Marie-Pierre**

- « *1814, Un Tsar à Paris* », Paris, Flammarion, 2004.
- « *L'effroyable tragédie, une nouvelle histoire de la campagne de Russie* », Paris, Flammarion, 2012 et Champs Flammarion, 2014.
- « *Alexandre 1er, le Tsar qui vainquit Napoléon* », Paris, Flammarion, 2009 et 2013 (édition augmentée).

### **TULARD Jean**

Parmi de plus de cinquante ouvrages (comme auteur unique, en collaboration ou en direction de publication), et parmi les plus récents :

- « *Talleyrand ou la douceur de vivre* ». Paris, Bibliothèque des Introuvables.
- « *Le Monde selon Napoléon* ». Paris, Tallandier, sept. 2015

### **De WARESQUIEL Emmanuel**

En rapport direct avec le thème du colloque :

- « *Talleyrand le Prince immobile* ». Paris, Fayard, 2003 - 796 pages.
- « *Mémoires du Prince de Talleyrand, suivies de 135 lettres inédites du prince de Talleyrand à la Duchesse de Bauffrémont* ». Paris, Robert Laffont collection Bouquins, 2007 - 1577 pages. Version poche Tallandier Texto, 2015.
- « *Talleyrand : dernières nouvelles du diable* ». CNRS éditions, 2011 - 210 pages.
- « *Talleyrand ou le miroir trompeur : Catalogue de l'exposition d'Autun* ». Somogy, 2005 - 192 pages.

## Bibliographie

### **ZORGBIBE Charles**

Sur la vie ou la diplomatie de Talleyrand :

- « *Mirabeau* » (Bernard de Fallois, 2008) - sur les débuts politiques de Talleyrand, dans l'église et à l'Assemblée constituante, en liaison avec Mirabeau.
- « *Metternich, le séducteur diplomate* » (Bernard de Fallois, 2009) - ses rencontres et ses accords secrets avec le chancelier autrichien, son grand rival en diplomatie (Prix Maurice Baumont, de l'Institut).
- « *Talleyrand et l'invention de la diplomatie française* » (Bernard de Fallois 2012).
- « *Le choc des Empires : Napoléon et le tsar Alexandre* » (Bernard de Fallois 2012). - les relations de Talleyrand avec Napoléon et Alexandre 1<sup>er</sup> (grand prix du quotidien Ouest-France).

## Bibliographie

Composition et mise en page faites par  
Claude Jambart  
membre du conseil d'administration  
de l'association Les Amis de Talleyrand

septembre 2015

## Bibliographie

### Contenu

Mot de bienvenue, par Zeya Uzra.S.....	2
Accueil des participants et présentation du colloque, par Roland Martinet.....	4
Talleyrand et l'invention de la diplomatie française, par Charles Zorgbibe.....	9
La première dame de France au Congrès de Vienne : Dorothee de Courlande, par M. Joachim Below-Dünnow .....	27
Du bon usage d'une délégation suisse en ordre dispersé au Congrès de Vienne, par Alain-Jacques Czouz-Tornare.....	50
La musique et le théâtre durant le Congrès de Vienne, fonction et signification, par Robert Ouvrard .....	83
La délégation française au congrès de Vienne, par Thierry Lentz.....	97
Talleyrand et le congrès de Vienne, perception allemande, par Carl Erik Daum .....	109
Talleyrand et Metternich à Vienne, par Jean Tulard.....	120
Alexandre Ier et Talleyrand de Tilsit au Congrès de Vienne, retour sur une relation complexe, par M.P. Rey.....	125
Talleyrand vu par les Britanniques, par Peter Hicks.....	138
Contre Napoléon : les espions de Talleyrand, histoire d'une terrible méprise, par Pierre Branda .....	157
Talleyrand au congrès de Vienne et les caricatures du Nain jaune, par Emmanuel de Waresquiel .....	170
Bibliographie.....	202